

Rapport d'activité Citeo et Adelphe

2018



Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

Nota : pour une vision complète de l'activité des deux sociétés agréées, Citeo et Adelphe, et leur évaluation au regard des objectifs des filières des emballages ménagers et des papiers graphiques, ce rapport présente à la fois l'information financière individuelle des deux sociétés agréées ainsi que l'information financière consolidée. L'information financière consolidée correspond à l'agrégation des comptabilités analytiques des deux sociétés agréées, Citeo et Adelphe.

Sommaire

1. Qui est CITEO ?	5
A Chiffres clés consolidés 2018	7
B Nos faits marquants 2018	8
I. Développer les services aux entreprises	8
II. Améliorer la collecte sélective	9
III. Améliorer le recyclage	10
IV. Donner de la visibilité sur nos actions de R&D et d'éco-conception	14
V. Observer et communiquer pour faire adhérer	15
VI. Accompagnement des collectivités et du dispositif aval	17
VII. Lancement de la contribution en nature pour la presse.....	18
C Notre groupe : l'activité de CITEO et ADELPHÉ	19
I. Nos équipes	19
II. L'effectif.....	20
III. Structures de concertation et relations avec les ministères.....	22
D La gouvernance d'entreprise	24
I. Capital et actionariat CITEO	24
II. Gouvernance d'entreprise	25
III. Adelphe, filiale de Citeo	27
E Perspectives d'ici 2022	28
I. Les objectifs.....	28
II. La stratégie déployée.....	28
2. On œuvre pour les emballages ménagers	29
Notes préliminaires	30
A Résultats consolidés 2018	31
I. Compte de résultat analytique consolidé.....	31
II. Analyse des résultats consolidés	31
B Résultats des sociétés agréées	32
I. Compte de résultat analytique des sociétés agréées	32
II. Chiffres d'affaires	32
III. Relations avec les collectivités locales.....	39
IV. Les mesures d'accompagnement auprès des Collectivités locales.....	48
V. Soutiens à la reprise des matériaux	51
VI. Audits de traçabilité et contrôle qualité	55
VII. Relations avec l'Outre-mer	65
VIII. Communication, Information, Sensibilisation	67
IX. Recherche & Développement.....	77
X. Accompagnement à l'éco-conception	83
XI. Les actions en Hors Foyer.....	84

C	Gestion des comptes par matériau	87
D	Performance des sociétés agréées au regard des objectifs de la filière des emballages ménagers	88
I.	Performance taux de recyclage	88
II.	Objectif de taux de couverture des coûts nets de référence	89

3. On œuvre pour les papiers graphiques **91**

Notes préliminaires 92

A Analyse des résultats 93

I.	Compte de résultat analytique	93
II.	Analyse des résultats	93
III.	Chiffres d'affaires	94
IV.	Relations avec les collectivités locales	98
V.	Accompagnement au Changement (AAC)	101
VI.	Audit de traçabilité et contrôle qualité	104
VII.	Relations avec l'Outre-mer	107
VIII.	Communication, Information, Sensibilisation	108
IX.	Recherche & Développement	112
X.	Accompagnement à l'éco-conception	115

B Performance de Citeo au regard des objectifs de la filière des papiers graphiques 121

I.	Performance de recyclage	121
----	--------------------------	-----

4. Annexes **123**

A Glossaire Emballages ménagers 124

B Glossaire Papiers graphiques 125

C Composition de la gouvernance 126

I.	Composition du conseil d'administration de CITEO au 18 avril 2019	126
II.	Composition des comités spécialisés du conseil d'administration de Citeo au 18 avril 2019	127
III.	Composition du conseil d'administration d'Adelphé au 18 avril 2019	129

D Bilan et compte de résultat Citeo agréments Emballages ménagers et Papiers graphiques 130

E Bilan et compte de résultat Adelphé 132

F Attestation des commissaires aux comptes des sociétés Citeo et Adelphé relative à la comptabilité analytique au 31 décembre 2018 134

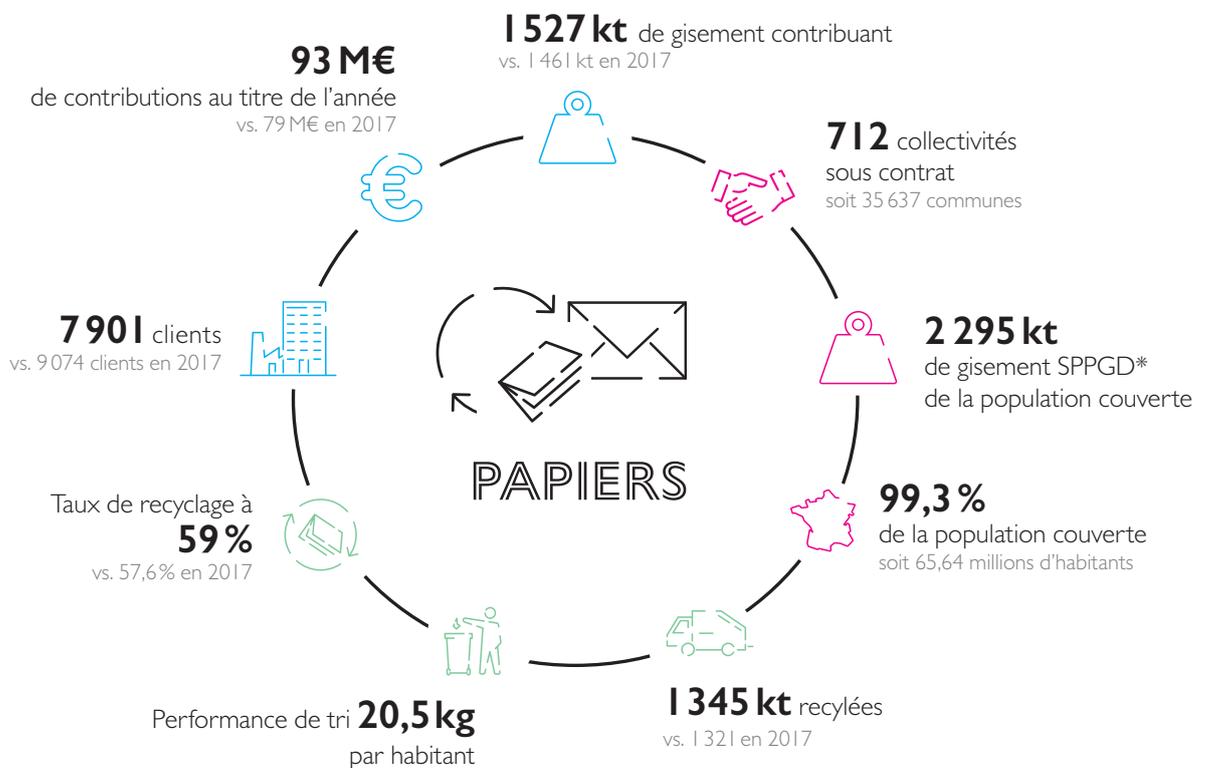
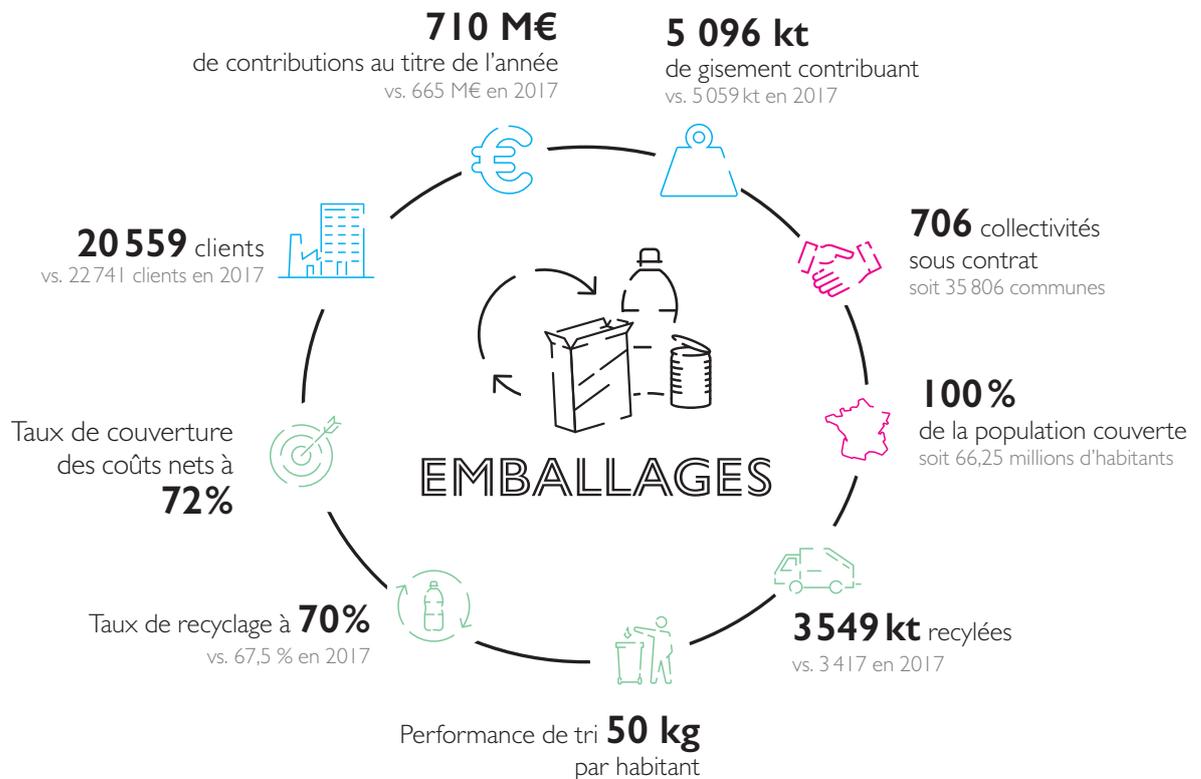
G Attestation de non-lucrativité : société CITEO 136

H Attestation de non-lucrativité : société Adelphé 138

1. Qui est CITEO ?

A Chiffres clés consolidés 2018	7		
B Nos faits marquants 2018	8		
I. Développer les services aux entreprises	8		
1. La simplification de la déclaration	8		
2. Renseigner, partager et accompagner les clients	8		
II. Améliorer la collecte sélective	9		
1. Extension des consignes de tri et modernisation	9		
2. Mise en place d'une nouvelle organisation du tri : le flux développement	9		
3. Campagne « Vous triez, nous recyclons » (Paris, Marseille)	9		
4. Démarrage de l'étude du Collectif Boissons	10		
III. Améliorer le recyclage	10		
1. Progression du taux de recyclage des Emballages ménagers à 70%	10		
2. Progression du taux de recyclage des papiers	10		
3. Incitation à l'éco-conception par le choix de solutions d'emballages plus facilement recyclables	10		
4. Développement de nouvelles filières	13		
5. Accompagnement des clients via des outils d'éco-conception	13		
6. Veille et détection des innovations de demain	13		
IV. Donner de la visibilité sur nos actions de R&D et d'éco-conception	14		
1. Lancement de Citeo prospective	14		
2. Ateliers Economie Circulaire	14		
V. Observer et communiquer pour faire adhérer	15		
1. L'Observatoire du geste de tri	15		
2. Campagne contribution en nature de la presse	15		
3. Les campagnes nationales	15		
4. La nouvelle marque de jeunesse : le Club Citeo	16		
5. Partenariat 7ème continent	16		
6. Ateliers citoyens Citeo	16		
7. Programme digital corporate & B2B	16		
8. La communication côté Adelphe	17		
VI. Accompagnement des collectivités et du dispositif aval	17		
1. Recontractualisation et soutiens aux Collectivités territoriales	17		
2. Mise en place de l'outil ADELIE	17		
3. Actions spécifiques pour les collectivités d'Outre-Mer	17		
		4. Optimisation des schémas de tri sur Mayotte	18
		VII. Lancement de la contribution en nature pour la presse	18
C Notre groupe : l'activité de CITEO et ADELPHE	19		
I. Nos équipes	19		
1. Les activités	19		
2. Composition du Comité de direction de Citeo au 31 décembre 2018	20		
II. L'effectif	20		
1. Répartition par département de l'effectif Citeo (décembre 2018)	21		
2. L'égalité professionnelle hommes/femmes en ETP (décembre 2018)	21		
III. Structures de concertation et relations avec les ministères	22		
1. Le comité de concertation avec les collectivités locales	22		
2. Le Comité d'Information et de Concertation des Associations (CICA) Citeo	22		
3. Autres structures de concertation	23		
D La gouvernance d'entreprise	24		
I. Capital et actionnariat CITEO	24		
II. Gouvernance d'entreprise	25		
1. Le Conseil d'administration	25		
2. Les comités spécialisés du Conseil d'Administration	25		
3. Direction générale	26		
III. Adelphe, filiale de Citeo	27		
1. Capital et actionnariat	27		
2. Gouvernance d'entreprise	27		
3. Direction générale	27		
E Perspectives d'ici 2022	28		
I. Les objectifs	28		
II. La stratégie déployée	28		
1. L'extension des consignes de tri (ECT) et l'optimisation du dispositif de collecte et de tri	28		
2. La recyclabilité et les débouchés	28		
3. Le geste de tri	28		
4. Le tarif	28		
5. Les services aux entreprises	28		

A Chiffres clés consolidés 2018



*SPPGD = Service public de prévention de gestion des déchets

Les chiffres ci-dessus ont été établis selon la méthodologie présentée au chapitre 2 pour les emballages ménagers et au chapitre 3 pour les papiers graphiques.

B Nos faits marquants 2018

2018 a été la première année d'activité post fusion de Citeo, nouvelle dénomination sociale de la Société qui a été approuvée en assemblée générale le 28 juin 2018, dans le but de tenir compte de l'unification d'Eco-Emballages et Ecofolio et de l'harmoniser avec le nom commercial de la Société.

L'organisation de Citeo s'est adaptée pour intégrer des équipes désormais mixtes sur les deux filières. Afin d'harmoniser les deux filières, l'ensemble des dispositions sociales ainsi que les process et outils ont été mis en commun. Une démarche qui se poursuit en 2019. Par un baromètre social, le climat social mesuré révèle que 81% des salariés du Groupe Citeo/Adelphe se déclarent satisfaits de leur situation professionnelle, et 85% fiers d'appartenir à l'entreprise, confirmant ainsi l'importance de faire un métier socialement utile.

L'exercice 2018 a été caractérisé par :

I. Développer les services aux entreprises

1. La simplification de la déclaration

Lancement de la déclaration à l'UVC d'emballages :

Lancée en option dès 2017 pour permettre aux clients de s'adapter, la déclaration par UVC (Unité de Vente Consommateur) devient la référence en 2018 pour les clients qui mettent sur le marché plus de 500 000 UVC par an.

Une déclaration qui fait de l'UVC l'unité de référence et participe de la simplification des démarches de déclaration.

Lancement de SPRINT :

En 2018, Citeo a mis à disposition une nouvelle solution pour faciliter la déclaration des emballages. Basé sur une méthode robuste de calcul, Sprint est proposé en option à tous les clients qui ont choisi la déclaration par UVC pour un remplissage en partie automatique des données : en moyenne, ce sont 30 à 60 % de lignes en moins à saisir dans le détail.

2. Renseigner, partager et accompagner les clients

Organisation de webinars :

Citeo offre désormais une véritable webacadémie à ses clients avec une vingtaine de modules dédiés aux emballages ou aux papiers sur des thématiques de communication responsable, de veille réglementaire ou d'éco-conception. Des webinars qui permettent également de partager et d'échanger avec les clients et les parties prenantes sur des sujets techniques (manchons, emballages sombres...). Près de 2 000 participants se sont inscrits à ces webconférences en 2018.

Côté Adelphe, 67 participants se sont inscrits et ce chiffre devrait significativement progresser en 2019.

Enquête de satisfaction « écoute client » :

Depuis début 2018, l'ensemble des interactions des clients de Citeo avec les entreprises est sujet à des enquêtes de satisfaction « à chaud » : le client reçoit dans les 24 heures un questionnaire en ligne pour mesurer les différentes composantes de son expérience client. Ceci permet ainsi de garantir une bonne connaissance du niveau de satisfaction tout au long de l'année.

II. Améliorer la collecte sélective

1. Extension des consignes de tri et modernisation

1ère phase d'appels à projets 2018 :

Citeo a lancé en avril 2018 le 1^{er} appel à projets de son Plan de performance des territoires. Sur cette 1ère phase, 90 collectivités représentant 9 Millions d'habitants ont été sélectionnées pour passer en extension des consignes de tri. A fin 2018, le nombre de français pouvant trier tous les emballages est de 17,5 millions d'habitants. Parallèlement, 52 projets d'optimisation de la collecte ont été sélectionnés sur cet appel à projets et seront accompagnés par Citeo à hauteur de 9 M€.

2ème phase en octobre 2018 :

Citeo a lancé en octobre 2018 une 2^{ème} phase d'appels à projets. Plus de 200 collectivités et 30 centres de tri ont candidaté à cette nouvelle édition qui prévoit une analyse des dossiers au printemps et une annonce des lauréats à l'été 2019. A fin 2019, le nombre de français pouvant trier tous les emballages est estimé à 28,7 millions d'habitants.

2. Mise en place d'une nouvelle organisation du tri : le flux développement

Ce flux, qui sera pris en charge par Citeo, puis retrié et recyclé par résine, permet de regrouper dans un flux séparé les déchets d'emballages plastiques difficiles à recycler et avec une valeur faible ou nulle.

L'objectif est de préserver les filières existantes, massifier des flux encore minoritaires pour favoriser l'émergence de solutions de recyclage et permettre une plus grande adaptabilité aux évolutions de gisements et aux besoins des marchés du recyclage. Sur la durée de l'agrément, 120 000 T devraient être concernées.

Le cadre réglementaire nécessaire à la mise en place de cette organisation a été discuté avec l'ensemble des parties prenantes en 2018, et confirmé par un décret des Pouvoirs Publics paru début 2019.

3. Campagne « Vous triez, nous recyclons » (Paris, Marseille)

Démarré en 2017, le programme « Vous tirez, nous recyclons » se poursuit en 2018. Visant à expérimenter de nouveaux modes de collecte à Paris et Marseille pour augmenter le taux de recyclage des emballages boissons – bouteille PET en tête –, il a vu en 2018 l'installation de 30 automates de collecte des bouteilles PET dans des magasins Monoprix, Franprix et Le Petit Casino. Pour assurer la continuité du geste de tri en dehors du domicile, des projets pilotes ont également été menés sur 3 plages de Marseille, dans les Parcs et Jardins de Paris, dans les campus de la Cité Internationale Universitaire à Paris et de Luminy à Marseille, chez Disneyland Paris, ADP ou encore au Stade de France. Et les premiers résultats sont au rendez-vous : sur les 3 plages pilotes de Marseille, 13 tonnes d'emballages et de papiers ont été collectées l'été dernier en seulement 3 mois, dont 87 000 bouteilles en plastiques. A l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle, ce sont 140 tonnes d'emballages qui ont été recyclées en 2018, dont 63 tonnes de bouteilles PET et 10 tonnes de canettes.

Et pour encourager les Français à mieux trier leurs bouteilles, la campagne d'affichage « Vous triez, nous recyclons », mettant en scène 12 grandes marques d'eaux et de sodas, a été déployée en été et à l'automne dans 60 villes de France et a été très bien accueillie par le public, leur donnant envie de trier davantage leurs bouteilles en plastique.

4. Démarrage de l'étude du Collectif Boissons

La Directive Single Use Plastic (SUP) en cours d'élaboration par l'Union Européenne, prévoit une obligation de collecte sélective de 77% des bouteilles plastiques de boissons d'ici 2025, et 90% en 2029. Au niveau français, le projet de loi économie circulaire reprendra a minima ces objectifs, voire celui de la FREC de tendre vers 100% d'emballages plastiques recyclés en 2025. Citeo a donc engagé en 2018 pour le compte des emballages boisson, des travaux pour évaluer les leviers qui permettraient d'atteindre les objectifs fixés, soit dans la poursuite des actions engagées, soit avec l'instauration d'un dispositif de consigne pour recyclage.

III. Améliorer le recyclage

1. Progression du taux de recyclage des Emballages ménagers à 70%

Le tonnage mis en marché par les clients de la Société et de sa filiale Adelphe en 2018 est estimé à 5 096 Kt, soit une hausse de 0,7% par rapport au tonnage révisé 2017. Elle s'explique notamment par la progression du gisement de verre (+1,5%) et de bouteilles et flacons (+0,9%), alors que le gisement de briques affiche un net recul (-4,3%).

Le tonnage recyclé ressort à 3 549 Kt, en progression de 3,9% par rapport au tonnage révisé 2017. Les tonnes recyclées de nouveaux plastiques issus de l'extension des consignes de tri représentent 26 kt.

Le taux de recyclage 2018 est estimé à 70%, en progression par rapport aux taux de recyclage révisé 2017 (67,5%). Cette nette progression résulte notamment de la forte progression du papier carton (+5,1%) reflétée par la mise à jour du taux de fibreux. Le taux de recyclage progresse sur l'ensemble des matériaux à l'exception de l'aluminium. Le taux de recyclage du verre 2018 est estimé à 86,3%, soit une progression de 1,4 points par rapport à 2017.

2. Progression du taux de recyclage des papiers

Dans un contexte de stabilité du gisement de papiers graphiques pris en charge par le SPPGD, le taux de recyclage progresse significativement à 59%, (vs. 57,6% en 2017) reflétant le développement du geste de tri.

3. Incitation à l'éco-conception par le choix de solutions d'emballages plus facilement recyclables

Lancement des appels à projets 2018 :

Citeo a lancé en 2018 deux nouveaux appels à projets pour accompagner l'éco-conception, le recyclage et la valorisation des emballages. L'objectif étant de « concevoir des emballages efficaces, recyclables et adoptés par les consommateurs ». 4 thématiques sont ciblées :

- Réduction de poids et de volume (épaisseur, suppression d'éléments d'emballages, optimisation des dimensions et procédés de fabrication) ;
- Réemploi des emballages réutilisables ou réemployables ;
- Recyclabilité des emballages mono-matériau ou mono-résine ;
- Intégration de matière recyclée avec comme objectif de dépasser les standards du marché.

Focus PET opaque :

Les difficultés rencontrées par les recycleurs face à la croissance des emballages en PET opaque pour trouver des débouchés à la résine recyclée ont conduit à engager depuis 2017 un programme doté d'un financement de 2,5M€ qui mobilise tous les principaux acteurs de la profession ; une vingtaine d'entreprises y contribuent, regroupées autour de 13 projets sur la période 2017-2019. Des travaux qui concernent :

- L'éco-conception : baisser les taux de charges minérales qui posent un problème ;
- Le recyclage : meilleure maîtrise des PET opaques présents aujourd'hui ;
- Les débouchés : ouverture de nouvelles utilisations de ces plastiques, notamment avec des avancées dans le recyclage chimique et le recyclage du PET opaque « bottle to bottle ».

Focus « pots et barquettes plastiques » :

Citeo a mandaté le Cotrep¹ pour réaliser une étude portant sur les emballages plastiques rigides (hors bouteilles et flacons) en vue d'améliorer leur recyclabilité et de formuler des recommandations, lesquelles peuvent évoluer selon les progrès du déploiement de l'extension des consignes de tri en 2022. Cette étude est désormais un document de référence sur le marché, utilisé par Citeo, les fabricants d'emballages, nos clients et est largement diffusé lors du salon CFIA². Concernant les pots et barquettes en polystyrène triés dans le cadre de l'extension des consignes de tri, des travaux sont en cours pour consolider les filières de recyclage du PS³, XPS⁴ et PSE⁵.

Focus bouteilles PET avec manchons :

Les bouteilles plastiques avec manchon connaissent une croissance rapide mais sont peu recyclées en Europe actuellement. En effet, les manchons ne sont pas compatibles avec le recyclage du PET.

C'est pourquoi, en 2018, Citeo a lancé un programme de travail sur les bouteilles plastiques avec manchon afin de faire l'état des lieux des manchons sur le marché et préparer les solutions futures. Deux options sont étudiées :

- La perforation du manchon pour une séparation par les frottements dans la chaîne de recyclage ;
- L'utilisation du manchon pour tracer les bouteilles en PET apte au contact alimentaire et de machines capables de retirer les manchons chez les recycleurs.

Ces travaux se poursuivent avec notamment une campagne de tri des bouteilles manchonnées initiée par le Cotrep, la co-animation par Citeo du groupe européen Petcore et la sélection d'un projet de R&D sur les bouteilles avec manchon perforé.

¹ Comité Technique pour le Recyclage des Emballages Plastiques

² Carrefour des Fournisseurs de l'Industrie Agroalimentaire

³ Polystyrène

⁴ Polystyrène expansé

⁵ Polystyrène extrudé

Focus Bag-in-Box :

Lancement d'un groupe de travail sur l'éco-conception des Bag-in-Box (qui représente 40% des volumes de vins vendus en France en grande distribution) et des Stand-up-Pouch (SUP) en juin 2018. Il a rassemblé l'ensemble des parties prenantes concernées : producteurs de films, fabricants de poches, conditionneurs, recycleurs.

L'objectif est de trouver des solutions pour rendre le Bag-in-Box plus vertueux en menant des tests en centres de tri, des actions de R&D sur la recyclabilité des poches plastiques, tout en cherchant à réduire l'impact environnemental de la caisse carton.

Focus fibreux :

Citeo a lancé le Plan d'Actions Huiles Minérales traitant des enjeux spécifiques que ces substances représentent pour les filières papiers graphiques et emballages papiers-cartons. Ce plan d'actions s'appuie sur un Groupe de Travail (GTHM) réunissant une vingtaine de familles de parties prenantes concernées et qui s'est réuni trimestriellement.

Le plan d'actions est structuré en 5 axes :

- Quantification et qualification des enjeux des HM pour les acteurs de la filière ;
- Collecte et tri des flux ;
- R&D et expérimentations industrielles ;
- Sensibilisation et accompagnement Clients ;
- Suivi et accompagnement réglementaire.

Côté filière papiers graphiques, les travaux de R&D éco-conception ont porté sur le développement d'alternatives aux éléments perturbateurs du recyclage (films de routage, colles et vernis UV). Citeo a également réalisé avec les centres de Recherche CTP (France) et RISE Innventia (Suède) une première mondiale en produisant un papier graphique recyclé de faible grammage (<40g/m²) avec les technologies de Fractionnement et Stratification.

Sur la filière emballages papiers-cartons, le CEREC⁶ a poursuivi ses missions d'évaluation de la recyclabilité des emballages papiers-cartons avant d'entamer un chantier de refonte.

Mise à jour des outils BEE et TREE :

Citeo a mis en ligne de nouvelles versions des outils BEE et TREE⁷ en mars 2018. Elles permettent d'intégrer les recommandations de recyclabilité des pots, barquettes, tubes et films, afin de refléter les évolutions qui vont avoir lieu d'ici 2022 à la suite de l'extension des consignes de tri.

⁶ Comité d'Evaluation de Recyclabilité des Emballages papier-Carton

⁷ BEE et TREE sont des outils d'éco-conception mis en ligne permettant de tester la recyclabilité des emballages

4. Développement de nouvelles filières

En juin 2018, Citeo a annoncé la création de deux filières de recyclage ayant recours à des technologies innovantes, l'une avec la société SOPREMA pour traiter des déchets de PET difficile à recycler et les transformer par glycolyse en produit d'isolation, et l'autre avec le groupe TOTAL et l'association Syndifrais pour recycler le polystyrène par dissolution. Citeo a également lancé en octobre 2018, un appel à projet R&D sur le recyclage et la valorisation des emballages plastiques, l'objectif étant d'accompagner la recherche de nouvelles solutions techniques et favoriser l'émergence de débouchés pérennes pour les matières recyclées.

Enfin, une expérimentation sur le compostage de plastiques biosourcés en PLA a été lancée fin 2018 avec l'entreprise Les Alchimistes.

5. Accompagnement des clients via des outils d'éco-conception

Lancement de FEEL, le Facilitateur d'Eco-conception en ligne sur-mesure :

Citeo a créé FEEL en juin 2018, un outil en ligne, simple et rapide, pour toutes les entreprises qui souhaitent améliorer la performance environnementale de leurs emballages et papiers et optimiser leur contribution. FEEL capitalise sur les spécificités sectorielles du produit et permet de disposer, en moins de 15 minutes, d'un diagnostic et d'un plan d'action de l'éco-conception du produit.

Des modules webinars et de webdiscussions Eco-conception emballages et papiers :

Afin d'accompagner les entreprises dans leur démarche d'éco-conception, 9 webinars ont été menés en 2018. Des sessions web de 60 minutes d'échange entre nos équipes et les entreprises pour adresser par exemple les questions suivantes :

- Qu'est-ce que l'éco-conception ? Pourquoi éco-concevoir vos emballages et vos papiers ?
- Comment concevoir un emballage recyclable ? Comment réduire votre contribution Citeo grâce à l'éco-conception ?

274 clients « emballages » et 572 clients « papiers » ont été accompagnés via ces modules et Citeo va poursuivre ses efforts pour atteindre plus de PME.

6. Veille et détection des innovations de demain

Le Circular Challenge :

Organisé par Citeo, le **Circular Challenge** est un programme de détection et d'accélération des solutions innovantes pour l'économie circulaire. Depuis 4 ans, Circular Challenge a identifié plus de 500 projets dans le monde.

En 2018, sur 200 projets ayant déposé leur candidature, 35 ont été soumis au choix d'un jury regroupant des professionnels des filières Papiers et Emballages, investisseurs, acteurs de l'innovation. 6 projets français et 6 projets internationaux ont été sélectionnés pour la phase finale. Le vainqueur français est LACTIPS, une société qui fabrique un nouveau matériau plastique à base de protéine de lait, soluble dans l'eau, comestible et imprimable.

Une étude inédite, l'étude Shopper :

L'étude menée entre mars et mai 2018, a consisté à interroger plus de 2 700 consommateurs lors de leurs achats, pour connaître leur perception vis à vis des emballages. L'étude réalisée par Action Plus Shopper Research pour Citeo portait sur 34 catégories de produits dans les principales enseignes de la grande distribution. Cette étude vient nourrir la connaissance de la relation des Français à l'emballage : importance accordée à la recyclabilité dans la perception d'un emballage respectueux de l'environnement, attirance pour certains matériaux en couleur, enjeux du sur-emballage; et a été complétée par des leviers clés pour l'éco-conception et la communication responsable (alléger et optimiser l'emballages, améliorer la recyclabilité, apposer les consignes de tri).

IV. Donner de la visibilité sur nos actions de R&D et d'éco-conception

1. Lancement de Citeo prospective

En avril 2018 a été lancé Citeo prospective. Ce programme vise à faire connaître et à déployer les activités menées par Citeo & Adelphe en matière de veille, d'anticipation et de R&D. Quatre événements ont été organisés pour présenter respectivement les résultats des appels à projets sur l'écoconception, le développement du Polyéthylène Furanoate ou PEF, une nouvelle résine plastique, les perspectives de recyclage des bouteilles PET avec manchons et les travaux menés sur les emballages et produits à base de cellulose.

Enfin, ces travaux de veille et de R&D sur les technologies de recyclage ont également donné lieu à la préparation d'un Forum international « Solution Plastiques » organisé par Citeo et Eco Entreprises Québec pour février 2019 sur le thème du recyclage moléculaire (dépolymérisation, dissolution etc.)

2. Ateliers Economie Circulaire

En créant les Ateliers de l'Economie Circulaire, Citeo a pour ambition de soutenir les dynamiques territoriales innovantes et rassembler les acteurs qui en sont à l'initiative : collectivités, entreprises, enseignement et recherches, associations et citoyens. Des ateliers déclinés autour de 3 modules : les ateliers territoires, les éco-conceptions, l'atelier innovation. En 2018, Citeo a organisé 3 ateliers ayant réuni au total près de 300 participants :

- L'atelier Occitanie en partenariat avec la Région ;
- L'atelier Grand Est à Strasbourg ;
- L'atelier Auvergne-Rhône-Alpes à Lyon.

V. Observer et communiquer pour faire adhérer

1. L'Observatoire du geste de tri

Citeo a communiqué en novembre 2018 sur les résultats de l'Observatoire du Geste de tri. Pour rappel l'Observatoire répond à trois objectifs :

- Mesurer les évolutions concernant le geste de tri, les attitudes et les opinions à l'égard du tri et du recyclage des emballages ;
- Faire émerger les facteurs explicatifs de ces évolutions ;
- Renforcer la connaissance sur le tri hors domicile.

L'enquête a été réalisée par Ipsos auprès de 5807 Français constituant un échantillon national représentatif de la population âgée de 15 ans et plus.

De nombreux indicateurs sur le geste de tri sont en progression par rapport aux résultats de la première édition en 2014 et révèlent l'efficacité des actions conduites au national et dans les territoires. Quelques exemples : la fréquence de geste de tri progresse avec + 4 points de trieurs systématiques (48% vs 44%). L'expertise progresse également tout CSP (catégorie socio-professionnelle) et type d'habitat confondus (+3 points des Français qui ne font aucune erreur de tri (24% vs 21%) et le sentiment d'une amélioration de l'information sur le tri s'est également renforcé (+ 7 points).

2. Campagne contribution en nature de la presse

2018 est la première année d'utilisation de la contribution en nature des éditeurs de presse en vue de communiquer sur le geste de tri des papiers (cf. 1.B.VII.2).

Citeo a mis en œuvre une campagne de sensibilisation au tri des papiers avec des créations personnalisées (notamment avec la presse magazine et la presse régionale) ainsi que des créations standardisées clés en main (presse et web). Par ailleurs, Citeo a réalisé des cahiers spéciaux en collaboration avec la presse régionale et des créations spécifiques pour la presse jeunesse.

Avec plus de 3 450 insertions dans plus de 700 titres de presse, cette campagne a permis de toucher 93% de la population française. L'étude post test réalisée montre notamment que cette campagne est appréciée par près de 9 personnes sur 10 et donne envie de trier davantage pour 87% des personnes interrogées.

3. Les campagnes nationales

Citeo a poursuivi en fil rouge sur l'année sa communication sur les réseaux sociaux visant à mobiliser davantage les consommateurs sur le geste de tri avec deux campagnes digitales :

La série de l'été #LeTourDeLaQuestion : 10 vidéos abordant 5 thèmes (éco-conception, geste de tri, collecte et recyclage, villes innovantes, défis plastiques) éclairent les consommateurs sur nos actions et celles des entreprises grâce à des contenus d'animation pédagogiques et au ton léger.

La campagne de décembre #SuperPouvoirsUtile : mobiliser la génération des 15-35 ans sur la simplicité du geste de tri et les bénéfices pour la planète. Pour cette campagne, Citeo s'est associé à une régie solidaire, Goodeed, qui transforme les investissements publicitaires en dons pour les associations : 3 projets associatifs environnementaux et solidaires ont été soutenus par Citeo.

4. La nouvelle marque de jeunesse : le Club Citeo

Citeo a lancé en 2018 le « Club Citeo », un univers dédié aux jeunes, aux parents et aux enseignants soucieux de développer l'éducation au développement durable et à l'éco-conception. Tous les programmes éducatifs de Citeo et tous les outils indispensables pour mieux comprendre les enjeux du tri se retrouvent désormais au sein de www.clubciteo.com.

5. Partenariat 7ème continent

Durant l'été 2018, Citeo et l'association Expédition 7ème continent ont mis en place une grande tournée de sensibilisation sur les côtes méditerranéennes. Le bateau Expédition 7ème Continent a fait escale dans 11 ports afin de sensibiliser les vacanciers sur la problématique de la pollution plastique dans les océans, et de les interpeller sur l'importance des comportements responsables à commencer par le geste de tri.

Plus de 15 000 personnes ont pu être sensibilisées au travers d'un parcours pédagogique déployé sur les différentes escales (ateliers scientifiques, animations, jeux etc.). Une tournée fortement médiatisée et relayée sur les réseaux sociaux avec plus de 83 retombées et près de 100 000 personnes touchées.

6. Ateliers citoyens Citeo

Pour mobiliser les citoyens en faveur du geste de tri, Citeo a organisé, en partenariat avec BVA en novembre et décembre 2018, les premiers Ateliers Citoyens dédiés au tri et au rôle du consommateur dans l'économie circulaire. Les Ateliers ont réuni deux panels citoyens de 15 personnes chacun, à Marseille et à Strasbourg.

58 propositions ont été émises, organisées en 9 thématiques (éducation et pédagogie, tri à domicile, réglementation & sanctions, collecte etc.). De l'ensemble de ces propositions émergent 3 axes prioritaires :

- **Lever les freins majeurs** : les citoyens souhaitent davantage d'information, d'explications et de simplification pour pallier le manque de connaissance.
- **Gratifier plus que sanctionner** : les idées de valorisation des comportements vertueux ont fait l'objet d'un plus grand consensus que celles sanctionnant les comportements déviants.
- **Cibler les enfants pour préparer l'avenir** : Cette thématique est apparue essentielle pour les participants, considérant les enfants comme un enjeu clé.

7. Programme digital corporate & B2B

En 2018 l'accent a été mis sur la production et la diffusion de contenus sur les canaux digitaux à destination de nos clients, de nos parties prenantes, et de nos publics en général, articulées autour de 2 leviers :

- Le site citeo.com, qui a connu une belle progression de son trafic avec 128 000 utilisateurs et 435 000 pages vues ;
- La dynamisation de nos réseaux sociaux corporate avec le lancement de plusieurs campagnes :
 - o **Le Tour de la question** qui a pour objectif de faire de la pédagogie sur nos actions et celles des entreprises
 - o **Matières à penser**, une série de contenus digitaux qui a pour vocation à mettre en avant notre expertise et notre connaissance des comportements des consommateurs.

8. La communication côté Adelphe

Les 25 ans d'Adelphe :

Pour ses 25 ans, Adelphe a réuni clients, parties prenantes et organisations professionnelles pour partager les résultats de 25 ans d'actions Adelphe et ses perspectives futures.. Une occasion de partager les bonnes pratiques des entreprises en matière d'éco-conception et de communication responsable. Cet événement a été plébiscité par les participants avec une note de satisfaction de 8,3/10.

La nouvelle identité visuelle et le nouveau site web :

Créer plus de proximité avec nos clients et donner envie aux prospects d'adhérer sont des priorités stratégiques pour Adelphe. Ainsi, deux grands chantiers sur l'image de marque ont été lancés :

- La charte graphique et le logo ont été repensés pour être plus modernes. Le logo a été revu afin de ;
- Le site internet a été entièrement repensé pour faciliter le parcours des clients et des prospects : donner plus de visibilité aux services proposés et créer de l'interaction avec les entreprises.

VI. Accompagnement des collectivités et du dispositif aval

1. Recontractualisation et soutiens aux Collectivités territoriales

À la suite de l'obtention du nouvel agrément, Citeo a pu lancer la procédure de renouvellement des contrats avec les Collectivités Territoriales. A ce titre 706 nouveaux contrats ont été signés avec les collectivités, pour lesquelles les soutiens se calculent à partir de l'année 2018, selon le barème du nouvel agrément.

2. Mise en place de l'outil ADELIE

Citeo a lancé en 2018 la construction et le déploiement d'un nouvel outil de gestion des données et de pilotage, ADELIE. Il permettra de gérer et de sécuriser le calcul des soutiens et l'accompagnement aux collectivités, sur les deux filières.

3. Actions spécifiques pour les collectivités d'Outre-Mer

Depuis juin 2018, Citeo a :

- Proposé un contrat spécifique sur une période allant du 01/01/2018 au 30/06/2019 (qui sera prolongé jusqu'à fin 2019), pour compenser les performances de collecte en retrait des collectivités DOMCOM vs l'hexagone. Ce contrat prévoit de :
 - o Réaliser un diagnostic indépendant des dispositifs de collecte sélective afin d'établir une photographie précise par territoire et d'identifier les leviers à activer ;
 - o Verser en 2018 un soutien exceptionnel - le « soutien de transition » sur la base de critères adaptés aux collectivités d'Outre-Mer pour revenir à un niveau de financement comparable à celui de 2016.

L'ensemble des 18 collectivités ont signé ce contrat spécifique.

- Accompagné les collectivités pour qu'elles présentent des projets d'investissements éligibles aux Mesures d'Accompagnement 2018-2022.

4. Optimisation des schémas de tri sur Mayotte

Depuis novembre 2018, Citeo a commencé le déploiement de 162 bornes pour la collecte des papiers cartons sur Mayotte. En parallèle, il a été proposé aux habitants de regrouper les flux métaux (acier/aluminium) avec les bouteilles et flacons plastiques dans le but d'amener les habitants à trier leurs emballages selon les 2 schémas de tri préconisés par l'ADEME.

VII. Lancement de la contribution en nature pour la presse

Pour les tonnes mises en marché depuis le 1^{er} janvier 2017, les éditeurs de presse doivent contribuer à la filière de collecte et de recyclage des papiers. Cet engagement environnemental peut se matérialiser par la possibilité de s'acquitter de leur obligation en nature si les publications qu'ils éditent remplissent certains critères environnementaux. Le montant de la contribution en nature se matérialise par la mise à disposition d'espaces publicitaires dans les supports de communication détenus par les éditeurs de presse et destinés à promouvoir le geste du tri des papiers.

2018 a été la 1^{ère} année de mise en œuvre concrète de ce dispositif de contribution en nature. Pour 376 éditeurs de presse les montants des contributions en nature facturés représentent 21,7 M€. Citeo a utilisé la quasi-totalité de cette contribution en espaces publicitaires durant l'année

C Notre groupe : l'activité de CITEO et ADELPHE

I. Nos équipes

1. Les activités

Afin de faire de l'économie circulaire une évidence du quotidien et un modèle compétitif, Citeo a articulé ses métiers autour de 8 départements.

Clients et Marketing :

Ce département réunit toutes les fonctions d'accompagnement des entreprises clientes : la gestion administrative sur l'ensemble de la vie du contrat, la relation clients, le marketing et le développement de nouveaux services. Cette organisation permet de simplifier l'ensemble des démarches de ses clients (déclaration, éco-conception, mobilisation des consommateurs au geste de tri) et de garantir une expérience client de qualité, personnalisée et sans couture.

Opérations :

Ce département formalise et pilote la stratégie opérationnelle de la transformation du dispositif de collecte et de tri. Il élabore la politique de planification territoriale, pilote la mission Appels à projets et assure le suivi de la connaissance des coûts du dispositif et la modélisation associée.

Également, le département élabore les préconisations de Citeo en matière de collecte sélective et de modernisation des centres de tri, et effectue les contrôles garantissant la reprise, le recyclage, la traçabilité et les débouchés des matériaux. De plus il assure la prospective technique et environnementale, et développe l'expertise industrielle et technique des filières emballages et papiers.

Sur le terrain, les équipes régionales définissent et pilotent les plans d'actions en lien avec la stratégie. Elles ont un fort rôle de prescripteur auprès des collectivités et des acteurs du dispositif, et les aident à optimiser leurs performances environnementales.

Communication et mobilisation :

Ce département conduit les actions d'information et de mobilisation de tous les acteurs du tri et du recyclage, dont le grand public. Il conduit des actions en propre et structure des partenariats avec les entreprises, les associations et les collectivités locales et est également en charge de la communication de Citeo auprès de toutes les parties prenantes.

Finance et Gestion :

Le département finance et gestion garantit le respect des obligations légales, fiscales, comptables, le respect des cahiers des charges emballages et papiers ainsi que les règles de gestion de Citeo et Adelphe. Ce département élabore les budgets, fournit et diffuse les données analytiques internes et externes, et gère la trajectoire économique de Citeo et Adelphe. Ce département comprend également la gestion des contrats avec les collectivités locales, le pilotage de la gestion des risques, du contrôle interne, l'amélioration de la performance, les processus opérationnels ainsi que la gestion des achats du groupe, et les services généraux.

Affaires Publiques :

Ce département regroupe les activités juridiques et les relations institutionnelles, dans un environnement réglementé et complexe, et contribue à développer le cadre réglementaire et législatif répondant à nos enjeux stratégiques, tant en France qu'en Europe.

Ressources Humaines :

Ce département a pour objectif de favoriser l'appropriation par chacun des enjeux de l'entreprise, attirer, développer et retenir les talents, innover dans l'expérience collaborateur et accompagner les modes de management, tout en assurant la gestion au quotidien de la vie du contrat, la motivation et l'engagement, la qualité des conditions de travail et du dialogue social.

2. Composition du Comité de direction de Citeo au 31 décembre 2018

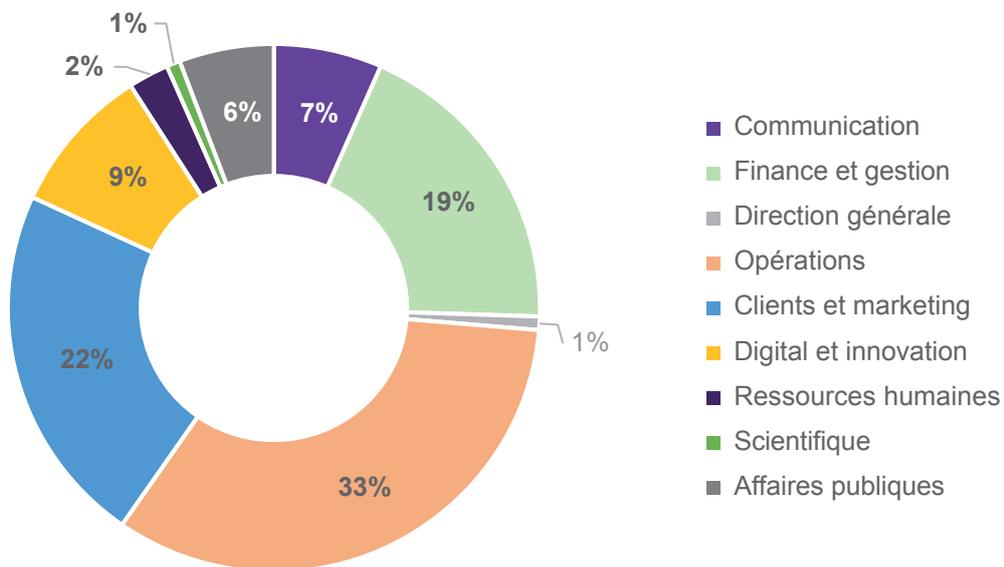
- Jean Hornain, Directeur Général (en charge par intérim des fonctions Opérations et Innovation)
- Antoine Robichon, Directeur Clients et Marketing
- Coline Lafon, Directrice Ressources Humaines
- Séverine Lèbre Badré, Directrice Communication
- Nicolas Furet, Directeur Affaires Publiques
- Thibault de Ménibus, Directeur Finance et Gestion
- Carlos de Los Llanos, Directeur Scientifique

II. L'effectif

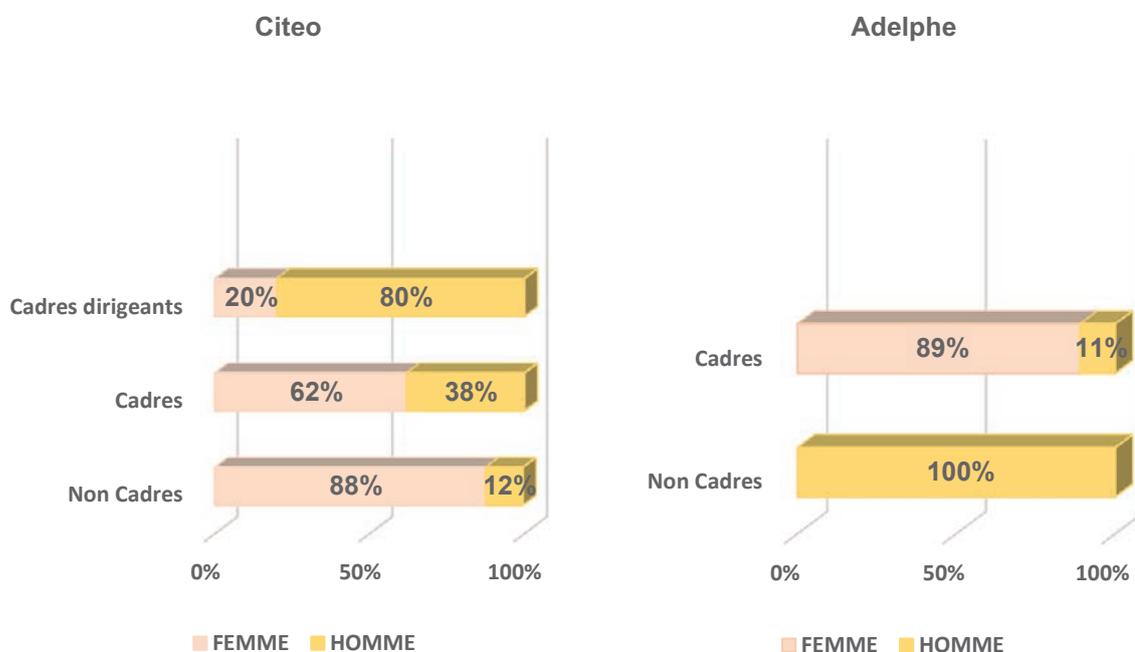
Au 31 décembre 2018, nos 254 collaborateurs comptent un âge moyen de 39 ans ; l'ancienneté moyenne s'élève à 7 ans.

	2017	2018
Adelphe	10	10
Citeo	252	244
Total	262	254

1. Répartition par département de l'effectif Citeo (décembre 2018)



2. L'égalité professionnelle hommes/femmes en ETP (décembre 2018)



III. Structures de concertation et relations avec les ministères

Citeo et Adelphe entretiennent un dialogue permanent avec les acteurs du dispositif et s'impliquent activement dans l'animation des comités ci-après.

1. Le comité de concertation avec les collectivités locales

Ce comité, lieu de concertation paritaire, est la plateforme permanente d'informations, d'échanges, d'écoute et de recherche de solutions qui concerne :

- Les appels à projet ;
- Les performances de collecte sélective ;
- La R&D ;
- La contractualisation ou l'actualité réglementaire et législative.

Il est composé de deux collègues : les élus désignés par leurs différentes associations représentatives (AMF, ADCF, Régions de France, AMORCE), et les représentants de Citeo et Adelphe.

Le comité de concertation avec les collectivités locales dispose d'un règlement intérieur venant préciser son mode de fonctionnement. Les dates des réunions sont fixées par le Président du comité de concertation, Nicolas SORET (président de la commission Déchets de l'AMF et président de la communauté de communes du Jovinien - Yonne). Par ailleurs, le secrétariat du comité de concertation est assuré par les services de l'AMF. En 2018, le comité s'est réuni quatre fois.

A noter que cette concertation s'accompagne de réunions de travail régulières dans le cadre d'un comité de liaison avec les collectivités locales (CLI CL) qui n'implique que les permanents des associations d'élus et complètent les travaux du CCCL. Trois CLI se sont tenus en 2018.

2. Le Comité d'Information et de Concertation des Associations (CICA) Citeo

Ce comité constitue un lieu d'échange privilégié entre Citeo et le monde associatif.

Ce comité paritaire est composé de deux collègues (celui des associations et celui de Citeo). Le collège des associations se décompose en deux sous-ensembles :

- Les associations nationales membres de la CFREP : les associations nationales de consommateurs et de protection de l'environnement, membres titulaires et suppléants de la CFREP, sont membres de droit. Chaque association désigne un représentant ;
- Les autres associations nationales : les associations nationales d'éducation à l'environnement et toute autre association engagée à des titres divers, dans la gestion et la prévention des déchets d'emballages ménagers pourront demander à devenir membre. En 2018, l'association Egraine, qui intervient dans le champ de l'éducation à l'environnement a par exemple rejoint le CICA.

Depuis 2014, Jean-Christophe Gavallet (représentant de France Nature Environnement) est Président de ce comité. Le comité s'est réuni une fois en 2018.

3. Autres structures de concertation

Parallèlement à ces structures de concertation volontaire, il est à noter qu'en 2018, Citeo a mis en place et a réuni à de nombreuses reprises les nouveaux organes de concertation prévus dans les cahiers des charges 2018-2022 :

- Comité reprise et recyclage : 5 réunions emballages ménagers et 3 réunions papiers graphiques ;
- Comité éco-conception éco-modulation : 5 réunions emballages ménagers et 1 réunion papiers graphiques ;
- Comité de l'extension des consignes de tri et autres mesures d'accompagnement : 5 réunions.

Ces nouveaux comités permettent une concertation renforcée sur différents enjeux structurels pour les filières Emballages ménagers et Papiers graphiques.

D La gouvernance d'entreprise

Citeo est une société née de l'union entre les deux acteurs historiques de la filière Emballages et de la filière Papiers : Eco-Emballages et Ecofolio. Ces deux entités ont fusionné le 1^{er} septembre 2017 afin de mutualiser leur savoir-faire, leurs moyens humains et financiers pour devenir un acteur d'influence de l'économie circulaire en France.

Citeo bénéficie ainsi de trois agréments de l'Etat, deux pour la REP emballages ménagers (Citeo et Adelphe) et un pour la REP papiers graphiques (Citeo), jusqu'au 31 décembre 2022.

I. Capital et actionariat CITEO

L'actionariat de Citeo est réparti en six collèges établis en fonction du poids économique des contributions acquittées au titre des REP Emballages ménagers et papiers graphiques, l'appartenance à l'un des collèges étant basée sur l'activité principale de ces metteurs en marché.

A la date d'arrêté des comptes de l'exercice 2018, le capital social de Citeo est de 499 444,50 euros, entièrement libéré et divisé en 134 985 actions de préférence d'une valeur nominale de 3,70 euros. Son actionariat se composait de la façon suivante :

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE CITEO AU 18 AVRIL 2019

Collège Commerce, Distribution et VAD (44,7%)

Il regroupe 23 actionnaires, entreprises et fédérations issues du secteur du commerce, de la distribution et de la vente à distance.

Collège filières d'emballages (0,5%)

Il est représenté par InterEmballage SA regroupant les organismes de filières matériaux en charge de la reprise et de la valorisation des emballages ménagers, (non metteurs en marché).

Collège Papiers Editeurs (3%)

Il compte 14 actionnaires papetiers et éditeurs.

Collège Services (1,1%)

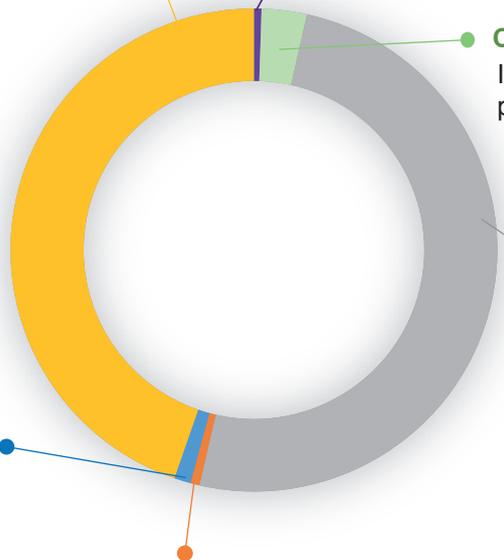
Il regroupe 5 actionnaires, des sociétés de services, établissements financiers, compagnies d'assurances ou assimilés, et toute autre activité de services

Collège Industrie (50,1%)

Représenté par la société « Ecopar ». Société anonyme au capital de 1 752 600 €, elle compte 194 actionnaires (industriels, producteurs et importateurs de produits de la grande distribution, aussi bien des entreprises que des organisations professionnelles.

Collège non assujettis (0,6%)

Ce collège compte 6 actionnaires historiques (non metteurs en marché) qui ne sont pas soumis aux REP Emballages et Papiers.



II. Gouvernance d'entreprise

1. Le Conseil d'administration

Les grands principes de la gouvernance de Citeo ont été définis et mis en place en septembre 2017 afin que celle-ci soit transparente et représentative des contributions de chaque collège d'actionnaires. Ainsi, le conseil d'administration est composé de 18 administrateurs et d'un censeur d'État. Sa composition, révisée tous les 4 ans, est annexée au chapitre 4. C. 1.

Philippe-Loïc Jacob est le Président du conseil d'administration de Citeo depuis le 08 septembre 2009.

En 2018, le conseil d'administration a examiné et débattu des sujets relevant de sa compétence, à savoir notamment la stratégie de la société avec une attention particulière portée sur la mise en œuvre de la feuille de route économie circulaire au sein des filières emballages ménagers et papiers graphiques, l'optimisation du dispositif de collecte et de tri avec, plus particulièrement, l'extension des consignes de tri. Le conseil d'administration a également mené des réflexions liées à l'évolution des performances du dispositif de collecte et de tri du recyclage des emballages et plus particulièrement des emballages plastiques.

Ses travaux ont également porté sur la création d'un nouveau flux pour les emballages plastiques (« flux développement ») permettant de préserver les filières historiques viables économiquement, d'optimiser le recyclage et de créer des débouchés pérennes.

Enfin, de manière plus classique, le conseil d'administration s'est positionné sur l'activité de la Société, l'approbation du budget et de ses révisions, l'examen régulier de la situation de trésorerie, l'arrêté des comptes annuels et consolidés, etc.

2. Les comités spécialisés du Conseil d'Administration

Placés sous l'autorité du Conseil d'administration, des comités spécialisés sont chargés, dans leurs domaines respectifs, de préparer ses travaux et de lui faire des recommandations, pour débats et décisions du Conseil d'administration. Leur composition est annexée au chapitre 4. C. 2. En 2018 :

- Les travaux du **comité stratégique et du barème** ont porté sur les orientations stratégiques de la Société au regard des priorités et des enjeux qu'elle s'est fixés et a notamment suivi assidument l'évolution du cadre législatif et réglementaire français et européen. Il a mené des réflexions sur l'évolution des performances du dispositif de collecte et de tri du recyclage des emballages et plus particulièrement des emballages plastiques. Le comité a également travaillé sur la poursuite et l'accélération du programme d'extension des consignes de tri et la création du « flux développement ». Enfin, il a supervisé les travaux menés par les deux comités barèmes emballages ménagers et papiers graphiques.
- Le **comité barème amont emballages ménagers** a proposé une évolution de la structure tarifaire et des éco-modulations en particulier pour les plastiques visant à promouvoir l'usage d'emballages recyclables et l'intégration de matière recyclée.

- Le **comité barème amont papiers graphiques** a travaillé sur la construction du tarif papiers graphiques et plus particulièrement sur le principe du taux d'acquittement et pour lequel les pouvoirs publics ont été saisis afin d'envisager son ajustement. Le comité a proposé des solutions permettant une acceptabilité économique pour la filière papiers dont le modèle économique n'est pas viable au-delà de l'agrément 2018-2022.
- Les travaux et recommandations du **comité d'audit et de gestion des risques** ont principalement porté sur les comptes annuels et les comptes consolidés 2017, le suivi et l'analyse du budget 2019, les projections financières 2018-2022 et le suivi de la gestion de trésorerie, pour le conseil d'administration de Citeo et celui de sa filiale Adelphe.
- Les travaux du **comité matériaux** ont essentiellement porté sur la fixation des éco-modulations des deux filières REP pour 2020, et plus particulièrement sur la définition des emballages perturbateurs du recyclage, les enjeux de la présence d'huiles minérales dans les encres d'imprimerie, la prise en compte des matériaux innovants ou en développement et la mise en place d'un bonus pour l'intégration de matières recyclées.
- Le **comité recherche & développement** s'est penché sur les axes principaux de la feuille de route de Citeo et a proposé de structurer le programme R&D pour 2019. Par ailleurs, il a suivi certains projets tels que le PET Opaque, les appels à projets lancés par Citeo sur le recyclage et sur l'éco-conception. Il a également engagé des travaux sur la recyclabilité des bag-in-box et des Stand up pouch et mis en place une veille sur les sujets prospectifs et les innovations techniques comme le recyclage chimique.
- Les recommandations et travaux du **comité des nominations et des rémunérations** ont essentiellement porté (outre les sujets plus classiques) sur le suivi de la politique et de la gestion des ressources humaines suite à la fusion, l'examen de la composition de la gouvernance d'Adelphe et l'étude de la parité femmes-hommes au sein des conseils d'administration de Citeo et d'Adelphe.

3. La Direction générale

La Direction Générale de Citeo est assurée par Jean Hornain.

III. Adelphe, filiale de Citeo

1. Capital et actionariat

La fusion entre Eco-Emballages (actionnaire majoritaire d'Adelphe) et Ecofolio, n'a pas eu d'impact sur l'actionariat d'Adelphe. Ainsi, Adelphe est la filiale de Citeo à 85%.

Au 18 avril 2019, le capital social d'Adelphe est de 40 000 euros, entièrement libéré et divisé en 400 actions, toutes de même catégorie, dont la valeur nominale est de 100 euros.

Le capital social est détenu par quatre actionnaires de la manière suivante :

- 85% par Citeo ;
- 14,75% par deux associations représentant le secteur des vins et spiritueux ;
- 0,25% par un administrateur.

2. Gouvernance d'entreprise

Le conseil d'administration est actuellement composé de 9 administrateurs, de 5 censeurs (qui prennent part aux délibérations avec voix consultative), et d'un censeur d'État. La composition du conseil d'administration d'Adelphe est annexée au présent rapport, en page au chapitre 4. C. 3.

Georges Ortola est le président du conseil d'administration d'Adelphe depuis le 04 septembre 2000.

En 2018, les travaux du conseil d'administration d'Adelphe ont porté sur des sujets relevant de sa compétence à savoir notamment la stratégie de la société avec une attention particulière portée sur l'optimisation du dispositif de collecte et de tri, le tarif amont et les éco-modulations, le recyclage des matériaux et plus particulièrement le *Bag-in-box* et le *Stand-up-pouch*.

Et de façon plus classique : la revue détaillée de l'activité, l'approbation du budget annuel et de ses révisions, la revue de la situation financière, l'approbation annuelle de la politique de gestion de trésorerie, l'examen régulier de la situation de la trésorerie, l'arrêté des comptes annuels, les questions liées à la gouvernance.

3. Direction générale

Depuis le 2 février 2018, Jean Hornain assure la Direction Générale d'Adelphe.

E Perspectives d'ici 2022

I. Les objectifs

Citeo, assume des objectifs « filière » pour le recyclage en France à échéance 2022 dans le cadre de ses agréments. Ces objectifs sont à partager avec des concurrents, le cas échéant, et les collectivités locales :

- 100% des emballages et papiers acceptés dans la poubelle de tri
- 75% de recyclage des emballages et 65% pour les papiers
- Un coût de collecte et tri optimisé, grâce à l'évolution du dispositif industriel

(Nota : Compte tenu de l'échéance de certains contrats entre opérateurs et collectivités, env. 10% de la population sera en extension après 2022)

II. La stratégie déployée

1. L'extension des consignes de tri (ECT) et l'optimisation du dispositif de collecte et de tri

- Déploiement des appels à projet ECT sur toute la France
- Modernisation et réduction du nombre de centres de tri
- Collecte séparée des fibreux, développement de l'apport volontaire et déploiement de la tarification incitative

2. La recyclabilité et les débouchés

- Déploiement de programmes R&D en matière d'écoconception et de technologies de recyclage
- Développement proactif de nouvelles filières : PS, barquettes, films PET, aluminium, CSR etc.
- Intégration de matière recyclée

3. Le geste de tri

- Campagnes de mobilisation et engagement citoyen
- Autres approches : RVM, tri en centre urbain dense, appels à projets collecte innovante, hors foyer

4. Le tarif

- Un tarif emballages par matériau levier de performance qui reflète les coûts et la recyclabilité
- Un tarif papier soutenable économiquement par la filière

5. Les services aux entreprises

- Services de déclaration, d'écoconception, formation, veille réglementaire
- Digitalisation de la relation clients et approche spécifique PME

2. On œuvre pour les emballages ménagers

Notes préliminaires	30	VII. Relations avec l'Outre-mer65	
A Résultats consolidés 2018	31	1. Pourvois avec l'Outre-mer	65
I. Compte de résultat analytique consolidé ...31		2. Les actions en Outre-mer	66
II. Analyse des résultats consolidés	31	VIII. Communication, Information, Sensibilisation67	
B Résultats des sociétés agréées	32	1. Actions de sensibilisation au geste de tri	67
I. Compte de résultat analytique des sociétés agréées	32	2. Information et éducation des plus jeunes	70
II. Chiffres d'affaires32		3. Les partenariats avec les associations	73
1. Evolution du nombre de contrats	32	4. Autres partenariats	76
2. Le gisement contribuant	34	5. Sensibiliser les élus et les entreprises	77
3. Les contributions	35	IX. Recherche & Développement	77
4. Sécurisation des contributions	38	1. Création de nouvelles filières de recyclage pour des flux de matériaux qui n'en n'ont pas encore	77
III. Relations avec les collectivités locales39		2. Amélioration de la qualité des boucles de recyclage existantes	78
1. Typologie des contrats avec les collectivités locales	39	3. Optimisation de la collecte sélective	78
2. Les tonnages recyclés	40	4. Déploiement des projets de collecte de proximité	81
3. Les soutiens	41	5. Optimiser la fonction « tri »	82
4. Performance de tri et de recyclage	46	6. Informer les clients sur nos activités de R&D	83
5. Performance et soutiens par région	47	X. Accompagnement à l'éco-conception	83
IV. Les mesures d'accompagnement auprès des Collectivités locales48		XI. Les actions en Hors Foyer	84
1. Plan plastiques et Plan Centres de tri	48	1. Actions auprès des acteurs de la restauration rapide	85
2. Appel à manifestation d'intérêt pour innover et améliorer la mobilisation des habitants	49	2. Actions auprès des bureaux, universités et événements	85
V. Soutiens à la reprise des matériaux	51	3. Actions auprès des aéroports	85
1. Application des accords passés dans le cadre de la reprise et du recyclage	51	4. Actions auprès des espaces naturels	86
2. Aides aux Zones Eloignées (AZE)	52	5. Actions auprès des campus universitaires	86
3. Financement des prestations assurées par les filières et les fédérations	53	6. Préparation de l'offre hors-foyer Citeo	86
4. Conditions économiques de la reprise des matériaux	53	C Gestion des comptes par matériau	87
5. Gestion du flux développement	55	D Performance des sociétés agréées au regard des objectifs de la filière des emballages ménagers	88
6. Reprise des matériaux dans les DOM COM	55	I. Performance taux de recyclage	88
VI. Audits de traçabilité et contrôle qualité55		II. Objectif de taux de couverture des coûts nets de référence89	
1. Contrôles de la qualité des matériaux triés	55		
2. Conditions de traçabilité des matériaux repris	64		

Notes préliminaires

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018 des deux sociétés agréées, Citeo et Adelphe, sont audités et certifiés sans réserve par les Commissaires aux comptes. Ils ont été arrêtés par les Conseils d'administration de chacune des sociétés en date du 18 et 19 avril 2019. Ils sont présentés au chapitre 4.D et 4.E du rapport d'activité.

Les informations issues de la comptabilité analytique pour l'année 2018 des deux sociétés agréées, Citeo et Adelphe, sont revues par les Commissaires aux comptes à l'aune du référentiel méthodologique « Comptabilité analytique de Citeo » disponible au siège des deux sociétés, et rapprochées de la comptabilité générale de chacune des sociétés. L'attestation correspondante des Commissaires aux comptes sur les comptes analytiques est présentée en annexe au chapitre 4.F et 4.G.

L'information financière consolidée correspond à l'agrégation des comptabilités analytiques de la filière emballages des deux sociétés agréées, Citeo et Adelphe.

A Résultats consolidés 2018

I. Compte de résultat analytique consolidé

	Consolidé 2017	Consolidé 2018	Variation en %
Chiffre d'Affaires	667,5	704,1	5%
Coût des contrats avec les collectivités locales	-640,2	-613,7	-4%
Autres actions pour la filière	-49,8	-51,9	4%
dont Mesures d'accompagnement	-7,1	-2,6	-64%
dont les Soutiens à la reprise des matériaux	-22,1	-23,3	5%
dont Recherche et Développement	-5,6	-3,9	-29%
dont Actions de sensibilisation	-5,5	-7,0	27%
autres actions	-9,6	-15,1	57%
Accompagnement des clients et du dispositif de collecte et de tri	-8,9	-8,3	-8%
Pilotage et Gestion	-22,6	-20,6	-9%
Total charges d'exploitation	-721,6	-694,5	-4%
Résultat d'exploitation	-54,1	9,6	-118%
Résultat financier	0,2	2,0	880%
Résultat exceptionnel, non récurrent, risque client	-4,5	-2,2	17%
Impôt sur les bénéficiaires	0,1	0,6	414%
Variation de la provision pour charges futures	58,3	-10,0	-117%
Résultat net	0,0	0,0	-

II. Analyse des résultats consolidés

Le chiffre d'affaires 2018 s'élève à 704,1 M€, en hausse de 36,5 M€ soit +5% par rapport à 2017. Il est constitué, d'une part, des contributions des clients au titre de l'exercice 2018 s'élevant à 709,5 M€ et, d'autre part, de régularisations sur les exercices antérieurs pour -5,5 M€.

Le coût des contrats avec les collectivités territoriales atteint 613,7 M€. On constate une baisse de 26,5 M€ liée à l'entrée en vigueur du barème F.

Les soutiens à la reprise des matériaux (notamment l'Aide aux Zones Eloignées) atteignent 23,3 M€, en progression de 5% par rapport à 2017 liée à l'augmentation des tonnes recyclées (+132kt).

Le cycle des mesures d'accompagnement 2018-2022 a été lancé, le montant 2018 est principalement constitué des frais de personnel des collaborateurs impliqués sur le projet, avant une montée en puissance des projets qui sera constatée sur les prochains exercices.

Les actions de R&D, pour 3,9 M€ ont principalement concerné les expérimentations sur l'apport volontaire notamment, et le déploiement des actions sur la collecte sélective hors domicile.

Les actions de sensibilisation représentent 7,0 M€ soit une augmentation par rapport à 2017 (+27%).

Les charges de gestion et de pilotage sont stables, maintenues à 3% des charges d'exploitation.

B Résultats des sociétés agréées

I. Compte de résultat analytique des sociétés agréées

	Adelphé 2018	Citeo Emb 2018	Consolidé 2018
Chiffre d'Affaires	59,6	644,4	704,1
Coût des contrats avec les collectivités locales	-48,0	-565,7	-613,7
Autres actions pour la filière	-7,4	-44,4	-51,9
dont Mesures d'accompagnement	0,0	-2,6	-2,6
dont les Soutiens à la reprise des matériaux	-0,9	-22,3	-23,3
dont Recherche et Développement	-0,1	-3,8	-3,9
dont Actions de sensibilisation	-0,4	-6,5	-7,0
autres actions	-5,9	-9,2	-15,1
Accompagnement des clients et du dispositif de collecte et de tri	-1,0	-7,3	-8,3
Pilotage et Gestion	-1,8	-18,8	-20,6
Total charges d'exploitation	-58,2	-636,3	-694,5
Résultat d'exploitation	1,4	8,2	9,6
Résultat financier	0,1	2,0	2,0
Résultat exceptionnel, non récurrent, risque client	0,0	-2,1	-2,2
Impôt sur les bénéfices	0,0	0,6	0,6
Variation de la provision pour charges futures	-1,4	-8,6	-10,0
Résultat net	0,0	0,0	0,0

II. Chiffres d'affaires

1. Evolution du nombre de contrats

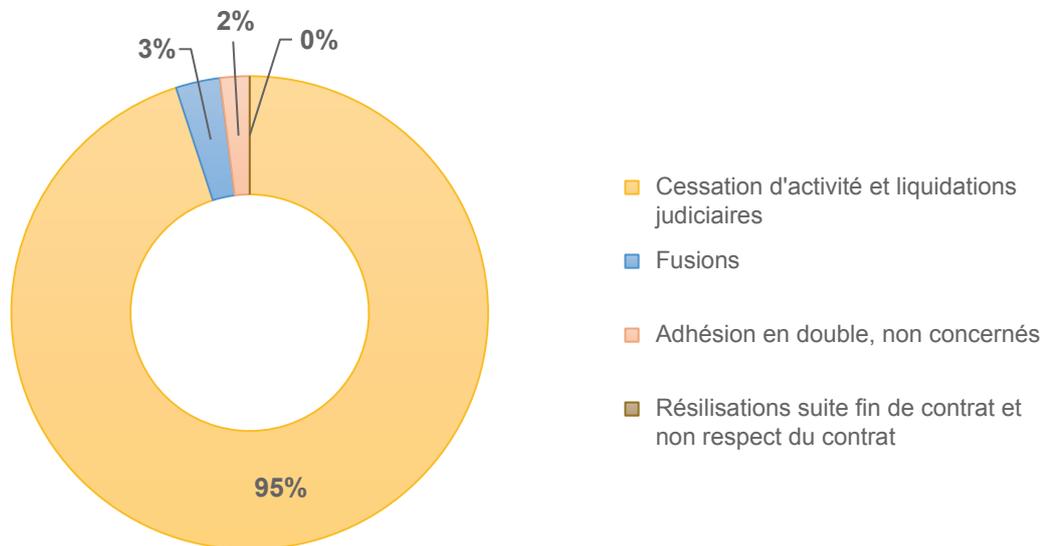
En 2018, 851 nouveaux contrats et 3 033 résiliations de contrat sont comptabilisés. Il est à noter que le principal motif des résiliations reste la cessation d'activité qui représente 95% de la totalité des résiliations. L'essentiel de celles-ci est lié à l'assainissement de la base clients Adelphé (résiliation de contrat clients du secteur « champagnes » sans aucune mise en marché depuis plusieurs années).

Ainsi pour la filière emballages ménagers, le solde net de contrats Citeo et Adelphé à fin 2018 s'établit à 20 559.

En nombre	Citeo	Adelphe	Total
Contrats au 31/12/2016	10 266	12 100	22 366
Nouvelles adhésions	646	130	776
Résiliations	-212	-189	-401
Contrats au 31/12/2017	10 700	12 041	22 741
Nouvelles adhésions	715	136	851
Résiliations	-628	-2 405	-3 033
Contrats au 31/12/2018	10 787	9 772	20 559

Plusieurs entreprises appartenant à un même groupe, à une même enseigne ou à un franchiseur peuvent adhérer sous un seul contrat auprès de Citeo et d'Adelphe.

Répartition des motifs de résiliation en 2018 (Citeo et Adelphe)



2. Le gisement contribuant

Le gisement 2018 et 2017 par matériau et par société est le suivant :

En kt	Réel 2017 *			ARC 2018**			Variation	%
	Citeo	Adelphe	Total	Citeo	Adelphe	Total	Total	Total
Acier	245	8	252	244	8	251	-1	-0.5%
Aluminium	73	11	84	73	11	84	0	0.2%
Papier Carton	1 026	95	1 120	1 024	94	1 118	-2	-0.2%
<i>Papier Carton autre que briques</i>	951	94	1 045	953	93	1 046	1	0.1%
<i>Briques</i>	74	1	76	71	1	72	-3	-4.3%
Plastique	1 123	47	1 170	1 128	47	1 175	5	0.4%
<i>Bouteilles et flacons</i>	477	14	490	481	14	495	4	0.9%
<i>Autres emballages plastique</i>	646	33	680	647	33	680	0	0.0%
Verre	1 354	1 048	2 401	1 415	1 022	2 437	36	1.5%
Autres matériaux	19	11	30	19	11	30	-1	-1.7%
Total gisement contribuant	3 839	1 220	5 059	3 902	1 193	5 096	37	0.7%

* données révisées lors de l'arrêté des comptes 2018

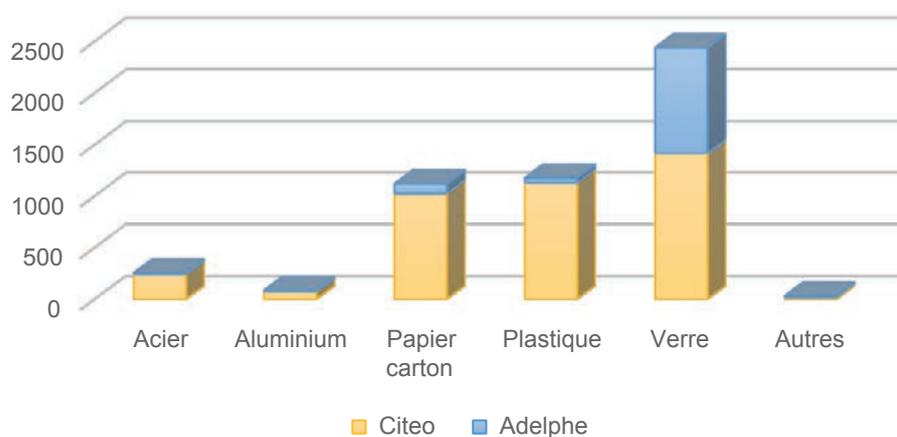
** données de l'arrêté des comptes 2018

Le gisement contribuant est en hausse en 2018 (+0,7% par rapport à 2017).

Cette évolution est tirée par la progression des Bouteilles/flacons plastiques et du Verre, liée notamment à la croissance du marché des eaux cette année et de celle du marché de la bière, en progression depuis plusieurs années.

Il s'agit d'une estimation à l'arrêté des comptes 2018 qui restera à affiner après réception des déclarations 2018.

Répartition du gisement contribuant au titre de
2018 par matériau et par société (en Kt)



3. Les contributions

- Contributions au titre de 2018 et 2017 par matériau et par société

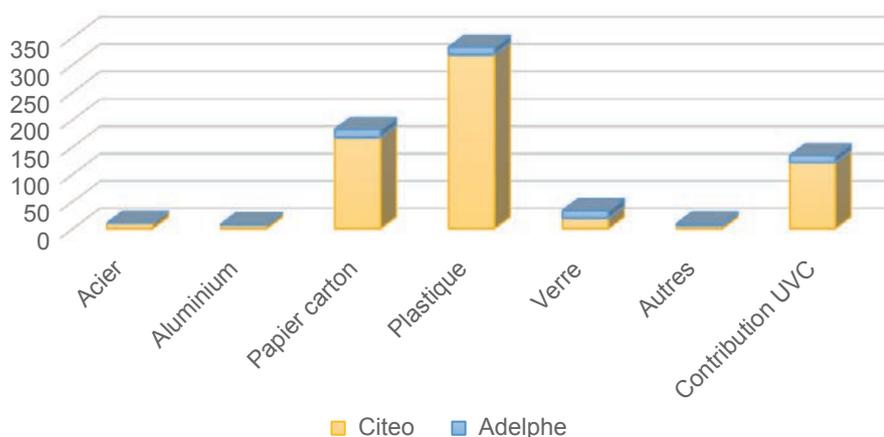
	En M€	Réel 2017 *			ARC 2018 **			Variation %	
		Citeo	Adelphe	Total	Citeo	Adelphe	Total	Total	Total
Contribution au poids	Acier	8	0	8	10	0	11	3	34%
	Aluminium	6	1	8	7	1	9	1	11%
	Papier Carton	158	14	172	167	15	182	10	6%
	<i>Papier Carton autre que briques</i>	145	14	159	151	15	165	6,5	4%
	<i>Briques</i>	13	0,2	13	16,2	0,3	16	3,4	27%
	Plastique	285	13	299	318	14	332	33	11%
	<i>Bouteilles et flacons</i>	115	4	119	126	4	130	11	9%
	<i>Autres emballages plastiques</i>	171	9	180	192	10	202	22	13%
	Verre	16	12	28	19	14	33	5,6	20%
	Autres matériaux	5	2	7	6	3	9	2,5	38%
Contribution unitaire	Contribution unitaire	134	14	148	121	13	134		
	Total Contributions	612	56	669	648	61	710	41	6,1%

* données révisées lors de l'arrêté des comptes 2018

** données de l'arrêté des comptes 2018

La hausse des contributions entre 2018 et 2017 (+6,1%) s'explique principalement par la hausse du barème.

**Répartition du gisement contribuant au titre de 2018
par matériau et par société (en M€)**



Focus sur l'éco-modulation :

En M€

Eco-modulation	2017	2018	Evolution 2018/2017
TOTAL BONUS	-30,5	-54,1	77%
Bonus – Réduction des emballages	-1,3	-1,4	8%
Bonus – Sensibilisation au geste de tri	-29,3	-31,6	8%
Bonus – Emballages Plastiques Recyclables*	0,0	-21,1	100%
TOTAL MALUS	0,8	1,2	43%
Malus – Perturbateurs	0,6	0,5	-3%
Malus – Sans Filière	0,3	0,3	7%
Malus – PET Opaque 218	0,0	0,4	100%
Impact Total en M€	-29,7	-52,9	78%

* Regroupe les bonus plastiques pour les emballages recyclables actuellement dans les consignes de tri (bouteilles & flacons) ou pouvant rejoindre une filière existante (autres emballages rigides mono résine en PET, PE ou PP)

- Cadrage entre les contributions au titre des années opérationnelles et le chiffre d'affaires comptable

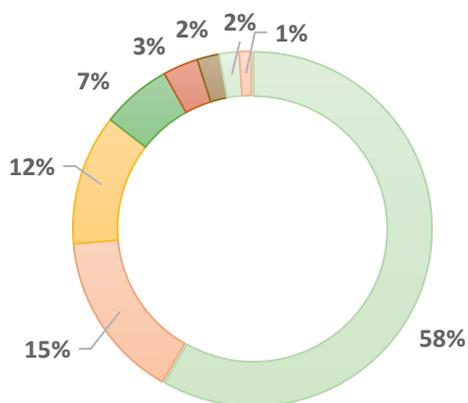
Citeo et Adelphe

Chiffre d'affaires

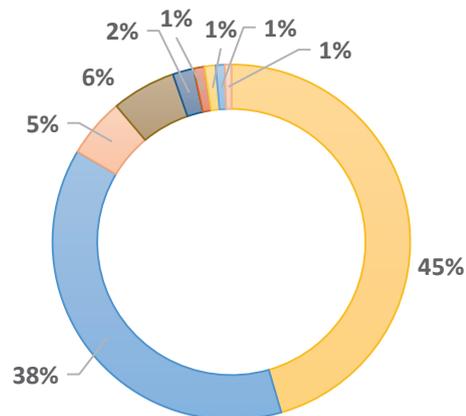
En M€	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total CA au titre de l'année
	CA au titre des années antérieures	5	10	-3	4	0	-2	0	0	0	0
CA au titre de 2009	414	2	1	2	0	-1	0	0	0	0	417
CA au titre de 2010		518	17	-1	-1	-1	0	-1	0	0	531
CA au titre de 2011			568	16	-3	1	1	-1	-1	0	581
CA au titre de 2012				653	12,55	3,68	2,53	0,1	-2	-1	669
CA au titre de 2013					665,3	13,54	5,41	0,18	0,16	1,6	683
CA au titre de 2014						670	20	0	0	-2	688
CA au titre de 2015							671	6	-1	-3	674
CA au titre de 2016								654	6	-2	658
CA au titre de 2017									665	3	669
CA au titre de 2018										710	710
Total CA comptable	418	530	584	674	673	684	700	658	668	704	

- Répartition des contributions par secteur d'activité

CITEO et ADELPHÉ
Répartition des contributions par secteur d'activité (sur base des fiches déclaratives 2017)



ADELPHÉ
Répartition des contributions par secteur d'activité (sur base des fiches déclaratives 2017)



4. Sécurisation des contributions

• Respect des obligations contractuelles

Poursuite de la politique de relance des clients n'ayant pas effectué leur déclaration des emballages. En 2018, Citeo et Adelphe ont relancé a minima quatre fois les clients sans déclaration et ce par différents biais : mails, courriers, appels téléphoniques.

Poursuite et renforcement de la démarche de prospection, qui a permis d'informer les entreprises concernées et de les inciter à adhérer. A noter l'envoi d'une campagne de prospection à destination des secteurs de :

- La Vente à distance
- La Distribution spécialisée
- La Restauration Rapide
- L'Habillement)

Cette démarche de prospection s'est articulée autour de campagnes téléphoniques et d'envoi de courriers (simple puis avec accusé de réception) vers plus de 7 000 entreprises cibles.

Conformément à son cahier des charges et au titre des campagnes menées en 2018, 10 dossiers de non contributeurs ont été transmis au Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, seul habilité à procéder à des sanctions.

• Conformité des déclarations

L'équité entre les clients est assurée par plusieurs types de contrôles des déclarations, certains étant inscrits dans le Cahier des charges d'agrément et d'autres étant à l'initiative de l'éco-organisme.

Contrôles des déclarations inscrits dans le Cahier des charges d'agrément :

- À partir de 2018, Citeo et Adelphe ont mis en place la nouvelle procédure de contrôle externe. Conformément au cahier des charges d'agrément, ces contrôles externes sont diligentés par un tiers totalement indépendant. Ce contrôle réglementaire a pour objectif de contribuer à la parfaite conformité des déclarations emballages au regard de la REP. Pour cette première année d'application de la procédure, 40 contrôles réglementaires ont été réalisés, représentant 8% du chiffre d'affaires consolidé Citeo et Adelphe (sur la base des déclarations 2017). Sur ces 40 dossiers de contrôles, 14 ont nécessité une demande de régularisation. L'impact financier net de ces 14 régularisations est de -51k€ de sous-déclaration :
 - o Régularisation de sous déclaration effectuée : -283K€ (11 clients concernés)
 - o Régularisation de sur déclaration effectuée : +232K€ (3 clients concernés)

Les erreurs déclaratives identifiées par les auditeurs n'ont pas révélé d'anomalies majeures de compréhension du périmètre ou de la méthodologie déclarative ni de nouvelles thématiques d'erreurs (tous les types d'erreurs ont déjà été rencontrés lors de précédentes campagnes de contrôles telles que des erreurs de poids unitaires, l'exclusion à tort des départements et régions d'Outre-mer DROM, des dons, des ventes au personnel...). Toutes les demandes de régularisation ont été acceptées par les clients.

- Conformément au cahier des charges d'agrément, Citeo et Adelphe ont mis en place une méthode de contrôle ad hoc, consistant en la remise d'un document établi par un Commissaire aux Comptes ou un Expert-Comptable visant les modalités d'élaboration des déclarations afin de s'assurer de la correcte déclaration des emballages mis en marché : le Rapport de Procédures Convenues à remettre au moins tous les trois ans, pour tous les clients dont le niveau de contribution est supérieur ou égal à 60 000€ pour une année. Le cycle de 3 ans correspond aux déclarations 2017, 2018 et 2019. À fin 2018, sur les déclarations 2017, Citeo et Adelphe ont réceptionné 40 Rapports de Procédures Convenues. Des relances seront mises en œuvre dès 2019 pour rappeler l'obligation de remise d'un rapport sur la période des 3 années.

Contrôles des déclarations à l'initiative de Citeo :

Citeo et Adelphe ont également poursuivi les contrôles de déclarations en interne : réalisation d'analyses approfondies des déclarations présentant des variations N/N-1 importantes, environ 200 clients ont fait l'objet d'une étude détaillée de leur déclaration.

Au total, près de 17% du chiffre d'affaires consolidé Citeo et Adelphe (sur la base des déclarations 2017) a été contrôlé en 2018.

III. Relations avec les collectivités locales

1. Typologie des contrats avec les collectivités locales

	Nombre de contrats		
	Citeo	Adelphe	Total
Grands comptes (pop ≥ 100 khab)	154	12	166
Comptes Clés (pop < 100 khab)	200	21	221
Comptes Locaux (pop ≤ 30 khab)	272	47	319
Total	626	80	706

Au 31 décembre 2018, 706 collectivités territoriales sont en contrat avec Citeo ou Adelphe. Cela représente 32 contrats de moins qu'en 2017 en raison de la poursuite des fusions de collectivités locales (lois NOTRe et MAPTAM). Ces contrats CAP qui représentent 35 806 communes ne concernent pas le pourvoi à Mayotte et en Guyane (cf. 2.B.VII).

- **Population couverte par un dispositif de collecte sélective**

En millions d'habitants	Population		
	Citeo	Adelphe	Total
Comptes Locaux (pop ≤ 30 khab)	4,5	0,8	5,3
Comptes Clés (pop < 100 khab)	11,4	1,1	12,5
Grands comptes (pop ≥ 100 khab)	45,6	2,5	48,1
Total Population sous contrat	61,5	4,4	65,9
Pourvoi à Mayotte/Guyane	0,4	0,0	0,4
Total Population couverte par un dispositif de collecte	61,8	4,4	66,3

Les contrats CAP couvrent 65,9 millions d'habitants. À cette population s'ajoutent les habitants sous pourvois à Mayotte et ceux de Guyane (nouvelle population desservie) ayant accès à un dispositif de collecte sélective, soit 363 669 habitants (cf. 2.B.VII).

Ainsi, Citeo parvient en 2018 à couvrir globalement 100% du territoire (48 communes non desservies à date) par un dispositif de collecte sur la base de la population Insee 2014 contractuelle, soit un taux de couverture du territoire en augmentation par rapport à 2017 de 2,1%.

2. Les tonnages recyclés

En date de l'Arrêté des Comptes, les tonnages sont estimés sur la base de trois trimestres de déclaration des collectivités.

Afin d'améliorer la comparabilité des données 2017 et 2018, les tonnages 2017 indiqués dans ce paragraphe correspondent aux tonnes réellement soutenues par Citeo et Adelphe une fois que l'intégralité des justificatifs des collectivités est reçue.

L'écart avec les chiffres communiqués dans le rapport d'activité 2017 correspond donc à la mise à jour des données entre les estimations de l'arrêté des comptes et le réel constaté.

En kt	Réel 2017 *	ARC 2018 **	Variation	%
Acier	105	105	0	0,2%
Aluminium	11	12	1	9,4%
Papier-carton complexé issu de la collecte séparée (PCC)	654	662	9	1,3%
Papier-carton non complexé issu de la collecte séparée et/ou de collecte en déchèterie (PCNC)	38	38	0	0,6%
Papier/Carton en mélange	0	62	-	-
Total plastique	295	308	13	4,3%
Verre	2 039	2 103	64	3,1%
Tonnes de collecte sélective	3 141	3 290	149	4,7%
Acier de Mâchefers	211	211	0	-0,1%
Acier de Compost	10	0	-	-
Acier de TMB ***	8	0	-	-
Acier OMR	0	19	-	-
Aluminium de Mâchefers	25	23	-2	-6,1%
Aluminium de Compost	1	0	-	-
Aluminium de TMB ***	1	0	-	-
Aluminium OMR	0	2	-	-
Plastiques de TMB ***	1	0	-	-
Papier/Carton de Compost	16	0	-	-
Tonnes recyclées hors collecte sélective	272	255	-17	-6,2%
Total tonnages recyclés	3 414	3 545	132	3,9%

* données révisées lors de l'arrêté des comptes 2018

** données de l'arrêté des comptes 2018

*** standards expérimentaux en 2017

Pourvoi	0	0	0	-39,5%
Hors Foyer	1	1	0	-21,7%
RVM	2	3	1	33,3%
Total tonnages recyclés	3 417	3 549	132	3,9%

L'augmentation des tonnages recyclés est de 132 kt, soit + 3,9%, entre 2017 et 2018. Cette augmentation s'appuie principalement sur :

- Le verre (+64 kt soit +3,1%) : conséquence du Plan d'Amélioration de la Collecte dans les zones à faible performance (densifications en zones urbaines des régions Île-de-France, Sud-Est, Centre-Est et Sud-Ouest) combinée à l'effet Coupe du monde 2018 et à la canicule en été ;
- Le papier-carton non complexé (+70 kt soit +10,7%) : augmentation du plafond fibreux de 28% à 31% (passage du barème E au barème F) et à la prise en compte des papiers-cartons en mélange (nouveau standard au barème F) ;
- Le Plastique (+13 kt soit + 4,2%) lié notamment à la canicule. L'extension des consignes de tri permet aujourd'hui à 18 millions d'habitants de trier les pots, les barquettes et les films plastiques.

3. Les soutiens

- **Mise en place du Contrat pour l'Action et la Performance 2022**

L'année 2018 a été l'année de contractualisation dématérialisée avec les collectivités locales via le portail Citeo/ADELPHE.

La contractualisation permet aux collectivités de réaliser leurs déclarations Tonnes, sensibilisation, contrat objectif... permettant le calcul des soutiens.

- **Mise en place du soutien de transition**

Un soutien de transition a été mis en place pour inciter les collectivités dans la transformation du dispositif :

- En maintenant les performances de recyclage ;
- En recherchant les moyens d'améliorer les performances environnementales et technico-économiques ;
- En les engageant dans la mise en place de l'extension des consignes de tri plastiques via un échéancier prévisionnel.

Le soutien de transition est calculé par comparaison des soutiens contractuels 2016 avec les soutiens 2018.

• **Soutiens au titre de l'année 2017 et 2018 par type de soutien**

En M€	Réel 2017 *	ARC 2018 **	Variation	%
Soutien à la collecte sélective et au tri (Scs)	375,1	331,7	-43,4	-12%
Soutien à la performance (Spr)	145,4	102,3	-43,1	-30%
Soutien à l'action de la sensibilisation (Sas=Tsc + Tsa)	27,2	-	-	-
Soutien aux autres valorisations (Sav=Tum+Tvo+Tce+Tesc)	69,5	-	-	-
Soutien au développement durable (Sdd)	16,5	-	-	-
Soutien majoration DOM-COM	1,0	-	-	-
Soutien au recyclage des métaux récupérés hors Collecte sélective (Srm)	-	6,1	-	-
Soutien spécifique à la valorisation organique des papiers cartons pour les seules collectivités territoriales ultra marines (Svo)	-	0,0	-	-
Soutiens financiers à la valorisation énergétique des emballages dans les refus issus des centres de tri (Sve Refus)	-	5,3	-	-
Soutien à la valorisation énergétique des emballages restant dans les OMR (Sve OMR)	-	39,4	-	-
Soutien à la communication (Scom)	-	9,9	-	-
Soutien à l'ambassadeur de Tri (SAdt)	-	16,0	-	-
Soutien à la connaissance des coûts (Scc)	-	9,2	-	-
Soutien à la transition (STT)	-	97,7	-	-
Soutien TOTAL	634,8	617,5	-17,3	-3%

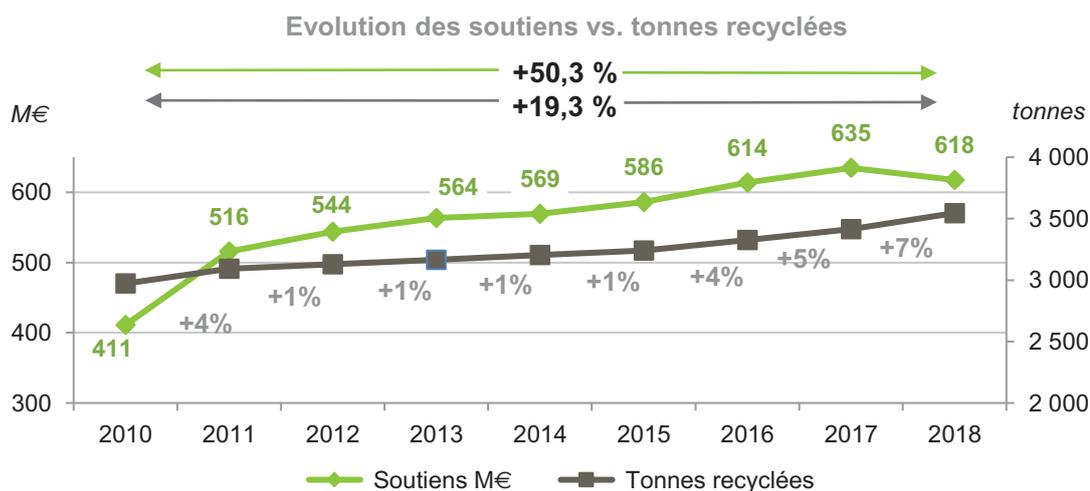
* données révisées lors de l'arrêté des comptes 2018

** données de l'arrêté des comptes 2018

La baisse de -3% (-17.3 M€) entre 2017 et 2018 s'explique par la mise en place du barème F issu du cahier des charges de la filière emballages. Ce barème est construit de manière à inciter les collectivités à étendre les consignes de tri plastiques sur tout le territoire national d'ici 2022.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
€/t global (*)	138 €	167 €	174 €	178 €	177 €	181 €	184 €	186 €	174 €

* Soutiens versés aux collectivités ramenés aux tonnes totales recyclées, inclus nouveaux plastiques mais hors métaux et plastiques expérimentaux



- Cadrage entre les soutiens au titre des années opérationnelles et les soutiens comptables

Soutiens comptables

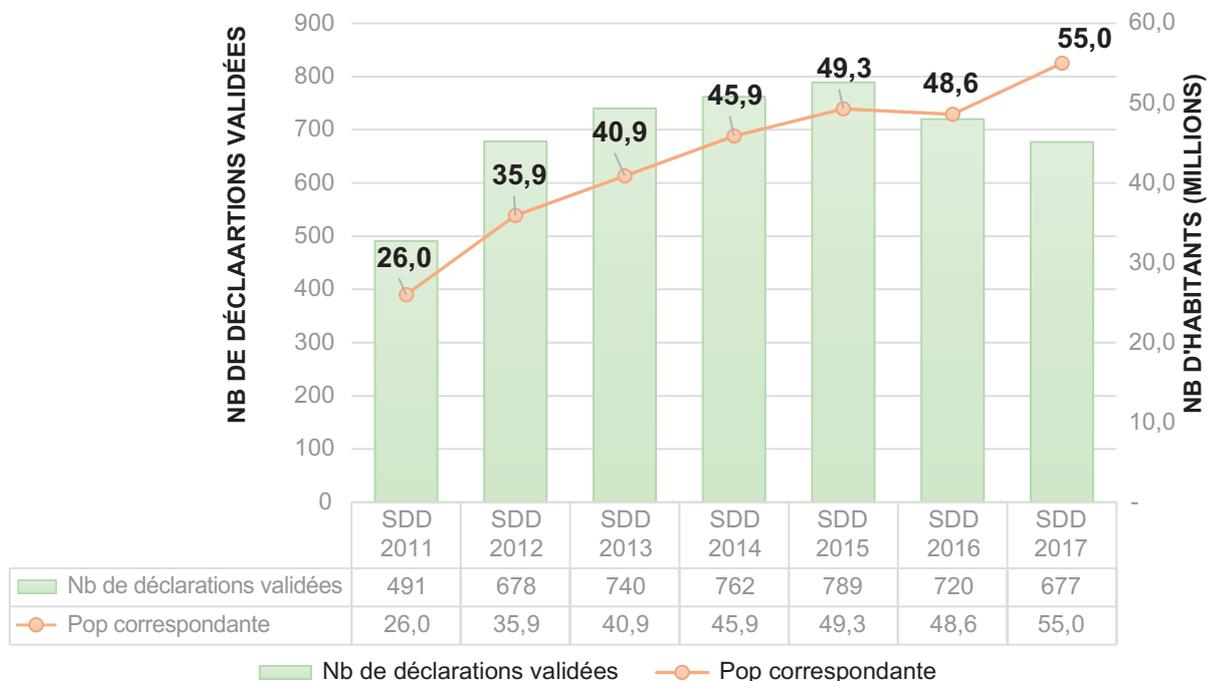
En M€	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total CA au titre de l'année
Soutiens au titre de 2009	-9	0	0	0						n/a
Soutiens au titre de 2010	416	-5	0	0						411
Soutiens au titre de 2011		517	-2	1	0	0				516
Soutiens au titre de 2012			549	-7	1	0				544
Soutiens au titre de 2013				566	-2	0				564
Soutiens au titre de 2014					567	2	0			569
Soutiens au titre de 2015						589	-3	0		586
Soutiens au titre de 2016							613	1		614
Soutiens au titre de 2017								639	-4	635
Soutiens au titre de 2017									618	618
Total soutiens comptables (*)	407	512	547	560	566	591	609	640	614	

* Les années antérieures 2014 à 2016 intègrent les nouveaux plastiques contrairement aux rapports d'activité précédents

- **Le Soutien au Développement Durable (SDD)**

Pour cette dernière année de déclaration, le SDD a connu une forte progression des déclarations. Ainsi 677 collectivités (avec données validées), représentant 91% des contrats et 55 millions d'habitants (soit +13%), se sont engagées dans la démarche en renseignant les 9 indicateurs économiques, sociaux et environnementaux.

Evolution du SDD depuis 7 ans



Les collectivités ainsi engagées disposent d'un tableau de bord leur permettant d'apprécier les points forts et les points faibles de leur dispositif de collecte sélective et de tri en matière de performance économique, sociale et environnementale. Elles peuvent comparer leurs résultats à ceux de collectivités de typologie similaire et identifier les priorités à mettre en œuvre au niveau des neuf indicateurs qui sont suivis dans le cadre du SDD.

Au-delà de cet engagement dans une dynamique d'amélioration, le SDD permet d'obtenir, en fonction des résultats de chaque collectivité, un soutien supplémentaire au travers d'un bonus à la performance durable. Pour la déclaration au titre de l'année 2017, 76% des collectivités déclarantes ont bénéficié d'un bonus SDD de 4%, 8% ou 12%. Les autres ont obtenu le bonus minimum de 2%.

Piliers	Cibles	Valeurs des seuils à atteindre pour les niveaux 4% et 8% du SDD 2017			Valeurs des seuils à atteindre pour le niveau 12% du SDD 2017	Valeurs médianes observées SDD 2017		
		2015 :	2016 :	2017 :		2015 :	2016 :	2017 :
Economique	1.1	Coût complet de la CS par tonne		≤ 204 €/t triée	≤ 389 €/t triée pour les emballages hors verre ≤ 78 €/t triée pour le verre	218 €/t triée pour tous emb. Emb. hors verre : 475 €/t triée Verre : 61 €/t triée		
	1.2	Ratio Recette sur coût de la CS		2015 : ≥97% 2016 : ≥95% 2017 : ≥97%	≥100%	2015 : 113% 2016 : 110% 2017 : 107%		
	1.3	Niveau de refus		≤ 5,80 kg/hab/an	≤ 5,58 kg/hab/an	7,2 kg/hab/an		
Social	2.1	Effectif dédié à la CS par tonne		≥ 100 postes/10 000 tonnes	≥ 123 postes/10 000 tonnes	122 postes/10 000 tonnes		
	2.2	Nombre d'ADT par tonne		≥ 15,90 ADT/10 000 tonnes	≥ 15,90 ADT/10 000 tonnes	19,4 ADT/10 000 tonnes		
	2.3	Taux de gravité des accidents de la CS		≤ 2,9%	≤ 1,8%	0,3%		
Environnemental	3.1	Ratio Tonne de CS / Tonnes d'OMR		≥ 18,5%	≥ 21,4%	24,4%		
	3.2	Performance CS		≥ 50 kg/hab/an	≥ 54,7 kg/hab/an	57 kg/hab/an		
	3.3	Empreinte carbone par tonne		≤ 0,124 t CO ₂ / t CS	≤ 0,104 t CO ₂ / t CS	0,114 t CO ₂ / t CS		

• Le Soutien à la Connaissance des Coûts (SCC)

La maîtrise des coûts est un enjeu important, tout particulièrement dans la perspective de l'extension des consignes de tri. Cette maîtrise passe en premier lieu par une connaissance fine des moyens consacrés à la collecte sélective des emballages ménagers et des papiers, des coûts et des recettes associés.

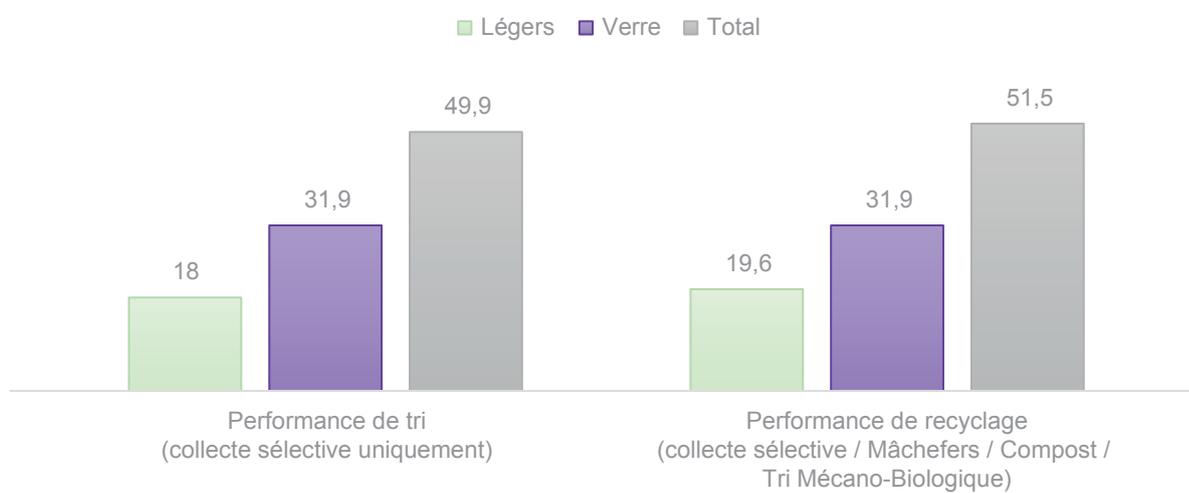
Le Soutien à la Connaissance des Coûts (SCC / Barème F) répond à cet enjeu. Ce soutien est déclenché sur la base d'une déclaration volontaire de la collectivité. Il permet d'obtenir un bonus de 2% si la déclaration est validée par Citeo (+ un montant forfaitaire par EPCI pour les Syndicats de Traitement).

Pour sa 1^{ère} année de déclaration, le SCC a été déclaré par 661 collectivités représentant 59,7 millions d'habitants (avec données validées), soit 97% des collectivités en contrat, ce qui témoigne d'une forte mobilisation.

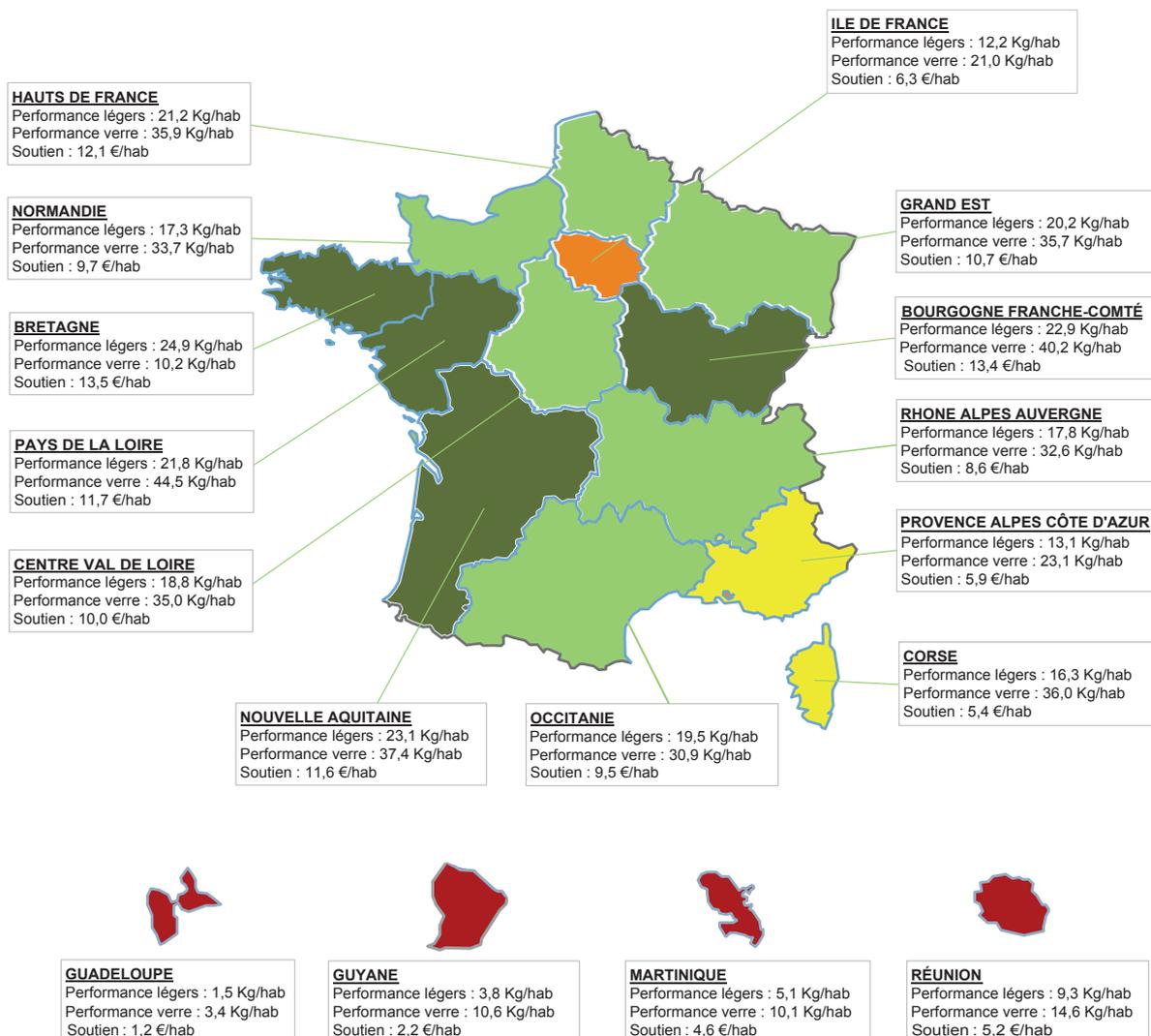
Cette connaissance des coûts et des recettes est centrale pour mesurer l'efficacité des dispositifs, sensibiliser et accompagner les collectivités vers une optimisation des moyens mis en place et en améliorer la performance.

4. Performance de tri et de recyclage

**Performances de tri et de recyclage 2018
en kg par habitant**



5. Performance et soutiens par région



Performance de tri*



* Performance de tri = Performance légers + Performance verre

IV. Les mesures d'accompagnement auprès des Collectivités locales

1. Plan plastiques et Plan Centres de tri

- **La généralisation de l'extension des consignes de tri se poursuit**

En 2011, une expérimentation a été lancée pour étendre les consignes de tri dans 51 collectivités réunissant 4 millions d'habitants. À l'issue de cette expérimentation, tous les acteurs se sont accordés sur la nécessité de réunir au moins deux conditions pour déployer avec succès l'extension sur tout le territoire français :

- Disposer de centres de tri de plus grande capacité et plus modernes pour trier efficacement les nouveaux flux ;
- Développer les filières de recyclage des emballages en plastique.

Afin de laisser le temps aux acteurs de réaliser les investissements nécessaires, il a été décidé de déployer les nouvelles consignes par appels à projets successifs jusqu'en 2022.

- **La campagne 2018 a fait l'objet de 2 appels à projets distincts**

Les standards de tri des emballages en plastique retenus par le comité de suivi à l'issue de l'expérimentation de 2012 ont montré leur limite en matière de recyclage au cours de la phase de déploiement de 2015-2016. En effet, les flux actuellement produits par ces centres de tri en extension de consignes sont recyclés, mais les recycleurs ont alerté Citeo et le comité national de concertation sur leur incapacité à reprendre les mêmes flux lorsque l'extension des consignes sera généralisée sur le territoire français.

Des travaux ont donc été engagés pour définir de nouveaux standards qui devront être produits par les nouveaux bassins de tri souhaitant étendre les consignes à tous les emballages ménagers. Pour ne pas retarder l'extension des consignes, Citeo a proposé de lancer la campagne d'appels à projets 2018 en 2 temps :

- Un appel à projets, lancé en avril 2018 limité aux collectivités clientes de centres de tri déjà sélectionnés en 2016 et adaptés au tri de tous les emballages en plastique ;
- Un appel à projet sans limitation de périmètre, lancé à l'issue des travaux sur la définition des nouveaux standards (octobre 2018).

- **La première phase de 2018 a permis de sélectionner plus de 8 millions d'habitants supplémentaires et d'engager des projets d'amélioration de la collecte**

L'appel à projet lancé en avril 2018 a permis de sélectionner une centaine de collectivités locales supplémentaires pour l'extension des consignes de tri et 8,5 millions d'habitants peuvent ou pourront très prochainement trier tous leurs emballages, y compris les pots, barquettes et films en plastique.

Les retours d'expériences ont montré que l'extension des consignes générait un contexte favorable à la mise en œuvre d'autres actions d'amélioration des performances et de maîtrise des coûts, du fait d'un niveau de satisfaction élevé des habitants qui comprennent que les changements proposés permettent de développer le recyclage. Citeo incite par conséquent les collectivités locales à rationaliser leurs dispositifs de collecte selon 6 axes prioritaires :

- **L'amélioration de la desserte en porte à porte** pour mettre en place un dispositif de tri efficace sur les secteurs où il serait encore absent ou défectueux ;
- **L'amélioration de la desserte de proximité** pour densifier le maillage de point de collecte en apport volontaire ;
- **Le développement de collectes de proximité** pour installer des dispositifs de collecte de proximité en remplacement de dispositifs en porte à porte ;
- **La réduction de fréquence** pour mieux rationaliser les coûts de collecte ;
- **L'harmonisation des dispositifs** pour éviter la cohabitation de flux différents sur un même territoire et pour déployer, là où cela est possible, un dispositif de séparation Fibreux/non-fibreux ;
- **La collecte des papiers diffus** pour améliorer les performances de collecte des papiers.

Les collectivités qui développent des projets conformes à ces axes peuvent candidater aux appels à projets et, si leur dossier est retenu, accéder à des financements facilitant leur mise en œuvre. Pour le premier appel à projets de 2018, Citeo a engagé 9,5 M€ au financement de ces projets.

Avec l'extension des consignes et l'optimisation de la collecte, les projets retenus devraient permettre de recycler plus de 80 000 t d'emballages supplémentaires.

- **La seconde phase lancée en octobre 2018 permettra de poursuivre l'extension des consignes sur une vingtaine de bassins de tri supplémentaires**

Dès la fin du mois d'octobre 2018, une deuxième phase a été engagée à la fois sur l'extension des consignes de tri, l'optimisation de la collecte et la transformation des centres de tri pour permettre à de nouveaux territoires de déployer les consignes élargies.

La candidature d'environ 200 collectivités représentant 10 millions d'habitants est attendue avec la transformation de 20 à 30 centres de tri supplémentaires. La sélection définitive sera arrêtée en juillet 2019.

2. Appel à manifestation d'intérêt pour innover et améliorer la mobilisation des habitants

Au second semestre 2018, Citeo, en collaboration avec le MTES et l'ADEME, a décidé de lancer un appel à manifestation d'intérêt dédié à la collecte innovante afin de soutenir des projets susceptibles d'améliorer la mobilisation des citoyens en complétant les dispositifs existants, afin de capter des tonnes supplémentaires d'emballages et de papiers.

L'appel à manifestation d'intérêt, s'accompagne d'un doublement du montant consacré à la collecte innovante dans le cadre des mesures d'accompagnement, pour atteindre 6 M€. Dès 2019, les acteurs porteurs de solutions de collectes innovantes technologiquement (solutions numériques notamment), innovantes par une meilleure intégration urbaine (design, fonctionnalités, relation à l'utilisateur) ou encore innovantes en matière de communication, pourront candidater. Les initiatives visant à mobiliser les citoyens grâce à des actions de solidarité et à des dons à des associations environnementales ou sociales seront encouragées.



En effet, convaincus que l'association du geste de tri à de grandes causes environnementales ou solidaires est de nature à renforcer la mobilisation des habitants, les candidats sont incités à donner une dimension éco-solaire à leur projet. Cette incitation prend la forme d'un bonus de participation de Citeo au financement des projets et d'un abondement par l'ADEME pour le reversement d'un montant proportionnel aux tonnes supplémentaires captées, à une cause environnementale ou solidaire.



- Les projets « tri du verre pour les Restos » et « Mon Tri » à Nice, des premiers exemples du tri solidaire

Citeo et le Grand Belfort sont partenaires pour lier les performances du tri du verre par les habitants à un reversement aux Restaurants du cœur.

Alors que la collecte du verre stagnait depuis 10 ans, en 2018 elle a atteint 3142 tonnes collectées soit +10% par rapport à 2017. Une performance remarquable pour bonne partie liée à la campagne « le verre c'est de l'argent »

L'opération a permis de reverser 7000 € soit 7000 repas aux Restaurants du Cœur début 2019.

Le projet « **Mon tri** » est développé depuis début 2018 par la start-up Uzer, lauréat du Circular Challenge 2017 pour son boîtier Eugène qui permet de scanner le code-barre des emballages afin de connaître la bonne consigne de tri, l'impact environnemental du geste et stimuler le geste de l'habitant en faisant le lien avec les programmes de fidélité de la grande distribution.

Ce projet consiste à installer ce boîtier sur des colonnes d'apport volontaire avec un message simple « 1 emballage scanné = 1 centime d'€ reversé aux Restos du Cœur ». Le démarrage est prévu en 2019 en partenariat avec la Métropole Nice Côte d'Azur.



V. Soutiens à la reprise des matériaux

1. Application des accords passés dans le cadre de la reprise et du recyclage

La reprise des matériaux triés s'inscrit dans une logique de choix entre trois modes de reprise proposés à chaque collectivité :

- la Reprise Option Filières apportée par les sociétés agréées et mise en œuvre par les filières Matériaux ;
- la Reprise Option Fédérations apportée par les fédérations et mise en œuvre par leurs clients ;
- la Reprise Option Individuelle mise en œuvre par des repreneurs choisis par la collectivité.

Citeo et Adelphe présentent chacune de ces options de reprise de manière objective, transparente et non-discriminatoire à la collectivité.

La collectivité choisit librement l'une de ces trois options de reprise pour chaque standard par matériau.

Option Filières	Option Fédérations	Option Individuelle
Garantie d'enlèvement, de recyclage, mise en œuvre par les filières matériaux	Garantie d'enlèvement, de recyclage, mise en œuvre par les adhérents des Fédérations	Clauses commerciales propres à chaque contrat, mise en œuvre par le repreneur choisi par la collectivité
Présentée à toute collectivité par les sociétés agréées	Présentée à toute collectivité par les sociétés agréées	Présentée à toute collectivité par les sociétés agréées
Critères de qualité communs = Standards par matériau		
Prescriptions Techniques Minimales	Qualité repreneur	Qualité repreneur
Prix de reprise positif ou nul proposé par les filières Matériau et garanti à zéro par les sociétés agréées	Les fédérations garantissent que leurs Adhérents Labellisés proposent des prix de reprise positifs ou nuls	Clauses de prix spécifiques à chaque contrat
Prix identique pour toutes les collectivités basé sur une formule de calcul définie dans le contrat	Prix différent selon les collectivités	Prix différent selon les collectivités
	Prix négocié entre la collectivité et son repreneur (sauf offre nationale éventuelle)	Prix négocié entre la collectivité et son repreneur

Quelle que soit l'option de reprise choisie, les sociétés agréées versent les soutiens à la tonne recyclée à toute collectivité pouvant répondre aux conditions suivantes :

- les matériaux sont triés conformément aux standards par matériau ;
- les matériaux triés ont fait l'objet d'un recyclage et les justificatifs relatifs à ce recyclage ont été transmis aux sociétés agréées.

2. Aides aux Zones Eloignées (AZE)

L'AZE est une compensation du surcoût de transport lié à la desserte des zones éloignées (collectivités distantes des usines de recyclage). Elle n'est versée qu'aux repreneurs respectant le principe de solidarité, c'est-à-dire qui pratiquent une offre de reprise avec un même prix sur tout le territoire. C'est le cas pour les offres de la reprise option filières pour tous les matériaux et pour trois acteurs de la reprise option fédérations pour un tonnage limité sur le standard Papier Carton Complexé (PCC).

Les montants moyens d'AZE à la tonne en 2018 sont les suivants :

Standard	Montants (€/t)	Evolution n-1 (%)
Acier collecte sélective (CS)	14,7	-1
Acier mâchefers	10,4	-54
Aluminium collecte sélective (CS)	30,3	+21
Aluminium mâchefers	0,0	0
Papier Carton Non Complexé (PCNC)	3,67	+75
Papier Carton Complexé (PCC)	17,5	+2
Plastique	7,7	+5
Verre	7,4	-1

Le changement d'agrément a fait évoluer les parts de marché par rapport à 2017 et donc l'AZE versé aux repreneurs respectant le principe de solidarité.

La variation de l'€/t moyen des aciers de mâchefers est due à une perte de 50% de part de marché par la filière sur ce matériau.

L'évolution relative à l'aluminium de collecte sélective (+20%) est liée à une évolution significative des parts de marché de la filière (+20% de tonnages déclarés). En effet, il faut noter la perte de petites collectivités (effet loi NOTRe) et le gain de quelques métropoles sur des tranches kilométriques plus éloignées.

Pour l'aluminium de mâchefers, la filière n'a conservé qu'un petit nombre de contrats situés à une distance inférieure au seuil de déclenchement de l'AZE. De ce fait, aucune AZE n'a été versée pour ce standard en 2018.

Pour le Papier Carton Non Complexé (PCNC) la filière carton a perdu 30% de part de marché et 30 % des tonnages entre 2017 et 2018. La baisse du nombre de contrats et la répartition des contrats rattachés à des tranches de distances éloignées augmentant explique l'évolution de l'€/T moyen sur ce matériau.

Pour certaines catégories de plastique, la fermeture des frontières de la Chine aux importations de déchets plastiques, a entraîné une hausse des tonnes issues de tous les pays européens à traiter sur ces territoires.

Cette hausse des tonnes amène la filière emballages à trouver des capacités de traitement des déchets plastiques supplémentaires, en plus des tonnes françaises déjà majoritairement traitées sur le territoire européen.

3. Financement des prestations assurées par les filières et les fédérations

Les sociétés agréées participent au financement de prestations qui sont liées aux obligations de contrôle et d'information spécifiques assurées par les filières matériaux ou par les fédérations dans le cadre de leur mission de relais et d'interface entre les sociétés agréées et l'ensemble des repreneurs et recycleurs concernés. Ces prestations peuvent être de 5 types :

- analyse complémentaire de la composition des flux triés et repris ;
- action de prévention visant à anticiper les problèmes de qualité ;
- audit de traçabilité des opérations de reprise et de recyclage ;
- vérification de la pertinence et de l'application des procédures qualité des repreneurs et recycleurs ;
- consolidation et contrôle des données à transmettre aux sociétés agréées concernant la qualité et la traçabilité.

Le financement de ces prestations s'est traduit par une charge de 0,9 M€ en 2018.

4. Conditions économiques de la reprise des matériaux

Le cadre déclaratif ayant évolué en 2018, CITEO et ADELPHE seront en mesure de partager un certain nombre de données partielles. En effet, les données relatives aux parts de marché par option de reprise réparties en population, en nombre de contrat et les données relatives aux métaux de mâchefers feront l'objet d'une communication ultérieure dès lors que des données complètes seront disponibles. Ces éléments et l'ensemble des informations sur les conditions de la reprise des matériaux en 2018 sont des éléments provisoires et produits à l'occasion du Comité de Concertation Reprise et Recyclage sur la base des données disponibles. Les données définitives pour 2018 seront disponibles suite à la publication par le Comité qui se réunit le 19 juin 2019.

Les données des prix de reprise des matériaux ne sont pas disponibles à la date de parution du rapport d'activité, leur compilation et les modalités d'actualisation pour les années futures seront étudiées par le Comité de Concertation pour la Reprise et le Recyclage.

Part de marché en population, en nombre de contrats et en tonnes :

Standard	Parts de marché en population			Parts de marché en nombre de contrats			Parts de marché en tonnages		
	ROFIL	ROFED	ROI	ROFIL	ROFED	ROI	ROFIL	ROFED	ROI
Acier CS	ND	ND	ND	ND	ND	ND	36 %	58 %	6 %
Aluminium CS	ND	ND	ND	ND	ND	ND	38 %	56 %	6 %
Papier Carton (PCNC)	ND	ND	ND	ND	ND	ND	22 %	74 %	4 %
Papier Carton (PCM à trier)	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	1 %	99 %
Papier Carton (PCM triés)	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	22 %	78 %
Papier Carton (PCC)	ND	ND	ND	ND	ND	ND	60 %	38 %	2 %
Plastique	ND	ND	ND	ND	ND	ND	55 %	41 %	4 %
Verre	ND	ND	ND	ND	ND	ND	98 %	NS	2 %

Note : Les données ci-dessus sont provisoires dans l'attente de la validation du Comité de Concertation Reprise et Recyclage (ND : Donnée Non Disponible à date)

Répartition géographique des tonnages par mode de reprise :

Standard	ROFIL				ROFED				ROI			
	France	UE	Reste du monde	Asie	France	UE	Reste du monde	Asie	France	UE	Reste du monde	Asie
Acier collecte sélective	90%	10%	0	0	48%	52%	0	0	83%	7%	0%	10%
Acier mâchefers	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Aluminium collecte sélective	100%	0	0	0	29%	71%	0	0	20%	80%	0	0
Aluminium mâchefers	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Papier Carton (PCNC)	100%	0	0	0	61%	37%	0	1%	45%	30%	0	24%
Papier Carton (PCC)	73%	27%	0	0	36%	63%	0	1%	79%	21%	0	0
Plastique	75%	25%	0	0	68%	32%	0	0	60%	28%	0	12%
Verre	100%	0%		0%	100%	0%		0%	6%	94%	0	0
PCM à trier	0	0	0	0	0	65%	0	35%	79%	21%	0	0
PCM triés	0	0	0	0	59%	39%	0	1%	56%	41%	0	2%

Note : Les données ci-dessus sont provisoires dans l'attente de la validation du Comité de Concertation Reprise et Recyclage (ND : Donnée Non Disponible à date)

5. Gestion du flux développement

Ce flux, qui sera pris en charge par Citeo, puis rétrié et recyclé par résine, permet de regrouper dans un flux séparé les déchets d'emballages plastiques difficiles à recycler et avec une valeur faible ou nulle.

L'objectif est de préserver les filières existantes, massifier des flux encore minoritaires pour favoriser l'émergence de solutions de recyclage et permettre une plus grande adaptabilité aux évolutions de gisements et aux besoins des marchés du recyclage. Sur la durée de l'agrément, 120 000t devraient être concernées.

Le cadre réglementaire nécessaire à la mise en place de cette organisation a été discuté avec l'ensemble des parties prenantes en 2018, et confirmé par un décret des Pouvoirs Publics paru début 2019.

6. Reprise des matériaux dans les DOM COM

Depuis la mise en place de la collecte sélective dans les Outre-mer, Citeo et Adelphe gèrent l'ensemble des matériaux pour la reprise et le recyclage des collectivités ultramarines. Cette gestion est assurée par douze prestataires qui sont en contrat pour assurer la reprise et le recyclage des 35 000 tonnes triées par les habitants.

Ces prestations représentent un coût d'environ 1,8M d'euros, la valeur des matériaux ne couvrant pas les frais de transports et de rémunérations des prestataires.

VI. Audits de traçabilité et contrôle qualité

1. Contrôles de la qualité des matériaux triés

Les déchets d'emballages triés par les centres de tri doivent respecter les standards par matériau définis dans le cahier des charges d'agrément de la filière emballages ménagers. Ces standards sont essentiels à l'activité de recyclage car :

- Ils fixent le niveau de séparation des différents types de déchets d'emballages que doivent respecter tous les dispositifs de collecte et de tri, et à partir duquel le marché du recyclage peut s'organiser. Ils correspondent à un juste équilibre entre une qualité insuffisante qui nécessiterait un traitement supplémentaire avant recyclage, et une qualité excessive qui augmenterait les coûts de tri.
- Ils définissent les tonnages éligibles aux financements de Citeo et d'Adelphe (et le cas échéant à la garantie de reprise et de recyclage de ces tonnages par Citeo et Adelphe si le marché fait défaut, dans le cadre des standards classiques).

Les standards par matériau sont donc à la fois une notion technique - ils portent sur la qualité et le conditionnement des flux - et une notion contractuelle car ils s'imposent à tous les acteurs et donnent lieu à des garanties et engagements d'ordre financier notamment.

Dans le cadre des contrats de reprise entre une collectivité et un repreneur, les standards par matériau peuvent être complétés par des prescriptions techniques particulières propres au repreneur (filiale ou opérateur), mais qui ne peuvent avoir pour conséquence de modifier les standards.

Les principaux facteurs ayant une influence sur la qualité matériau sont les suivants :

- le taux d'humidité ;
- la présence d'indésirables.

D'autres facteurs comme la présence d'emballages perturbateurs du recyclage, d'additifs, d'encres ou de colles peuvent également avoir une influence sur la qualité du recyclage.

Le dispositif de contrôle de la qualité se décline en trois niveaux :

- La vérification des repreneurs qui doivent s'assurer individuellement du respect des standards par matériau de chaque lot repris dans le cadre de leurs relations contractuelles ;
- Les travaux des filières et fédérations qui remontent des données synthétiques ;
- Les analyses qualité effectuées par les sociétés agréées qui visent à évaluer au niveau national la qualité des flux de matériaux triés en centre de tri.

Ces travaux font l'objet d'une publication annuelle spécifique, diffusée aux collectivités, disponible sur le site internet de Citeo et présentée à l'occasion du Comité de Concertation pour la Reprise et le Recyclage.

• Définition et déroulement des contrôles qualité réalisés par CITEO

Citeo et Adelphi réalisent chaque année une campagne d'analyses de composition des matériaux triés en centre de tri, sur les aires de regroupement pour le verre et chez les recycleurs d'emballages en plastique et en papier-carton en France.

Ces analyses permettent d'évaluer la qualité des flux de matériaux produits en fonction de leur aptitude au recyclage, et de suivre l'application des standards par matériau. Pour leur réalisation, les sociétés agréées font appel à des bureaux d'études spécialisés sélectionnés par appel d'offres.

Les centres de tri sont choisis de manière à obtenir des résultats représentatifs de la production nationale (région, typologie de centre de tri, tonnages produits par centre de tri). En revanche ces résultats n'ont pas pour objectif et ne permettent pas de juger du fonctionnement d'un centre de tri en particulier.

Les méthodologies d'analyse sont décrites dans des protocoles établis en collaboration avec les professions concernées : choix aléatoire d'une ou plusieurs balles dans le stock du centre de tri, extraction d'une quantité de matériaux définie, identification manuelle ou automatique des éléments présents (afin d'établir la teneur en emballages et/ou en papiers graphiques, la présence d'indésirables et d'emballages perturbateurs du recyclage) et mesure du taux d'humidité.

Ces travaux permettent de mieux appréhender la composition des déchets d'emballages ménagers et contribuent également aux réflexions menées par le COTREP⁸ et le CEREC⁹ sur la recyclabilité des emballages.

• Déchets d'emballages en papier-carton non complexé

Les emballages en papier-carton sont principalement triés manuellement ou mécaniquement. Quelques centres de tri commencent à s'équiper de machines de tri optique qui, pour l'instant, nécessitent encore un contrôle manuel important en sortie.

⁸ COTREP : Comité Technique pour le Recyclage des Emballages Plastiques, www.cotrep.fr

⁹ CEREC : Comité d'Evaluation de la Recyclabilité des Emballages en Papier-Carton, www.cerecemballages.fr

Ce qu'il faut retenir :

La qualité globale est en adéquation avec le seuil standard à 95%. La grande majorité des CDT sont proches de la qualité attendue pour ce standard.

Point de Vigilance :

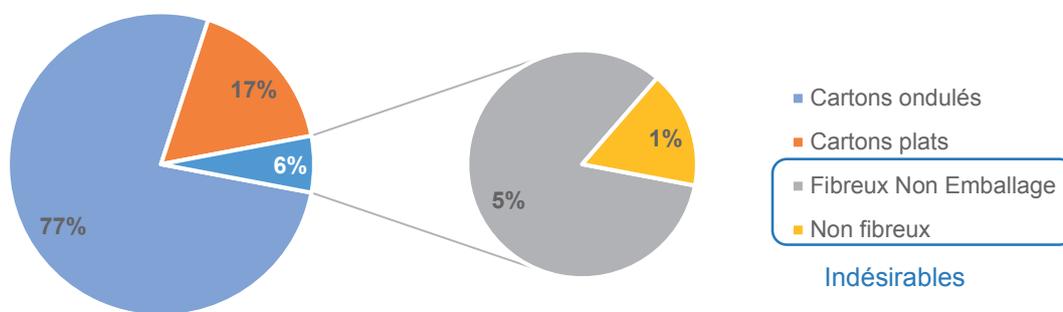
La présence de papiers graphiques peut être problématique car la nature de leurs fibres ne présente pas les mêmes caractéristiques de couleur et de résistance physique que celles des cartons. Si en moyenne on en observe 5%, ce taux peut monter dans quelques cas limités à plus de 20%.

En 2018, 226 analyses ont été réalisées sur les produits de 165 centres de tri différents. Les observations sont les suivantes :

Plus de 85% des indésirables sont constitués de journaux magazines et de cartons non emballage.

La teneur élevée en emballages papier-carton proche de 94% et le taux moyen d'humidité de 10% (en dessous des 12% fixés par les standards) montrent un niveau de qualité globalement satisfaisant.

Composition globale



• **Déchets d'emballages ménagers de bouteilles et flacons plastiques hors extension des consignes de tri**

Actuellement, seuls les bouteilles et flacons plastiques font partie des consignes de tri nationales : l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques concerne à date 17,5 millions d'habitants. Les bouteilles et flacons plastiques sont triés soit manuellement soit par le tri optique qui permet la reconnaissance automatique de la résine et de la couleur de l'emballage.

Ce qu'il faut retenir :

Bouteilles en PET Clair

Avec un niveau de qualité moyen et stable depuis 2011, le standard est globalement bien respecté, une majorité des sites analysés est proche de 95% de pureté.

Bouteilles en PET Foncé

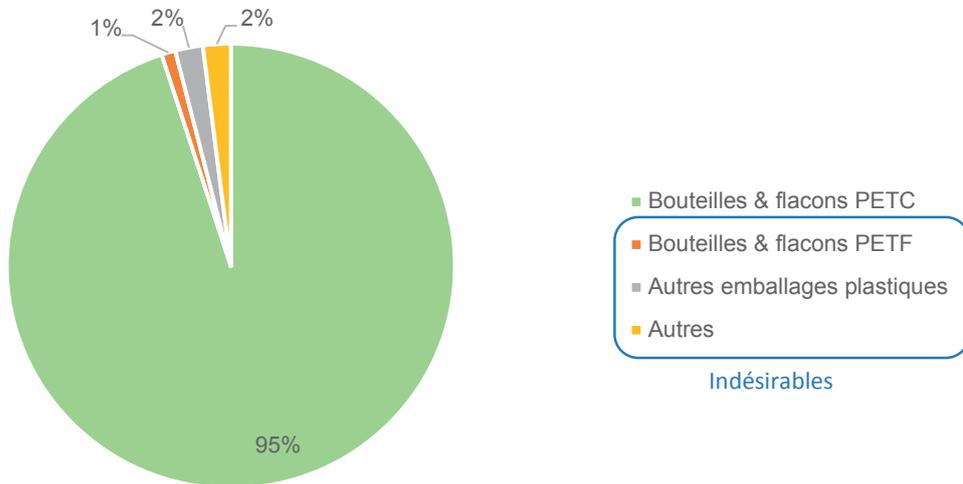
Le nombre de centres de tri respectant ce standard est assez faible malgré une évolution notable de la composition moyenne par rapport aux années précédentes, en effet la teneur en bouteilles en PET Clair dans ce flux tend à diminuer significativement. Le nombre de mesures en-dessous des niveaux de qualité requis est en augmentation et à surveiller.

Bouteilles en PEHD

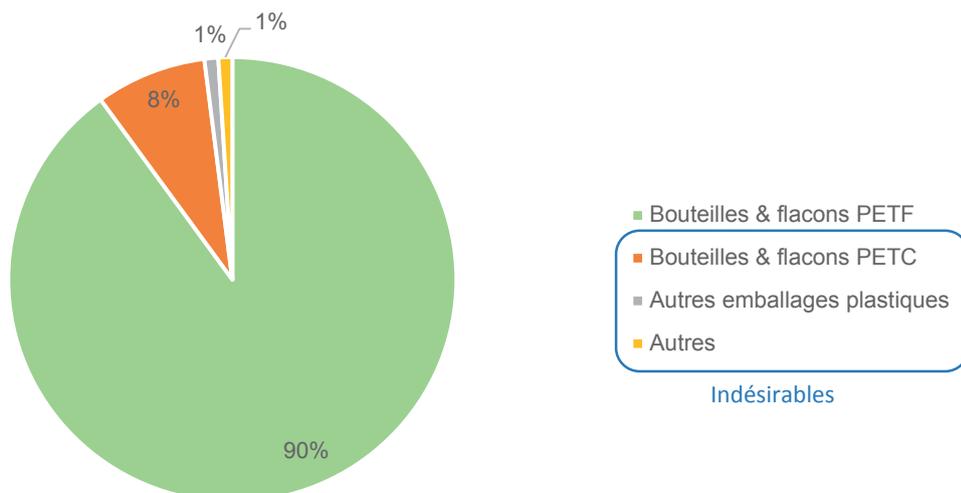
La composition moyenne des balles est en léger décalage par rapport au standard et la majorité des centres de tri analysés sont proches du seuil toléré par le standard. Néanmoins cette qualité reste stable par rapport aux années précédentes.

En 2018, 423 balles de PET clair, PET foncé et PEHD/PP de 129 centres de tri différents ont fait l'objet de contrôles.

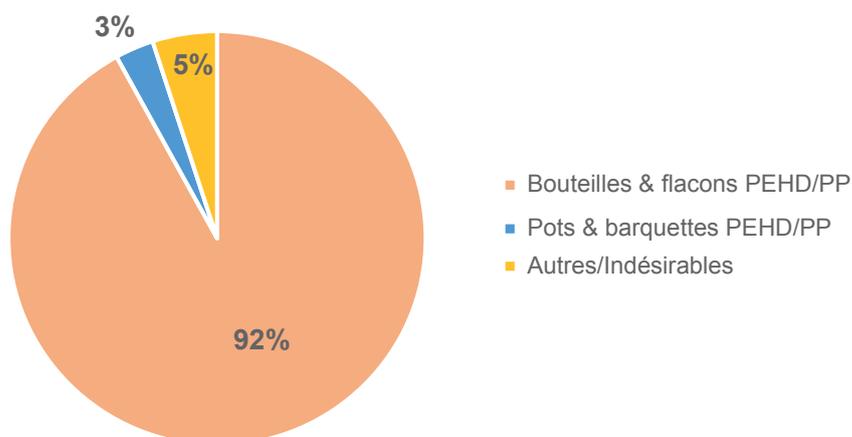
Composition moyenne du PET Clair/ Incolore



Composition moyenne du PET Foncé/ Coloré



Composition moyenne du PEHD



- **Déchets d'emballages ménagers en plastique issu des zones en extension de consigne de tri à l'ensemble des emballages en plastique**

Les flux plastiques produits par les collectivités participant à l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages en plastique font l'objet d'un suivi particulier de la composition des balles. Le flux mix PET est composé de bouteilles, flacons, pots, barquettes.

Ce qu'il faut retenir :

Mix PET Clair

Le niveau de qualité moyen est en légère augmentation par rapport aux années précédentes, les critères de ce standard sont globalement bien respectés par la majorité des sites analysés.

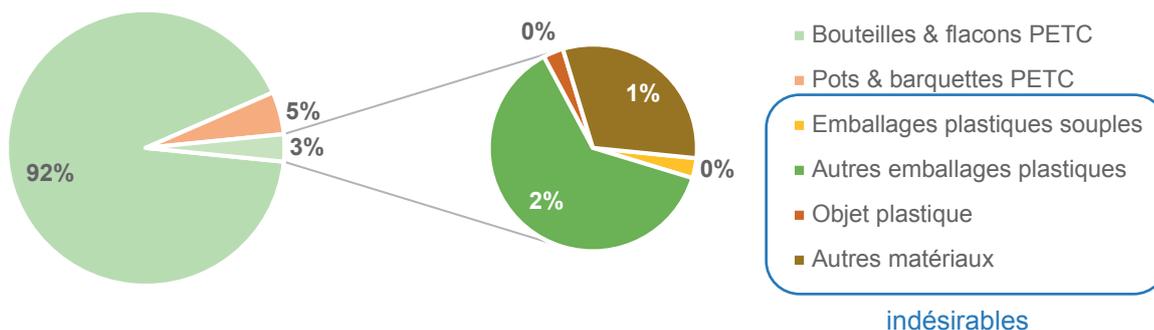
Mix PET Foncé

Au regard des années antérieures, on note une légère amélioration de la qualité moyenne mais cette dernière reste éloignée des seuils minimum attendus.

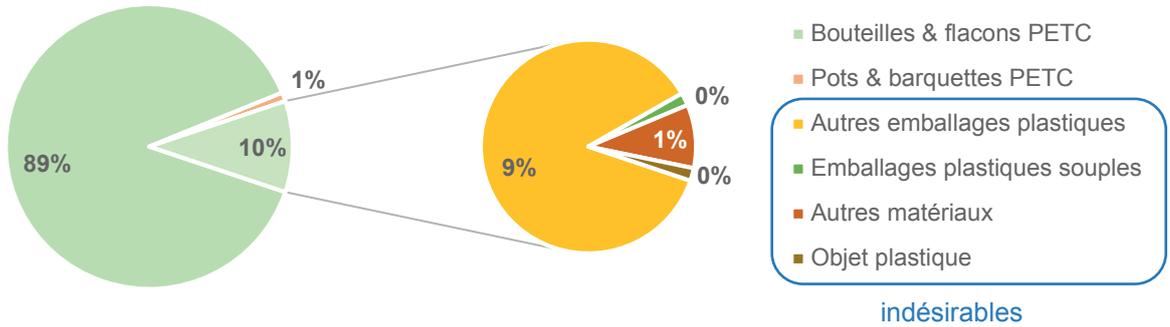
PE/PP/PS

Aucun des sites analysés ne respectait les niveaux de qualité requis, avec notamment une très grande dispersion des résultats.

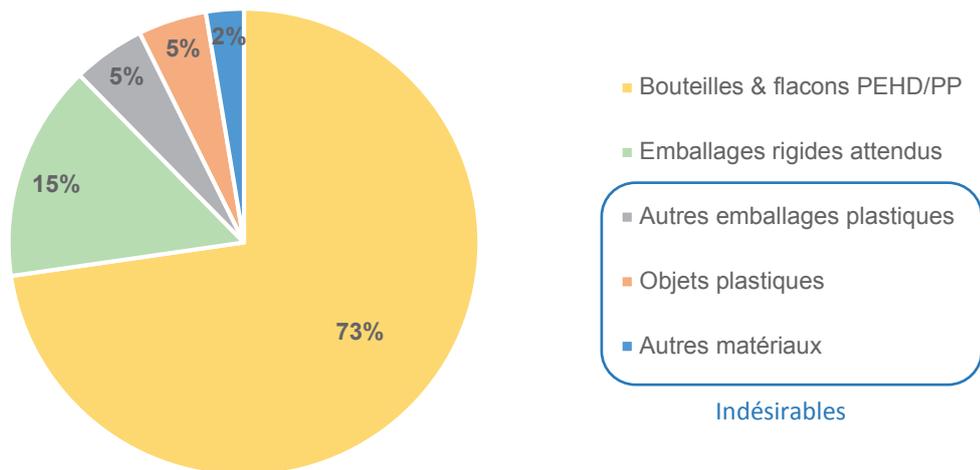
Composition moyenne du Mix PET Clair



Composition moyenne du Mix PET Foncé



Composition moyenne du PE/PP/PS



- **Déchets d'emballages en verre**

Les emballages ménagers en verre font l'objet d'une collecte séparée. Une fois collectés, ils sont acheminés vers des plates-formes de regroupement, puis chez un traiteur qui trie et prépare le verre en calcin. Celui-ci est ensuite directement utilisé dans les fours verriers pour la production de nouvelles bouteilles.

Ce qu'il faut retenir :

Verre

Le verre collecté est globalement de bonne qualité sur l'ensemble du territoire. Les dysfonctionnements récurrents sont ciblés afin de mener en concertation avec la filière, des actions d'amélioration jusqu'à un retour au niveau de qualité satisfaisant.

Les camions réceptionnés en centre de traitement font l'objet presque systématiquement d'un contrôle visuel. Les données sont ensuite renseignées dans une interface web commune aux verriers (Verre Avenir) et aux traiteurs (Cyclem).

Résultats de l'année 2018 communiqués par Cyclem et Verre Avenir :

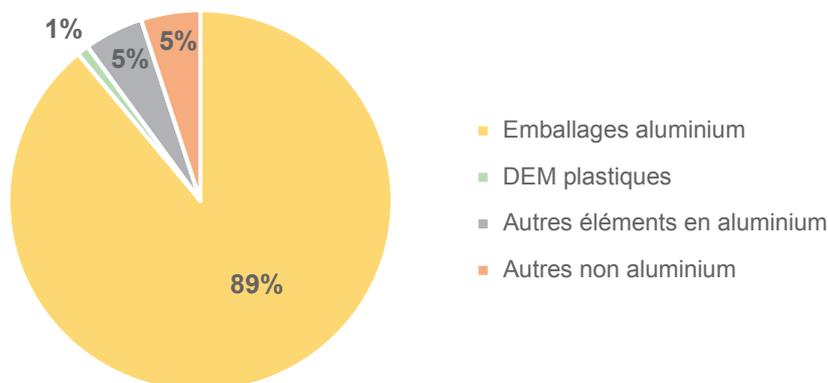
Niveau de qualité	2017	2018
Bonne	95,7 %	96,6%
Moyenne	3,6%	2,8%
Mauvaise	0,7%	0,6%

Le niveau de qualité des camions réceptionnés est globalement bon. Les alertes qualité font l'objet de plan d'actions partagés entre la Chambre Syndicale des Verreries Mécaniques de France, ses Adhérents, Citeo et Adelphe.

• Déchets d'emballages en aluminium

En 2018, 164 analyses ont été réalisées sur les produits de 150 centres de tri différents. Les observations sont les suivantes

Composition moyenne des balles en aluminium



L'ensemble des centres de tri sont équipés d'overband dont la fonction est d'extraire les métaux ferreux (principalement les aciers). Suivant le niveau de modernisation des centres de tri les métaux non ferreux sont ensuite extraits de deux manières différentes :

- Manuellement par un opérateur de tri
- Mécaniquement par une machine à courant de Foucault (MCF), permettant le tri automatique des emballages en aluminium. La MCF permet de repousser l'aluminium et les autres métaux non ferreux grâce à un champ électromagnétique les projetant dans un contenant dédié.

Dans le cadre de la filière de reprise de l'aluminium, France Aluminium Recyclage (FAR), des contrôles sur la part d'emballages rigides en aluminium sont réalisés à chaque livraison.

Ce qu'il faut retenir :

La qualité des balles d'emballages en aluminium reste conforme au standard.

Les points de vigilance :

En 2014, un standard expérimental a été mis en place avec quelques collectivités pilotes afin de déterminer l'opportunité de recycler les petits emballages souples et complexes en aluminium.

Afin de consolider les résultats, cette expérimentation a été prolongée avant d'aboutir depuis le 1^{er} janvier 2019 à un standard définitif dont la principale technologie de recyclage est la pyrolyse.

• **Déchets d'emballages en acier**

En 2018, 117 analyses ont été réalisées sur les produits de 110 centres de tri différents. Les observations sont les suivantes

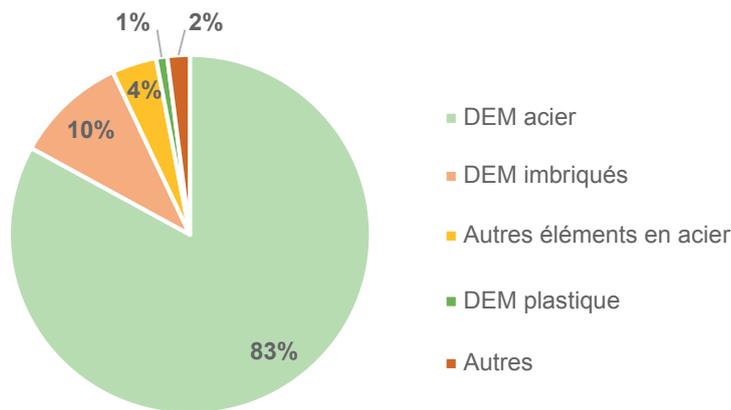
Ce qu'il faut retenir :

A peine ¼ des centres de tri caractérisés respectent strictement le standard acier issu de la collecte sélective. La composition moyenne des emballages en acier reste stable (93% d'emballages) mais il est à souligner une légère augmentation du taux d'imbriqués.

Les points de vigilance :

La présence d'imbriqués et/ou la forte présence d'éléments organiques type plastiques dans les paquets d'acier peuvent entraîner des risques importants de départs de feu dans les aciéries lors de l'enfournement des paquets d'acier, causant des dommages matériels importants.

Composition moyenne en acier



Pour faire suite aux expérimentations de tri sur Ordures Ménagères résiduelles sur le précédent agrément, le standard « Acier issu d'une unité de traitement d'un flux d'OMr » a été pérennisé en 2018.

En 2018, la filière a réalisé 30 tests BSL (Broyage, Séparation, Lavage) selon la norme AFNOR XP A 04-800 sur les déchets d'emballages ménagers acier en sortie de centre de tri qui portent en priorité sur des sites présentant des problèmes récurrents de qualité.

Ces tests consistent à vérifier sur un paquet d'acier :

- le taux d'humidité (< 10%) ;
- la résistance et la masse volumique (> 0,4 kg/dm³ pour les balles et > 1,2 kg/dm³ pour les paquets) ;
- la détermination du % magnétique propre et sec par fusion (> 88%).

Ces tests permettent de dresser un constat avec les centres de tri et les collectivités concernées et ainsi de travailler sur des plans d'action d'amélioration.

2. Conditions de traçabilité des matériaux repris

Toutes les tonnes reprises sont déclarées par les opérateurs dans les systèmes d'information de Citeo et Adelphe. Ces déclarations font l'objet d'un contrôle de cohérence avec les tonnes déclarées par les collectivités. L'outil OSCAR permet à tous les repreneurs d'effectuer leurs déclarations en ligne dans un format unique, quelle que soit l'option de reprise. Il garantit la sécurité et la confidentialité des données déclarées. Les données de tonnages sont ensuite transmises directement aux collectivités concernées, un gage d'efficacité.

Par ailleurs, près d'une centaine de contrôles sont effectués chez les recycleurs pour le compte de Citeo par des prestataires spécialisés pour vérifier, sur une sélection de lots, l'exactitude des déclarations (vérification des preuves de livraison : factures, bons de livraison, etc.). Ces contrôles couvrent les cinq matériaux, quelle que soit l'option de reprise, pour toutes les destinations (France, Europe et Hors Europe).

Les destinations des matériaux repris en 2018 sont présentées en paragraphe 2.B.V.4.

VII. Relations avec l'Outre-mer

1. Pourvois avec l'Outre-mer

Les collectivités compétentes en matière de collecte et/ou de traitement des déchets à Mayotte et en Guyane (2 collectivités) ont sollicité Citeo pour pourvoir à la gestion des déchets d'emballages ménagers sur leur territoire.

Pourvoir à la gestion des déchets d'emballages ménagers consiste à assurer la collecte sélective, le tri et le recyclage des déchets d'emballages ménagers, voire leur élimination. Citeo n'exerçant pas les activités d'opérateur de gestion des déchets, la mise en œuvre du pourvoi à Mayotte a été confiée à plusieurs prestataires désignés par Citeo après publicité et mise en concurrence préalable.

- **Des résultats de collecte encourageants**

- **Mayotte :**

Depuis novembre 2013, 100% de l'île de Mayotte est équipé pour la collecte sélective. De 443 colonnes d'apport volontaire au démarrage, à date, près de 550 colonnes réparties sur 140 points de collecte sont installées sur l'ensemble du territoire.

En novembre 2018, Citeo a également déployé 162 bornes pour la collecte des papiers cartons sur Mayotte. En parallèle, il a été proposé de regrouper les flux métaux (acier/aluminium) avec les bouteilles et flacons plastiques, pour un déploiement en janvier 2019 ce qui permettra aux habitants de Mayotte de trier leurs emballages en séparant les métaux / Plastiques d'un côté et les papiers cartons de l'autre respectant ainsi les 2 schémas de tri préconisés par l'ADEME. En 2018 pour Mayotte, plus de 335 tonnes d'emballages ont été collectées, comprenant 50 tonnes de bouteilles et flacons plastique, 155 tonnes de verre et 60 tonnes de métaux.

- **Guyane :**

Depuis septembre 2017, le territoire de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG) a démarré la collecte sélective avec 222 bornes d'apport volontaire réparties en 74 points de collecte.

Également en mars 2018, un dispositif de collecte sélective a également été mis en place sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Est Guyanais avec 20 points de collecte équipés de 2 bornes (une pour le verre, l'autre pour les plastiques et métaux) qui ont été installées sur les communes de Saint Georges et de Regina.

En 2018, près de 147 tonnes ont été collectées en Guyane :

- o Verre 122 tonnes ;
- o Plastiques 36 tonnes ;
- o Métaux 22 tonnes.

- **Un dispositif vertueux et créateur de valeur**

Il n'existe pas à ce jour d'unité de valorisation des déchets d'emballages ménagers à Mayotte. Ceux-ci sont donc pour l'instant recyclés hors de Mayotte (Afrique du Sud pour le verre, Asie pour l'acier, l'aluminium, les bouteilles et flacons plastiques).

Pour la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG), c'est le même cas que sur Mayotte sauf pour le verre. Les emballages triés sont pour l'instant recyclés hors Guyane (Métropole pour les métaux, plastiques en Martinique). Quant au verre, il est broyé localement et est ensuite réincorporé en sous couche routière.

Toutefois, des solutions techniques et économiques, inspirées de certains DOM, sont à l'étude pour assurer une valorisation locale des emballages. À terme, cela contribuera à la création d'une industrie locale du recyclage, véritable opportunité pour le développement économique de Mayotte et de la Guyane.

À ce jour, sur les deux territoires, plusieurs emplois ont d'ores et déjà été créés : deux correspondants locaux qui assurent les missions opérationnelles dans le déploiement des pourvois et également chez les partenaires collecteurs et fabricants de contenants.

Pour Mayotte et la Guyane, Citeo a mis en place des programmes de sensibilisation en s'entourant de partenaires mahorais et guyanais. Ces programmes d'animations pédagogiques, « La caravane du tri » pour Mayotte et les « lud'expo » pour la CCOG, ont pour objectif d'aller à la rencontre de la population afin d'expliquer l'importance du tri et les consignes. La sensibilisation au tri est complétée par des associations sur les deux territoires. Leur rôle est de mener des actions de terrain et auprès des scolaires.

En 2018, le lancement de la collecte sélective sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCEG) a permis à près de 7000 habitants résidant dans l'est guyanais de pouvoir bénéficier du tri sélectif.

Ce qu'il faut retenir :

- Depuis novembre 2013, 100% de l'île de Mayotte est équipée pour la collecte sélective.
- Depuis mars 2018, 7000 habitants de l'est de la Guyane ont accès à un dispositif de tri.
- Des solutions techniques et économiques sont à l'étude pour assurer une valorisation locale des emballages, contribuant à terme à la création d'une industrie locale du recyclage, véritable opportunité pour le développement économique de Mayotte et de la Guyane.

2. Les actions en Outre-mer

Depuis juin 2018, Citeo s'est engagé envers les collectivités d'Outre-Mer à :

- Proposer un contrat spécifique sur une période allant du 01/01/2018 au 30/06/2019 qui consiste à :
 - o Réaliser un diagnostic indépendant des dispositifs de collecte sélective afin d'établir une photographie précise par territoire et d'identifier les leviers à activer ;
 - o Verser en 2018 le « soutien de transition » sur la base de critères adaptés aux collectivités d'Outre-Mer pour revenir à un niveau de financement comparable à celui de 2016 ;
- Accompagner les collectivités pour qu'elles présentent des projets d'investissements éligibles aux Mesures d'Accompagnement 2018-2022.

A date, l'ensemble des 18 collectivités ont accepté cette proposition.

• Des actions initiées en faveur du déploiement de l'économie circulaire

En matière de préparation des programmes d'actions territorialisés Citeo a rencontré plusieurs porteurs de projets relatifs la valorisation locale d'une partie des déchets d'emballages. La transformation du carton en litière pour l'élevage avicole, le broyage du verre pour utilisation comme média filtrants dans des unités d'assainissement individuelles, la régénération de plastiques en paillettes ou granules pour réemploi dans la filière plasturgie sont autant d'applications qui pourraient voir le jour au sein des territoires ultra-marins.

A terme, cela permettrait un potentiel de développement économique pour ces territoires et aussi la concrétisation de boucle d'économie circulaire ; les déchets emballages utilisés seraient transformés en matière première secondaire pour l'économie locale.

- **Des performances en progression**

Les prévisions pour l'année 2018 sont à la hausse en matière de performance et de soutien : + 5% dans l'ensemble des DOM (+ 4% sur les légers, + 6% sur le verre).

VIII. Communication, Information, Sensibilisation

1. Actions de sensibilisation au geste de tri

- **Les campagnes de communication nationale**

En 2018, Citeo a poursuivi en fil rouge sur l'année sa communication sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram, une communication visant à mobiliser davantage les consommateurs sur le geste de tri avec +100K fans sur Facebook et + 1600 followers sur Instagram. Pour compléter cette action, Citeo a également lancé deux campagnes digitales :



- La série de l'été [#LeTourDeLaQuestion](#) : portant sur le sujet de l'économie circulaire en France, cette série est composée de 10 vidéos abordant 5 thèmes (éco-conception, geste de tri, collecte et recyclage, villes innovantes, défis plastiques). Ces vidéos ont pour objectif d'éclairer les consommateurs sur nos actions et celles des entreprises grâce à des contenus d'animation pédagogique et au ton léger ;

- La campagne de décembre [#SuperPouvoirsUtile](#) : selon le dernier Observatoire du geste de tri réalisé par Ipsos, en 4 ans, le tri des emballages chez les 15-19 ans a progressé de 9 points et de 6 points chez les 20-24 ans. Ainsi Citeo a souhaité mobiliser la génération des 15-35 ans sur la simplicité du geste de tri et les bénéfices pour la planète via une campagne composée de :



- o 3 spots digitaux de 30 secondes diffusés sur Youtube et les sites en ligne TF1 et France Télévision, et également diffusés sur les sites affinitaires Lebonbon, Grazia et Virginradio ;
- o 12 vidéos de 10 secondes reprenant les concepts créatifs très prisés des Millenials ont été diffusées sur les réseaux sociaux.

Par ailleurs, pour cette campagne, Citeo s'est associé à une régie solidaire Goodeed, qui transforme les investissements publicitaires en dons pour les associations : 3 projets associatifs environnementaux et solidaire ont été ainsi soutenus par Citeo en 2018.

Ce qu'il faut retenir :

- [#SuperPouvoirUtile](#) : 16 millions de vidéos vues, des partages et like avec un taux supérieur à ceux du marché (Twitter 2,53% vs 0,68% et Snapchat 1,4% vs 1%) ;
- Goodeed : 300 000 vidéos visionnées par 140 000 personnes et partagées 30 000 fois sur les réseaux sociaux.

- La campagne « Vous triez, nous recyclons » (Paris, Marseille)

En 2018, Citeo a initié une démarche inédite pour appeler les consommateurs à trier davantage leurs bouteilles en plastique. A l'occasion d'une campagne d'affichage, 12 marques de produits de grande consommation ont échangé leurs packagings pour démontrer que des bouteilles triées et recyclées peuvent se transformer et devenir de nouvelles bouteilles.



La campagne s'est affichée tout le mois de juillet en France et pendant une semaine en octobre entre Paris, Marseille (villes prioritaires où seule 1 bouteille sur 10 est triée et recyclée) ainsi que dans 11 grandes villes de plus de 50K habitants.

Cette campagne a été sélectionnée par le jury étudiant de la Chaire Consommation Responsable de l'ESSEC parmi 65 projets de RSE et également été récompensée de 3 prix Communication et RSE :

- Prix ComEnt¹⁰ d'Or dans la catégorie Campagne de Publicité ;
- Prix ComEnt d'Argent dans la catégorie Responsabilité sociale d'entreprise ;
- Prix Nuit de la RSE¹¹ (argent) dans la catégorie Meilleure Innovation RSE axée sur l'Environnement.

Par ailleurs, afin de toucher davantage la population des Millenials (18-35ans), Citeo a créé un site expérientiel Voustriezvousrecyclons.com qui a pour but d'expliquer le cycle de vie d'une bouteille plastique (du tri à son recyclage). Le volet digital a permis de comptabiliser 16 millions d'occasions de voir, et 336 000 vidéos vues.

¹⁰ Association Communication et Entreprise

¹¹ Événement qui a pour objectif de valoriser les meilleures politiques environnementales ainsi que les projets les plus novateurs en matière de démarche responsable



Les post-tests de campagne réalisés en août 2018 ont révélé un accueil très positif :

- 31 millions de personnes touchées durant la campagne ;
- 78% de compréhension ;
- 90% d'agrément ;
- 95% d'approbation de l'association des marques avec Citeo en faveur du recyclage ;
- 81% des consommateurs ont envie de trier davantage leurs bouteilles.

Enfin, grâce au partenariat entre les entreprises et les collectivités concernées, le programme éponyme « Vous triez, nous recyclons » a permis la mise en place d'expérimentations visant à faire progresser le geste de tri. Les projets en cours de déploiement depuis 2017 à Paris et juin 2018 à Marseille, ont pour objectif d'améliorer le tri sur les lieux de vie emblématiques (parc, plages, campus ou aéroports). Depuis le lancement du programme, 40 automates de collecte des bouteilles PET ont également été installés dans des magasins de proximité à Paris et Marseille (en plus des 213 déjà en test dans des hyper et supermarchés sur le territoire français) et un nouveau design de bac de collecte, le Trilib est expérimenté à Paris.

- **Les dialogues citoyens**

Pour mobiliser de plus en plus fortement les citoyens en faveur du geste de tri, Citeo a organisé, en partenariat avec BVA en novembre et décembre 2018, les premiers Ateliers Citoyens dédiés au tri et au rôle du consommateur dans l'économie circulaire. Organisés sous forme de conférence de consensus, les Ateliers ont réuni deux panels citoyens de 15 personnes chacun, à Marseille et à Strasbourg.



Ils ont travaillé pendant 3 week-ends consécutifs à proposer leurs solutions pour faire progresser le geste de tri et le recyclage.

Tout au long de cette démarche en 3 phases (formation/expertise, réflexion et idéation, classement des idées et restitution), les citoyens se sont immergés dans l'économie circulaire du quotidien, ont découvert concrètement la face cachée des déchets qui deviennent des ressources, et identifié un certain nombre de fausses croyances. La visite des centres de tri a notamment permis de toucher du doigt les volumes collectés, la réalité industrielle de la gestion des déchets, ainsi que les matières triées qui redeviennent des ressources : le geste de tri individuel prend alors tout son sens et sa contribution à l'activité économique devient réelle. Les découvertes et prises de conscience des participants sur les aspects techniques, économiques, environnementaux et comportementaux ont permis d'identifier les freins au geste de tri et les leviers pour générer davantage de mobilisation et d'engagement.

Les citoyens ont ainsi proposé une centaine « d'idées-actions ». Après rapprochement des idées similaires et regroupement par grands thèmes, il ressort au final 58 propositions, organisées en 9 thématiques : éducation et pédagogie, tri à domicile, réglementation & sanctions, collecte, élargissement du type de déchets collectés, gratification du geste de tri, design, consommation responsable, communication et information.

De l'ensemble de ces propositions émergent 3 axes prioritaires : lever les freins majeurs, gratifier plus que sanctionner, cibler les enfants pour préparer l'avenir.

2. Information et éducation des plus jeunes

Convaincus que l'adoption pérenne du geste de tri passerait par la compréhension des enjeux liés à la consommation et à ses impacts sur les jeunes générations, Citeo s'est engagé dès sa création dans l'Education au Développement Durable (EDD). En effet, prescripteurs du tri auprès de leurs parents et de leurs entourages, les enfants constituent une cible prioritaire.

Citeo s'est ainsi historiquement inscrit dans une démarche pédagogique à destination de la communauté scolaire en suivant les principes de l'EDD : l'apprentissage fondé sur la découverte et l'éveil de l'esprit critique de l'enfant.

Au travers de programmes pédagogiques et de partenariats associatifs, Citeo sensibilise chaque année 1.5 million d'enfants au tri et au recyclage des emballages et des papiers (soit 30 % des élèves de 6/12 ans).

- **Création de la marque jeunesse Club Citeo et lancement du nouveau site internet**

Afin de renforcer son action auprès de la cible jeunesse, Citeo a lancé en 2018 le Club Citeo, un univers dédié aux jeunes, aux parents et aux enseignants soucieux de développer l'éducation au développement durable et à l'éco-conception des emballages et des papiers. Tous les programmes éducatifs de Citeo et tous les outils indispensables pour mieux comprendre les enjeux du tri se retrouvent désormais au sein de www.clubciteo.com. On y retrouve des contenus pédagogiques, des vidéos, des parcours immersifs.



Afin de faire connaître cette nouvelle marque, Citeo a lancé une campagne de promotion ciblée vers les enseignants en école élémentaire ce qui a généré plus de 2 millions d'occasions de voir. Un trafic qui a permis de générer 1370 commandes du Kit LéoFolio, soit 13% des visiteurs du site.

- **Eco Junior**

Depuis 2001, Eco Junior est le magazine phare des jeunes éco-citoyens. Destiné aux enfants de CE1 au CM2, ce trimestriel de huit pages est diffusé à 336 000 exemplaires. Il est une ressource pédagogique précieuse, utilisée en classe par les 12 000 professeurs des écoles inscrits. Depuis novembre 2018, le magazine est également accessible en abonnement numérique sur le site internet du Club Citeo.

Le magazine a pour but d'aider les enfants à appréhender les grands enjeux environnementaux liés à la gestion des déchets, de découvrir les coulisses du tri et du recyclage, et les bénéfices environnementaux. Il vise donc à faciliter l'apprentissage du tri, non pas en délivrant des consignes mais en replaçant le geste de tri dans des contextes de consommation (foyer, hors foyer, école...) et en montrant ses conséquences positives pour lui donner du sens.

La ligne éditoriale de chaque numéro s'articule autour d'une thématique centrale. Pour l'année scolaire 2017-2018, les thématiques ont été :



« Mes résolutions pour la rentrée ! » paru en septembre 2017 est un numéro qui a permis de présenter succinctement Citeo suite à la fusion et plus largement le rôle des éco-organismes avant de traiter le sujet du tri à l'école.

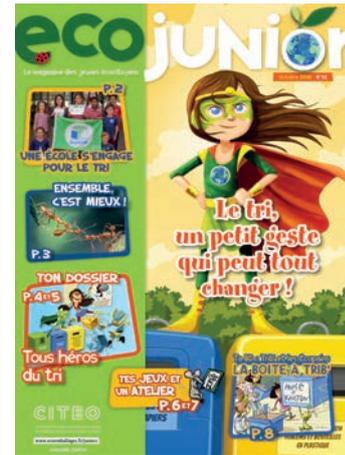
« La nouvelle vie des emballages et des papiers » (février 2018) un numéro qui permet aux enfants d'appréhender la notion d'économie circulaire et de comprendre le rôle de chacun dans cette grande boucle vertueuse





« Nos emballages et nos papiers ont de la ressource » (mai 2018) un numéro qui emmène les enfants dans les coulisses du recyclage, à la découverte des procédés de transformation des matériaux.

« Le tri, un petit geste qui peut tout changer ! » Ce premier numéro de l'année scolaire 2018-2019 paru en septembre 2018 incite les enfants à devenir des « super-héros » du tri au travers d'activités à mettre en place à l'école ou la maison.



Chaque thématique est développée via des témoignages d'acteurs du dispositif (élus locaux, entreprises, associations, bailleurs, etc.), d'un dossier illustré, de jeux et d'une bande- dessinée. Un quiz en fin de magazine permet à l'enseignant de vérifier que l'enfant a bien appréhendé la thématique abordée.

Citeo a réalisé une étude quantitative auprès de 1129 enseignants ayant abonné leur classe à Eco Junior pour l'année scolaire 2017-2018 afin de recueillir leur feedback sur le magazine et son contenu.

Les résultats sont très positifs : le magazine est très apprécié, avec plus de 70% des répondants ayant déjà recommandé Eco Junior comme support pédagogique à d'autres collègues.

- **Tri Master**

TriMaster est un programme de sensibilisation au tri et au recyclage développé en 2013 en partenariat avec l'Association des Maires de France. S'adressant aux enfants de 6 à 12 ans, ce programme leur est proposé en milieux scolaire et périscolaire (en centre de loisirs ou dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires NAP). L'objectif étant de sensibiliser les enfants sur l'évolution de nos modes de consommation et pourquoi il est important de réduire les déchets, de les trier et de les recycler.



Chaque mallette dispose d'un DVD, complétée de matériaux pédagogiques permettant aux enfants d'assimiler les notions abordées en séance. Un « passeport du tri » pour la classe et des jeux de cartes « Misti-tri » pour le cadre ludique des activités périscolaires.

Pour l'année scolaire 2017-2018, 8200 mallettes ont été distribuées (7200 pour les écoles et 1000 mairies), soit un potentiel 366 000 enfants sensibilisés.

3. Les partenariats avec les associations

Les associations jouent un rôle majeur dans le dispositif de tri et de recyclage des emballages. Elles ont un ancrage territorial qui leur donne une capacité à développer du lien social. Leur proximité avec l'habitant et leur vision des enjeux de protection de l'environnement ou de défense du consommateur leur confère une forte légitimité.

C'est pourquoi Citeo a continué en 2018 ses travaux avec les associations menés depuis plusieurs années.

- **Sensibilisation des jeunes, des citoyens et des trieurs de demain**

Afin de sensibiliser les jeunes, Citeo travaille avec l'association Teragir (le programme Eco-Ecole) et avec le Réseau Ecole et Nature (le programme Eco-Parlement des jeunes®).

Le programme Eco-Ecole en partenariat avec l'association Teragir :

Eco-Ecole est un label décerné aux établissements scolaires qui s'engagent vers un fonctionnement éco-responsable et qui intègrent l'Education au Développement Durable dans ses enseignements. Les établissements participants au programme Eco-Ecole choisissent une thématique autour de laquelle un projet va se développer durant l'année (alimentation, biodiversité, déchets, eau, énergie, solidarité et santé). En partenariat avec les acteurs de leurs territoires (élus locaux, associations locales et parents d'élèves), les enfants vont diagnostiquer leur lieu de vie qu'est l'école et vont proposer des solutions d'améliorations. L'école devient ainsi un véritable lieu d'expérimentation du développement durable.

En 2018, 101 889 enfants ont été impliqués dans un projet sur la thématique « déchets » et 122 356 ont été sensibilisés. En plus des enfants, 178 128 personnes (personnel d'établissement, familles etc) ont été impliquées dans un projet tri et 686 728 personnes sensibilisées. Parmi les éco-écoles, on compte 60% d'écoles primaires, 25% de collèges et 15% de lycées.

Le programme Eco-Parlement des jeunes® (EJP) en partenariat avec le Réseau Ecole et Nature (REN) :

Ce programme met en relation des classes ou des groupes de jeunes avec des acteurs de leur territoire (collectivités, associations et entreprises) afin de trouver collectivement des actions pouvant répondre aux enjeux environnementaux qu'ils ont identifiés au sein de leur territoire. Les solutions apportées comportent nécessairement une dimension tri et recyclage des déchets ménagers. En 2018, 6 projets territoriaux ont été conduits impliquant 6650 personnes dont 2650 jeunes.

- **Sensibilisation en habitat social**

Citeo a mené en partenariat avec Unis-Cité et le syndicat de collecte Azur un projet de sensibilisation au geste de tri en habitat collectif. Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- Augmenter les performances de tri du territoire en mobilisant les habitants à trier mieux et plus leurs emballages ménagers et papiers ;
- Améliorer le cadre de vie et créer du lien ;
- Réinvestir des territoires dans lesquels la gestion des déchets est complexe ;
- Permettre aux jeunes de s'engager et d'être formés sur une mission d'intérêt général.

Ainsi, sur un quartier de 2400 foyers, 10 jeunes volontaires en service civique ont été en contact direct avec les habitants entre octobre 2017 et juin 2018 pour :

- Sensibiliser les habitants directement à domicile ;
- Organiser des animations dans les écoles, les maisons de quartiers et sur les marchés ;
- Rencontrer les acteurs locaux (habitants, associations, gardien d'immeubles...).

Ce projet a permis de voir la performance des tonnages d'emballages et papiers triés augmenter de 30% à 150% dans ces quartiers. Les volontaires ont également bénéficié de formations (tri, le recyclage, communication) et d'un accompagnement personnalisé tout au long du projet. En complément, un coaching par les équipes de Citeo a été organisé lors du Tremplins d'Unis-Cité afin de les aider à valoriser leur expérience auprès de potentiels employeurs ou de jurys de formation.

- **Sensibiliser en zones touristiques**

Citeo développe des partenariats avec les associations investies dans la prise en considération de critères environnementaux dans les zones touristiques, notamment avec le label Pavillon Bleu. Citeo collabore également avec le programme Gestes Propres sur la campagne annuelle « Je navigue, Je trie », un dispositif de sensibilisation au tri dans les zones de loisirs et la lutte contre les déchets sauvages.

- **L'expédition 7^{ème} continent : la tournée « protéger l'océan ça s'apprend »**

L'Expédition 7^{ème} continent est une association à but non lucratif qui œuvre pour un océan préservé en combinant des savoir-faire scientifiques, pédagogiques, médiatiques afin d'apporter des solutions et actions concrètes.

Ainsi, durant l'été 2018, Citeo et l'association 7^{ème} continent ont mis en place une grande tournée de sensibilisation sur les côtes méditerranéennes. Le bateau Expédition 7^{ème} continent a fait escale dans 11 ports afin de sensibiliser les vacanciers sur la problématique de la pollution plastique dans les océans, et de les interpeller sur l'importance des comportements responsables à commencer par le geste de tri.

Par ailleurs, un parcours pédagogique ciblant les adultes et les enfants a été proposé sur le terrain :

- La première étape était consacrée à exposer le problème de la pollution plastique via des contenus théoriques et des ateliers scientifiques ;
- La deuxième étape consistait à faire un focus sur les solutions pour lutter contre la pollution au travers d'animations sur le tri et le recyclage ;
- La troisième étape était dédiée aux enfants en leur proposant des activités et des jeux.

Plus de 15 000 personnes ont pu être sensibilisées sur l'ensemble du dispositif et via la médiatisation, la tournée a généré 83 retombées médiatiques soit 100 000 personnes touchées.

- **Le guide du tri : la précision et la performance du digital pour délivrer la consigne de tri**

Le service consignesdetri.fr et son application mobile « Le Guide du tri » permettent aux Français d'obtenir une information complémentaire à l'info tri point vert. En effet, grâce à la géolocalisation de l'utilisateur, « la consigne de tri » précise la couleur du bac ou du conteneur dans lequel l'utilisateur devra jeter chaque élément d'emballage du produit concerné.



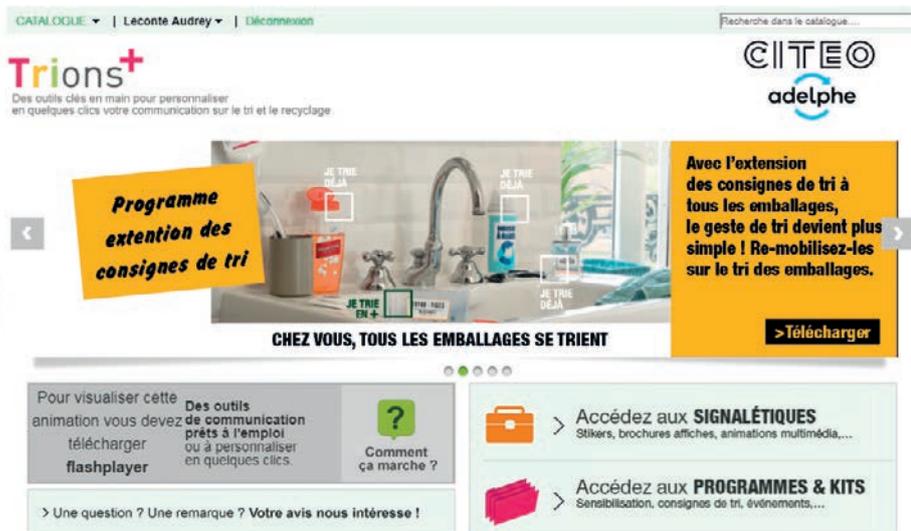
En 2018, Citeo a renforcé la performance et la précision de ces outils en optimisant les fonctionnalités de géolocalisation. De même, la mise à jour des consignes pour les collectivités qui sont entrées dans l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastique s'est intensifiée. Ce qui par la même occasion aide les habitants concernés à intégrer ce changement de consignes.

A date, près de 6000 marques ont été référencées par les entreprises et la cartographie des points de collecte sur le territoire français a été mise à jour, ce qui facilite l'accès aux points de collecte. A date plus de 55 000 points de collecte ont été cartographiés.

Citeo a également promu ce service en menant plusieurs campagnes digitales sur l'année 2018. Au total, le service a compté plus de 943 822 utilisateurs répartis sur tout le territoire français (DOM COM compris) : 70% du trafic est mobile et 47% des utilisateurs sont sur la tranche 18-34 ans (+10,6% vs 2017). L'application bénéficie d'une bonne note sur les stores avec une moyenne de 3.7/5.

- **Trions + : des outils clés en main pour personnaliser en quelques clics la communication des collectivités sur le tri et le recyclage**

Pour faciliter la mise en œuvre des actions de communication, Citeo a développé depuis 2011 une plate-forme de services constituée d'un socle de programmes de communication et de modules. Ces programmes sont conçus en fonction des spécificités des collectivités et des territoires. Certains en plus d'un volet « outils, supports » comportent un volet « études ». Les outils et les supports proposés dans chaque programme sont adaptables par la collectivité pour répondre à la diversité des dispositifs techniques selon les critères suivants : couleurs des bacs, apport volontaire/porte à porte, flux etc.



En 2018, la plateforme Trions+ a accompagné les collectivités dans leur communication notamment sur l'extension des consignes de tri : 5496 outils téléchargés (+27% vs 2017) et 659 nouveaux utilisateurs se sont inscrits (+84% vs 2017). Depuis 2011, 6858 utilisateurs sont inscrits et 50 649 outils ont été téléchargés.

4. Autres partenariats

- **Partenariat avec l'école Centrale Lyon : la chaire Recyclage**

Initié en 2012, le partenariat a été reconduit en 2018. Les activités développées par l'école les années précédentes sont toujours au programme, notamment les cours sur l'éco-conception et sur le comportement des hommes face à leurs déchets, la collecte en apport volontaire sur le campus et des opérations spécifiques menées à l'occasion de manifestations sportives organisées par les étudiants.

Ce partenariat comprend également un challenge créatif sur le thème de la collecte sélective en milieu urbain dense, organisé avec la Métropole Lyonnaise à la fin de l'année universitaire 2018-2019.

- **Le partenariat avec France Nature Environnement (FNE)**

FNE et Citeo ont décidé de mener une réflexion commune sur le rôle et l'implication du mouvement FNE comme acteur-relais et prescripteur de comportement, sur la thématique du tri et du recyclage auprès des citoyens. Dans ce cadre, depuis 2014, une quinzaine de rencontres associatives régionales ont été organisées dans différentes régions françaises avec notamment des visites de sites, dans le but de faire émerger un réseau de référents régionaux FNE sur la problématique du tri et du recyclage. En 2018, trois rencontres territoriales ont été organisées et des fiches thématiques sur le recyclage plastique, la collecte, la tarification incitative et l'éco-conception ont été réalisées à destination du public et des adhérents de l'association.

5. Sensibiliser les élus et les entreprises

- **Former les ADT pour des opérations de porte-à porte plus efficaces**

Pour faciliter le passage des idées en actes, et de susciter un changement d'opinions et de comportement des citoyens, Citeo continue de former les ambassadeurs du tri (ADT) à une nouvelle approche du porte-à-porte s'appuyant sur les ressorts de la communication engageante.

En 2018, 198 ADT ont été formés dans 16 collectivités, grâce au module de formation « Mener une opération pour relancer le tri en habitat urbain avec la communication engageante ». Une fois formés, les ADT mettent en pratique leurs nouveaux savoir-faire avec l'appui des responsables des opérations de Citeo qui les coachent pour leur première opération de porte-à-porte. Les ADT formés à cette méthode ont ainsi sensibilisé plus de 110 000 personnes sur l'année.

- **L'expertise en communication de proximité au service des clients**

En 2018, Citeo a proposé deux services pour ses clients pour les aider à sensibiliser leurs salariés et leurs consommateurs au tri des emballages de leurs produits.

- Citeo a ainsi sensibilisé 1700 salariés autour d'une animation ludique concernant les informations et les astuces qui permettent de mettre en œuvre un tri efficace chez soi et sur leur lieu de travail ;
- Au niveau des consommateurs de nos clients, la sensibilisation a permis de toucher 9 700 personnes.

IX. Recherche & Développement

Citeo construit son programme de R&D sur la durée de l'agrément. A la fin de celui-ci en 2022, les travaux de R&D devront notamment avoir permis de progresser dans les domaines suivants :

1. Création de nouvelles filières de recyclage pour des flux de matériaux qui n'en n'ont pas encore

Dans le secteur des plastiques, la création de nouvelles filières de recyclage est un des principaux défis des années à venir. Ce sera un des enjeux essentiels du programme d'extension des consignes de tri dans lequel CITEO est engagé avec ses clients et partenaires.

En juin 2018, Citeo a annoncé la création de deux filières de recyclage ayant recours à des technologies innovantes, l'une avec la société SOPREMA pour traiter des déchets de PET difficile à recycler et les transformer par glycolyse en produit d'isolation, et l'autre avec le groupe TOTAL et l'association Syndifrais pour recycler le polystyrène par dissolution. Citeo a également lancé en octobre 2018, un appel à projet R&D sur le recyclage et la valorisation des emballages plastiques, l'objectif étant d'accompagner la recherche de nouvelles solutions techniques et favoriser l'émergence de débouchés pérennes pour les matières recyclées.

Enfin, une expérimentation sur le compostage de plastiques biosourcés en PLA a été lancée fin 2018 avec l'entreprise Les Alchimistes.

2. Amélioration de la qualité des boucles de recyclage existantes

Le développement du recyclage et de la demande de produits recyclés nécessite de respecter des critères de qualités (standards) définis pour chaque matériaux en sortie d'un centre de tri. Ils permettent de fixer des exigences de qualité des matériaux compatibles avec les besoins de l'industrie du recyclage. Les « standards matériaux » sont à la fois une notion technique – ils portent sur la qualité et le conditionnement des flux, et une notion contractuelle qui s'impose à tous les acteurs du tri et du recyclage en France et qui donne lieu à des garanties et des engagements d'ordre financier. Le respect des « standards matériaux » est en effet un élément clé pour le bon fonctionnement technique, économique et environnemental du dispositif de recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques.

Citeo réalise un Observatoire de la Qualité qui permet de faire le point sur la qualité des flux produits par les centres de tri ménagers en France. Ses travaux permettent aussi de mieux appréhender la composition des déchets d'emballages ménagers et de papiers. Ils sont autant de leviers pour travailler avec les metteurs en marché sur la recyclabilité des produits et auprès des citoyens pour un geste de tri efficace d'un point de vue environnemental.

Pour alimenter son Observatoire de la Qualité, Citeo réalise chaque année une campagne d'analyse de composition des matériaux triés en centre de tri (ou sur les aires de regroupement pour le verre) et chez les recycleurs d'emballages en plastique et en papier-carton en France. Ces analyses appelées « caractérisations » permettent d'évaluer la qualité des flux de matériaux produits du point de vue de leur aptitude au recyclage. Elles permettent ainsi de suivre l'application des « standards matériau » définis aux cahiers des charges de Citeo et de sa filiale Adelphe.

L'Observatoire de la Qualité permet ainsi chaque année de nourrir des enseignements matériau par matériau.

3. Optimisation de la collecte sélective

Les motifs d'évolutions de la collecte sélective des déchets ménagers seront nombreux les prochaines années, à commencer par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte. Celle-ci va modifier le paysage de la collecte, notamment au travers des mesures sur l'extension des consignes de tri des déchets d'emballages plastiques, l'harmonisation des consignes de tri, le déploiement de la collecte des biodéchets à la source et de la tarification incitative.

L'évolution des modes de consommation a déjà des conséquences sur la part des différents matériaux dans les déchets ménagers : les gisements de plastiques et de cartons (liés à la vente à distance) sont en forte augmentation et les gisements de papiers sont en diminution. Les proportions des déchets à collecter, trier et recycler vont changer.

Par ailleurs, l'atteinte de l'objectif de recyclage de 75% des emballages ménagers d'ici 2022 va nécessiter des efforts soutenus de performance de la part des acteurs du dispositif actuel.

Ces enjeux sont l'occasion de repenser les modes et les schémas de collecte, en suivant deux axes prioritaires :

- S'inspirer des expériences de nos voisins européens : collecte en 3 flux séparés (verre / papiers-cartons / plastiques métaux), conteneurs de proximité présents sur l'espace public ;
- Moderniser les dispositifs de proximité : en soignant l'intégration urbaine des conteneurs, la qualité de service et la productivité de la collecte notamment.

Le développement en France de la « collecte de proximité » doit permettre notamment de construire une nouvelle image de la collecte : service propre, visible, s'affichant comme un projet de valorisation de matériaux (ressources), apportant une solution à l'extérieur du domicile pour pallier des locaux aux propriétés exigües et en concurrence avec d'autres utilisations collectives. Ce développement servira également les enjeux de captation des emballages consommés hors domicile.

2018 a été l'année de déploiement de plusieurs projets de collecte de proximité :

- **A Paris, l'expérimentation Trilib' met l'accent sur la qualité**

Lancée fin 2016, la phase expérimentale du projet Trilib', avec 40 stations déployées dans 4 arrondissements parisiens, affiche des résultats positifs en 2018, en progression par rapport à 2017.

La quantité est au rendez-vous avec 22.2 tonnes collectées par station et par an dont 10,8 t. de plastique, métal, briques, papier et carton, 7,6 t. de verre et 3,8 t. de textile. La qualité de tri est également bonne avec des refus limités à 13% (contre 19% pour le bac jaune à Paris).



- **A Marseille, une collecte des emballages automatisée et modernisée**



Citeo accompagne, depuis début 2018, le Conseil de territoire Marseille Provence dans le déploiement de la collecte latérale sur le tri des emballages ménagers et du verre permettant une collecte robotisée qui limite le temps de collecte et les risques de débordement des déchets.

L'objectif de ce projet sera de rendre le dispositif plus pratique pour les Marseillais afin d'améliorer le geste de tri en regroupant les flux et en renforçant l'intégration urbaine des bacs de gros volume. Ce sont à terme près de 280 colonnes qui vont être mises à disposition des marseillais parfois dans des lieux qui n'étaient aujourd'hui pas ou peu équipés et où le geste de tri n'est pas installé.

- **A Besançon, le renouveau de la collecte de centre-ville se prépare**

Dans le cadre d'une démarche innovante de type « station de tri », Citeo a accompagné le Grand Besançon en 2018 (dont le cœur de ville, avec une population d'environ 15 000 habitants est collecté en apport volontaire depuis presque 20 ans) :

- A rénover la capacité offerte des points d'apport volontaire enterrés ;
- A moderniser le dispositif de conteneurs aériens en regroupant les flux de déchets recyclables actuels (emballages ménagers recyclables, verre) ;
- A envisager un élargissement à d'autres flux (textile, bio-déchets, etc.).



Ce projet qui comprendra également une démarche artistique avec la personnalisation par des artistes locaux sera inauguré en mai 2019.

- **A Grenoble, le défi de la qualité par l'innovation**

Le territoire de Grenoble Alpes Métropole compte près 450 000 habitants, dont 80% résident en habitat collectif. Cette collectivité, déjà en extension des consignes de tri plastique depuis 2016, s'est engagée avec Citeo dans un schéma directeur de gestion de déchets 2020-2030 ambitieux, qui prévoit notamment le déploiement de la TEOMi (taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative). Afin de préparer au mieux ce déploiement, il est impératif de réduire en amont le taux de refus de la collecte sélective. En effet, on trouve environ 37% d'erreurs de tri dans le « bac jaune » grenoblois, un taux supérieur à celui des grandes agglomérations françaises et 30% d'emballages recyclables dans les OM, autant de gisement potentiel à réorienter.



Le projet consiste à tester sur différents secteurs des solutions innovantes de mobilisation et d'incitation au tri des habitants et relais. Les tests pourront porter sur des actions d'incitation collective / collaborative ainsi que sur la mise en place d'applications digitales et/ ou technologiques. L'objectif étant que les solutions attestant leur efficacité puissent être reproduites sur le reste du territoire dans des conditions technico-économiques cohérentes.

4. Déploiement des projets de collecte de proximité

- **Sites pilotes Collecte de proximité fibreux / non fibreux**

En 2018, Citeo a finalisé les projets initiés en 2016, en partenariat avec les Collectivités locales volontaires, pour optimiser le dispositif de collecte sélective et maîtriser les coûts.



Citeo a testé la collecte sélective en collecte de proximité en trois flux (Verre, Emballages légers non fibreux, Fibreux -papiers et cartons), en synergie avec les appels à projets dédiés aux papiers graphiques, selon 3 axes et dans différentes configurations :

- Dynamiser la collecte de proximité existante sur des territoires où ce dispositif existait et pouvait être amélioré par l'ajout de points de collecte, par une meilleure localisation et visibilité de ceux-ci, et par un effort de sensibilisation auprès des usagers. La finalité est d'améliorer les performances techniques à coût maîtrisé (4 sites : Annonay, SIETOM de Chalosse, Blois, SICTOM Sud Gironde) ;
- Changer le dispositif de collecte :
 - o de territoires où la collecte de proximité pouvait se développer en lieu et place de la collecte en porte à porte (1 site : Grand Langres) ;
 - o de territoires où la collecte sélective existait dans des schémas différents (en mélange emballages-papiers, ou en deux flux -emballages + papiers-) et pouvait être adaptée avec un ajustement des consignes de tri. (2 sites : Amiens Métropole, Cyclad)
- Intégrer la collecte de proximité à côté du porte à porte, sur des territoires où une partie de la collecte sélective n'existe pas, et pourrait être initiée en mettant en place un tel dispositif. (1 site : Paris).

Bilan de la collecte de proximité :

Un bilan a été réalisé mi 2018, pour valoriser les principaux enseignements et étayer le kit métier « développer la collecte de proximité » diffusé au 4e trimestre 2018, en appui du lancement des appels à projets pour la mise en place des mesures d'accompagnement inscrites dans le cahier des charges du nouvel agrément (2018-2022).

Selon les enquêtes conduites par IPSOS sur les 8 sites pilotes (2257 répondants entre juin 2017 et janvier 2018), la collecte de proximité donne satisfaction aux habitants des sites pilotes (77% à 82% selon le flux collecté).



5. Optimiser la fonction « tri »

Avec 176 sites opérationnels en France Métropolitaine, le parc de centres de tri français poursuit son optimisation tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif.

Citeo poursuit ses actions de R&D pour accompagner cette évolution structurante et des études ont été co-pilotées avec l'Ademe pour évaluer comment le parc de centres de tri pouvait s'adapter et permettre une généralisation des extensions de consignes de tri dans les meilleures conditions techniques et économiques. Enfin, les démarches déjà engagées sur le sujet des conditions de travail ont été poursuivies.

- **La perspective d'étendre les consignes de tri sur tout le territoire a nécessité d'adapter le schéma de tri des plastiques qui avait été prévu en 2015 pour répondre aux exigences des filières de recyclage**

L'étude tri-surtri a ainsi permis d'identifier une organisation de tri en 2 étapes appropriée pour les territoires les moins denses, et des process de tri dits « poussés » adaptés au reste du territoire, destinés à produire 3 catégories de plastiques rigides, dont 1 qui concentre les résines pour lesquelles les filières doivent être développées et nécessitant une étape de tri complémentaire avant recyclage (PET foncé et opaque, barquettes PET, PS, ...). Ces 2 types d'organisation ont été identifiées comme optimales dans le cadre d'une approche globale de la filière, du tri jusqu'au recyclage.

En parallèle, l'évaluation du standard expérimental « petits aluminiums et souples » a permis de confirmer la pertinence de trier les fractions métalliques de petite dimension traditionnellement perdues dans les éléments fins en centre de tri.

- **Veiller à ce que les conditions de travail soient maîtrisées dans les équipements de tri qui s'industrialisent**

La fonction des agents de tri évolue avec les extensions de consigne et la modernisation des équipements, pour passer d'un rôle de tri à proprement parler à un rôle de contrôle qualité après des opérations de tri automatisées. Il est important de veiller à ce que cette évolution n'entraîne pas de TMS (troubles musculosquelettiques, ou encore à l'organisation du temps de travail.

Une étude a été confiée à un cabinet d'ergonomie pour s'assurer que les nouvelles pratiques restaient en conformité avec les recommandations apportées par la norme AFNOR.

Enfin, en termes d'amélioration de la sécurité en centres de tri, l'opération de développement d'un dispositif d'inertage des aérosols a été conclue avec des résultats positifs. La publication de recommandations sera faite au printemps 2019 afin de faire l'inventaire des options envisageables pour traiter le risque lié à la présence de résidus de gaz inflammables dans les aérosols en aluminium lors de la mise en balles : soit en veillant à mettre en protection l'environnement immédiat de la presse à balles, soit en inertant les aérosols en les perçant au préalable grâce à la machine développée. Les principes constructifs du brevet déposé par Citeo seront mis à disposition des acteurs concernés par ce sujet pour s'assurer de son large déploiement.

- **Citeo s'est également impliqué aux cotés des metteurs en marché qui engagent des réflexions pour vérifier le comportement de leurs emballages dans les process de tri**

Il s'agit de s'assurer que les caractéristiques techniques de certains types d'emballages permettent de bien les orienter lors des différentes étapes de tri. Des essais ont été conduits sur des gammes d'emballages existants ou en phase de conception, en lien avec les équipes « recyclage » pour s'assurer de leur compatibilité avec les filières de recyclage.

6. Informer les clients sur nos activités de R&D

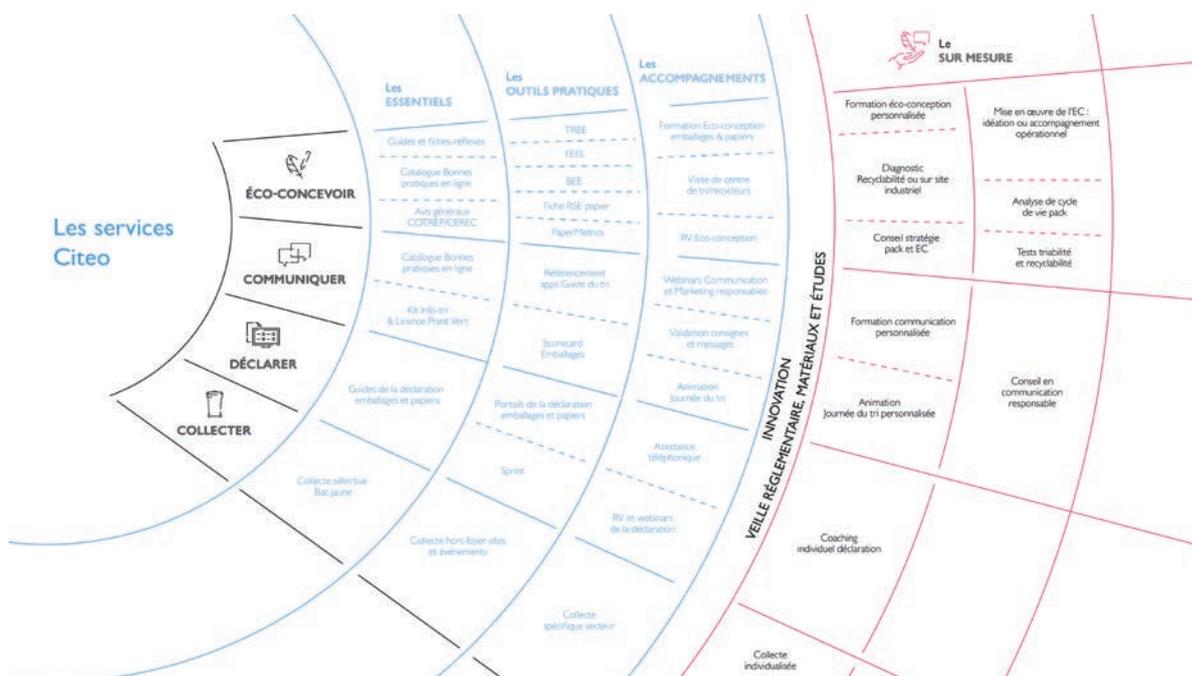
Afin de diffuser auprès de ses clients et partenaires les résultats de ses activités de veille et de R&D, CITEO a mis en place le programme « Citeo Prospective ». En 2018, quatre manifestations ont été organisées sur la recyclabilité des emballages plastiques, l'arrivée de nouveaux polymères (PEF), l'utilisation des manchons pour améliorer le recyclage des bouteilles, et les progrès techniques sur les produits cellulosiques. Le 5ème évènement, préparé également en 2018, a été le Forum international « Solutions Plastiques » qui a rassemblé les 4 et 5 février de cette année 300 participants venus de 20 pays pour partager une vision du potentiel que représentent les techniques de recyclage chimique des plastiques.

X. Accompagnement à l'éco-conception

Dans un souci de toujours plus et mieux accompagner ses clients, Citeo a continué de développer son offre d'accompagnement à l'éco-conception. Grâce à cette offre, 274 clients « emballages », soit 3% des clients, ont été sensibilisés et accompagnés dans leur démarche d'éco-conception en 2018, via notamment :

- Des cycles de webinars complet sur l'éco-conception, la recyclabilité, l'ACV des emballages, la réglementation et le marketing et la communication responsable ;
- Des outils d'autodiagnostic (BEE, FEEL, TREE) ;
- Des formations à l'éco-conception, sur-mesure ou multi-entreprises ;
- Des diagnostics et conseils personnalisés sur la mise en place d'une démarche éco-conception et sur l'amélioration de la recyclabilité des emballages ;
- Des ateliers "design thinking" pour aboutir à un prototypage de solutions d'emballages plus respectueuses de l'environnement ;
- Des diagnostics sur site pour identifier des leviers d'optimisation concrets sur les emballages primaires, secondaires et tertiaires.

Ci-dessous, les services de Citeo en faveur de l'éco-conception :



XI. Les actions en Hors Foyer

En raison des modes de consommation nomade, les français sont susceptibles d'abandonner des déchets d'emballages en dehors de leur domicile, à la plage, en forêt, dans la rue, dans la gare etc. Ces déchets d'emballages assimilés ménagers abandonnés en dehors de la maison représentent environ 7% de la totalité des emballages de produits consommés par les ménages.

C'est pourquoi Citeo expérimente en mode projet des dispositifs de collecte sélective adaptés avec les gestionnaires de sites hors-foyer. Des tests sont réalisés avec les gestionnaires de sites et opérateurs par type de site hors-foyer pour éprouver la pertinence technique, économique et environnementale des dispositifs en place.

Ces projets ont déjà permis la réalisation de guides de bonnes pratiques à suivre pour mettre en place des dispositifs de collecte sélective efficaces. Ces bonnes pratiques sont utilisées par les gestionnaires de campings, les organisateurs de festivals ou les gestionnaires de fast-food qui souhaitent mettre en place volontairement la collecte sélective.

En 2018, Citeo a mené de nouvelles actions sur différents types de sites Hors-Foyer comme les stades, les universités, les parcs d'attraction, les plages urbaines, les parcs et jardins. Les enseignements de ces projets R&D nourrissent l'offre hors-foyer de Citeo développée en 2018 dont le lancement est prévu pour 2019.

1. Actions auprès des acteurs de la restauration rapide

La restauration rapide constitue un segment générateur de nombreux emballages (canettes, bouteilles, etc.) et les professionnels ne sont pas toujours équipés et disponibles pour développer des démarches de tri et de recyclage efficaces.

Citeo a publié en 2016 en partenariat avec le SNARR (le Syndicat National de l'Alimentation et de la Restauration Rapide) un guide à destination de tous les professionnels de la restauration rapide souhaitant mettre en place le tri sélectif dans leur salle de restauration.

Ce guide a pour objet de faire partager les principaux enseignements issus d'une expérimentation de plus de trois ans au cours de laquelle Citeo a accompagné la mise en place d'un tri en salle simple et efficace. Au cours de l'expérimentation, Citeo a accompagné McDonald's afin de tester, jusqu'au recyclage des emballages, plusieurs meubles de tri, signalétiques, méthodes de sensibilisation des équipes, modalités de collecte et de tri.

A date, cette expérimentation a permis l'installation du tri dans une centaine de restaurants. CITEO ambitionne un déploiement progressif en 2019.

2. Actions auprès des bureaux, universités et événements

En 2018 Citeo a renouvelé son partenariat avec le programme *Chaque Canette Compte* jusqu'à la fin de l'agrément en cours. Le programme, piloté par la Boîte Boisson, vise à développer la collecte sélective d'emballages hors du foyer afin de les recycler. Citeo accompagne le programme *Chaque Canette Compte* via un projet pour connaître la filière de collecte sélective en hors-foyer, participer à son développement, en définir les meilleures pratiques, et développer des événements spécifiques pour promouvoir le tri et récompenser les meilleurs acteurs, comme lors des *canettes d'or*.

Chaque Canette Compte, c'est aujourd'hui un réseau de près de cinquante partenaires de collecte variés, dont plus de la moitié sont des entreprises de l'économie sociale et solidaire. Cette diversité de partenaires permet un maillage sur presque tout le territoire français.

En 2018, *Chaque Canette Compte* a collecté plus de 900 tonnes tracées et certifiées via le programme, vs 750 en 2017.

Le partenariat permet de transmettre les bons messages liés au geste de tri et au recyclage dans les lieux hors-foyer. Le partenariat Citeo avec le programme *Chaque Canette Compte* va se poursuivre les prochaines années afin de favoriser le développement du geste de tri dans les sites hors-foyer.

3. Actions auprès des aéroports

En 2018, Citeo a poursuivi le projet expérimental tri-partite avec Aéroports de Paris et Paprec pour améliorer le dispositif de collecte sélective dans les aéroports de Paris. L'objectif est de mettre en place une collecte des recyclables spécifique à destination du public (en zone publique et réservée). Tous les terminaux sont maintenant équipés du tri après 2 ans de déploiement progressif. Une nouvelle signalétique a été déployée sur l'ensemble des poubelles de tri, avec des pictogrammes clairs et des consignes en trois langues : français, anglais et chinois. Ce nouveau dispositif de tri a permis en 2018 de collecter et recycler 220 tonnes d'emballages sur le site. Un des axes forts d'amélioration est de pouvoir vider l'eau contenue dans les bouteilles triées aux postes inspection frontières. Citeo, Paprec et ADP vont tester en 2019 l'utilisation d'une machine pour percer et vider les bouteilles de leur eau avant de les envoyer en centre de tri.

4. Actions auprès des espaces naturels

S'il est nécessaire de créer un réflexe de tri adapté pour tous les moments de consommation, les dispositifs de tri sont parfois complexes à installer, voire inappropriés sur certains lieux : c'est notamment le cas des espaces naturels à protéger.

Dans ce contexte, l'association Gestes Propres, qui fait campagne chaque année pour sensibiliser les Français au bon comportement à adopter avec leurs déchets hors-domicile, est à l'initiative d'un dispositif de sensibilisation dédié spécifiquement aux espaces naturels. Son message ? «Respectez la nature de ce lieu : gardez et triez vos déchets».

Cette campagne a été co-construite avec Citeo en 2016 et imaginée en partenariat avec les acteurs majeurs de ces lieux (ONF, Voies Navigables de France, Rivages de France, Parcs Naturels Régionaux, France Nature Environnement). Elle se présente sous la forme de panneaux porteurs des messages de sensibilisation incitant les usagers au respect des lieux et à adopter le meilleur comportement avec leurs déchets : les ramasser et les trier à la maison ou au prochain bac de tri croisé.

Testée en 2017 sur cinq types de sites différents avec 40 panneaux (plage, forêt, voie navigable, parc naturel, montagne), Citeo a installé 250 nouveaux panneaux en 2018. Les outils de sensibilisation de la campagne (panneaux, visuels clés digitaux, etc.) seront mis à la disposition de l'ensemble des partenaires gestionnaires de ces espaces et des collectivités via l'offre hors-foyer Citeo début 2019 pour un déploiement national.

5. Actions auprès des campus universitaires

Les campus universitaires constituent des lieux privilégiés pour le déploiement de dispositifs de tri où la consommation de produits nomades (cannettes, bouteilles plastique) est importante. Citeo a noué en 2017 un partenariat avec un campus déjà engagé dans une démarche écoresponsable : la Cité internationale universitaire de Paris qui accueille chaque année 12 000 étudiants. Toutes les cuisines des 40 bâtiments seront désormais équipées de bacs de tri. La sensibilisation a été renforcée au sein du restaurant universitaire avec la mise en place de codes couleurs et de consignes sur les bacs de tri. En 2018, 25 points de collecte ont été déployés dans le parc de la Cité Internationale et 150 agents d'entretien ont été formés au nouveau dispositif de flux séparés dans les résidences.

6. Préparation de l'offre hors-foyer Citeo

Ces projets expérimentaux nourrissent l'offre hors-foyer de Citeo QUITRI développée en 2018.

Cette offre s'adresse aux acteurs économiques, aux organisations d'événements et gestionnaires de site qui génèrent des déchets, que Citeo souhaite accompagner.

QUITRI, une plateforme digitale gratuite va faciliter la vie de ces acteurs qui souhaitent mettre en place le tri. Les trois promesses de QUITRI :

- Les aider à mettre en place le tri grâce à des outils, bonnes pratiques, mise en relation avec des prestataires publics et privés ;
- Faire reconnaître leurs engagements à la charte QUITRI via un macaron millésimé à appliquer sur les outils et un relais de communication de la part de Citeo pour les sites et événements engagés dans la démarche de tri ;
- Verser un forfait de 30€ / tonne recyclée tracée certifiée (hors papiers, hors verre) si la collecte est effectuée par un opérateur privé.

L'offre hors-foyer QUITRI sera lancée en test à l'été 2019 en région Sud Provence Alpes Côte d'Azur.

C Gestion des comptes par matériau

<i>En kt</i>	Acier	Alu.	Papier carton	Plastique	Verre	Autres	Total
Tonnages contributeurs	251	84	1 118	1 175	2 437	30	5 096
Tonnages recyclés	336	37	762	311	2 103	0	3 549
Taux de recyclage	134%	44%	68%	27%	86%	0%	69,7%

<i>En M€</i>	Acier	Alu.	Papier carton	Plastique	Verre	Autres	Total
Contributions au titre de 2018	17,6	19,7	221,1	400,3	39,4	11,5	709,5
Contrats avec les CL au titre de 2018*	-13,0	-8,1	-149,4	-250,8	-18,9	0,0	-440,1
Soutien à la reprise des matériaux	-0,6	-0,3	-1,8	-2,1	-18,5	0,0	-23,3
R&D et Hors Foyer	0,0	0,0	0,0	-4,6	0,0	0,0	-4,6
Total charges affectables	-13,5	-8,4	-151,2	-257,5	-37,4	0,0	-468,0
Total charges affectables	-13,6	-6,8	-195,7	-261,8	-30,2	0	-508,1
Total charges et produits non affectables							-231,5
Résultat avant dotation/reprise de provision pour charges futures							10,0

<i>En €/t</i>	Acier	Alu.	Papier carton	Plastique	Verre	Autres	Total
Contributions / gisement (€/t)	70	233	198	341	16	386	139
Charges affectables / gisement (€/t)	-54	-100	-135	-219	-15	0	-92
Charges non affectables / gisement (€/t)							-45

* Scs / Spr / Srm

D Performance des sociétés agréées au regard des objectifs de la filière des emballages ménagers

I. Performance taux de recyclage

En kt	2017	2018	Variation (VA)	Variation (%)
Acier	252	251	-1,2	-0,5%
Aluminium	84	84	0,2	0,2%
Papier Carton	1 120	1 118	-1,9	-0,2%
<i>Papier/Carton autre que brique</i>	1 045	1 046	1,4	0,1%
<i>Brique</i>	76	72	-3,3	-4,3%
Plastiques	1 170	1 175	4,5	0,4%
<i>Bouteilles et flacons</i>	490	495	4,4	0,9%
<i>Autres emballages plastique</i>	680	680	0,1	0,0%
Verre	2 401	2 437	35,6	1,5%
Autres	30	30	-0,5	-1,7%
Tonnage contribuant	5 059	5 096	36,7	0,7%
Acier	105	105	0,1	0,1%
Aluminium	11	12	1,1	9,5%
Papier/Carton autre que brique	654	724	70,4	10,8%
Brique	38	38	0,2	0,6%
Bouteilles et flacons	269	282	13,8	5,1%
Autres emballages plastique	26	26	-0,5	-1,8%
Verre	2 039	2 103	64,0	3,1%
Total collecte sélective	3 141	3 290	148,5	4,7%
Acier de mâchefers et compost	221	211	-9,9	-4,5%
Acier de TMB et OMR	8	19	11,4	141,2%
Alu de mâchefers et compost	25	23	-2,2	-8,8%
Aluminium de TMB et OMR	1	2	0,9	141,3%
Plastique de TMB	1	0	-1,0	-100,0%
Papier/Carton de compost	16	0	-16,0	-100,0%
Total recyclé	3 414	3 545	131,7	3,9%
Pourvoi	0	0	-0,2	-39,5%
Hors foyer	1	1	-0,2	-21,7%
RVM	2	3	0,8	33,3%
Total recyclé	3 417	3 549	132,2	3,9%

Le tonnage mis en marché par les clients de Citeo et de sa filiale Adelphe en 2018 est estimé à 5 096 Kt, soit une hausse de 0,7% par rapport au tonnage révisé 2017. Elle s'explique notamment par la progression du gisement de verre (+1,5%) et de bouteilles et flacons (+1,3%), alors que le gisement de briques affiche un net recul (-4,3%).

Le tonnage recyclé ressort à 3 549 Kt, en progression de 3,9% par rapport au tonnage révisé 2017, dont 26 kT de nouveaux plastiques issus de l'extension des consignes de tri.

Cette progression résulte de l'amélioration constante du dispositif de collecte et de tri mis en place par les collectivités avec l'accompagnement de la Société. Pour rappel, l'objectif 2022 est de 75%.

Le taux de recyclage 2018 est estimé à 69,7%, en progression par rapport aux taux de recyclage révisé 2017 (67,5%). Cette nette progression résulte notamment de la forte progression du papier carton (+5,1%) qui s'explique par la mise à jour du taux de fibreux. Le taux de recyclage progresse sur l'ensemble des matériaux à l'exception de l'aluminium (-0,4% en raison de la baisse des aluminiums issus de mâchefers et compost).

II. Objectif de taux de couverture des coûts nets de référence

Le taux de couverture représente la part des coûts nets de référence d'un service de collecte et de tri optimisé prise en charge par Citeo et Adelphe. Un taux de couverture de 80% des coûts nets de ce service optimisé est visé à l'atteinte de l'objectif de 75% de taux de recyclage.

La formule de calcul du taux de prise en charge des coûts tel que défini à l'annexe IV du cahier des charges de la filière emballages 2018-2022 a évolué par rapport à celle de l'agrément précédent (notamment avec la prise en compte du coût des nouveaux plastiques et une clé d'allocation coûts filière emballages/papiers). La comparaison avec l'année 2017 n'est pas pertinente.

En M€	ARC 2018 *
Coûts bruts de référence de collecte, tri et traitement	1 118
Recettes matériaux (moyenne 2014/2017)	-242
Coûts de communication	58
TGAP	
Coûts nets de référence	934
Total coûts du dispositif pris en charge	670
Taux de couverture	72%*

* Note : Les données ci-dessus sont provisoires dans l'attente de la mise à jour des prix de reprise par le CCRR (Comité de Concertation Reprise et Recyclage)

3. On œuvre pour les papiers graphiques

Notes préliminaires	92
A Analyse des résultats	93
I. Compte de résultat analytique	93
II. Analyse des résultats	93
III. Chiffres d'affaires	94
1. Evolution du nombre de clients	94
2. Le gisement contribuant	94
3. Les contributions	96
4. Sécurisation des contributions	97
IV. Relations avec les collectivités locales	98
1. Typologie des contrats avec les collectivités locales	98
2. Population couverte par un dispositif de collecte sélective	99
3. Les tonnages recyclés	99
4. Les soutiens au titre de l'année 2017	100
5. Performance par région	101
V. Accompagnement au Changement (AAC)	101
VI. Audit de traçabilité et contrôle qualité	104
1. Contrôle de la qualité des matériaux triés	104
2. Conditions de traçabilité des matériaux repris	107
VII. Relations avec l'Outre-mer	107
VIII. Communication, Information, Sensibilisation	108
1. Campagnes nationales de sensibilisation sur le tri et le recyclage des papiers avec les éditeurs de presse	108
2. Information et éducation des plus jeunes	110
IX. Recherche & Développement	112
1. R&D et Eco-conception	112
2. Les Huiles Minérales	113
3. Le tri et la qualité des papiers à recycler	115
X. Accompagnement à l'éco-conception	115
1. Notre démarche d'éco-conception agile et efficace : diagnostiquer puis agir	115
2. Le diagnostic	116
3. Mise en œuvre	117
B Performance de Citeo au regard des objectifs de la filière des papiers graphiques	121
I. Performance de recyclage	121

Notes préliminaires

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018 de Citeo sont audités et certifiés sans réserve par les Commissaires aux comptes. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 18 avril 2019. Ils sont présentés au chapitre 4.D du rapport d'activité.

Les informations issues de la comptabilité analytique pour l'année 2018 de Citeo sont revues par les Commissaires aux comptes à l'aune du référentiel méthodologique « Comptabilité analytique de Citeo » disponible au siège de Citeo, et rapprochées de la comptabilité générale. L'attestation correspondante des Commissaires aux comptes sur les comptes analytiques est présentée en annexe au chapitre 4.E et 4. F.

Conformément aux obligations du cahier des charges de la filière papiers, les Commissaires aux comptes ont émis une attestation relative à une sélection d'informations financières pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 relatives au respect du principe de non-lucrativité. Cette attestation est présentée en annexe.

A Analyse des résultats

I. Compte de résultat analytique

	Consolidé 2017	Consolidé 2018	Variation en %
Chiffre d'Affaires	79,2	93,3	18%
Coût des contrats avec les collectivités locales	-54,9	-70,6	29%
Autres actions pour la filière	-10,6	-7,8	-26%
dont Mesures d'accompagnement	-5,6	-3,3	-40%
dont les Soutiens à la reprise des matériaux	0,0	0,0	
dont Recherche et Développement	-1,2	-0,2	-86%
dont Actions de sensibilisation	-1,9	-2,2	15%
autres actions	-1,9	-2,1	13%
Accompagnement des clients et du dispositif de collecte et de tricollecte et de tri	-2,3	-3,1	39%
Pilotage et Gestion	-4,1	-3,1	-24%
Total charges d'exploitation	-71,9	-84,7	18%
Résultat d'exploitation	7,2	8,5	18%
Résultat financier	0,9	0,3	-61%
Résultat exceptionnel, non récurrent, risque client	3,1	1,4	-55%
Impôt sur les bénéficiaires	0,5	0,0	-102%
Variation de la provision pour charges futures	-11,3	-10,3	-9%
Résultat net	0,0	0,0	

II. Analyse des résultats

Le chiffre d'Affaires 2018 s'élève à 93,3 M€, en hausse de 14 M€ soit +18% par rapport à 2017. Il est constitué d'une part des contributions des clients au titre de l'exercice 2018 pour 91,1 M€, et d'autre part de régularisations sur les exercices antérieurs pour 2,2 M€. Cette hausse est expliquée par l'évolution du tarif (+11%) et l'élargissement du périmètre de la REP aux secteurs de la presse et des notices.

Le coût des contrats avec les collectivités territoriales atteint 70,6 M€, en hausse de 15,6 M€ soit +29% par rapport à 2017. Cette hausse est liée à l'entrée en vigueur du nouveau barème et de la majoration à la performance.

Le cycle des mesures d'accompagnement 2018-2022 a été lancé, le montant 2018 est principalement constitué de dépenses de personnel, avant une montée en puissance des projets qui sera constatée sur les prochains exercices.

Les actions de recherche et développement, pour un montant de 0,2 M€ sont composées de 0,5 M€ de projets et d'une reprise de provision de -0,3 M€ concernant la création de capacité industrielle de tri dédiée aux flux fibreux.

Les actions de Communication Information et Sensibilisation représentent 2,2 M€ et ont été menées au bénéfice du geste de tri au travers de programmes à destination de la jeunesse.

Les charges de pilotage et gestion s'établissent à 3,1 M€, tenant compte des moyens supplémentaires déployés dans le cadre de Citeo à l'appui de la transformation de la filière.

III. Chiffres d'affaires

1. Evolution du nombre de clients

<i>En nombre</i>	<i>Citeo</i>
Clients au 31/12/2017	9 074
Nouvelles adhésions	728
Résiliations	120
Non re-contractualisation à date	1 781
Clients au 31/12/2018	7 901

Dans le cadre du nouvel agrément, Citeo a mené en 2018 une campagne de recontractualisation. Une partie des anciens clients n'a pas encore recontractualisé, Citeo poursuit ses campagnes de relances et l'assainissement de sa base pour ceux qui ne sont plus concernés (dont ceux ayant un tonnage mis sur le marché inférieur à 5 tonnes et non assujettis à la contribution).

Le nombre important de nouvelles adhésions est notamment lié à la contractualisation des éditeurs de presse dont les publications ont été intégrées dans le périmètre de la REP à partir des mises en marché 2017.

2. Le gisement contribuant

Le gisement contribuant 2017 s'élève à 1 527 kt contribuant en numéraire et 395 kt contribuant en nature.

Cette hausse s'explique essentiellement par :

- Les nouvelles catégories entrant dans la REP Papiers pour les mises sur le marché 2017 à savoir les publications de presse, les notices, les justificatifs de paiement, les papiers décoratifs et les affiches : ce nouveau périmètre représente 475KT.
- Le gisement de papiers déjà présent avant les mises sur le marché 2017 est en légère baisse de -1.3%.

	En KT	MSM 2016	MSM 2017	Evolution
	Gisement Contribuant Financier	1 466	1 527	
Périmètres présents avant MSM 2017	<i>Imprimés publicitaires</i>	775	759	-1,3%
	<i>Papiers à copier</i>	313	293	
	<i>Catalogues de vente</i>	189	181	
	<i>Mailings/ publipostages / courriers de gestion</i>	66	68	
	<i>Magazines de marque/ publications d'entreprise</i>	24	31	
	<i>Enveloppes et pochettes postales</i>	22	21	
	<i>Enveloppes et pochettes postales personnalisées</i>	19	18	
	<i>Journaux ou magazines d'annonces</i>	16	13	
	<i>Autres</i>	11	24	
	<i>Papiers à en-tête et formulaires administratifs</i>	18	18	
	<i>Encarts publicitaires presse</i>	6	5	
	<i>Annuaire</i>	6	8	
Nouveaux Périmètres depuis MSM 2017	<i>Publications de presse - presse payante sur papier journal</i>	0	11	
	<i>Publications de presse - presse magazine</i>	0	32	
	<i>Publications de presse - presse gratuite d'information</i>	0	4	
	<i>Notices d'utilisation, et modes d'emploi - déclaration simplifiée</i>	0	15	
	<i>Justificatifs de paiements</i>	0	9	
	<i>Papiers décoratifs</i>	0	8	
	<i>Affiches</i>	0	5	
	<i>Notices d'utilisation, et modes d'emploi - déclaration au réel</i>	0	3	
	Gisement Contribuant Nature	-	388	
	Gisement contribuant total	1 466	1 915	

3. Les contributions

<i>En M€</i>		MSM 2016	MSM 2017		
		Contribution totale	Contribution financière	Contribution en nature	Contribution totale
Contributions		79,0	91,1	22,8*	114
Périmètres présents avant MSM 2017	<i>Imprimés publicitaires</i>	41	45	0	
	<i>Papiers à copier</i>	17	18	0	
	<i>Catalogues de vente</i>	10	11	0	
	<i>Mailings/ publipostages / courriers de gestion</i>	4	4	0	
	<i>Magazines de marque/ publications d'entreprise</i>	1	2	0	
	<i>Enveloppes et pochettes postales</i>	1	1	0	
	<i>Enveloppes et pochettes postales personnalisées</i>	1	1	0	
	<i>Journaux ou magazines d'annonces</i>	1	1	0	
	<i>Autres</i>	1	2	0	
	<i>Papiers à en-tête et formulaires administratifs</i>	1	1	0	
	<i>Encarts publicitaires presse</i>	0	0	0	
	<i>Annuaire</i>	0	0	0	
Nouveaux Périmètres depuis MSM 2017	<i>Publications de presse - presse payante sur papier journal</i>		0	12	
	<i>Publications de presse - presse magazine</i>		2	10	
	<i>Publications de presse - presse gratuite d'information</i>		0	1	
	<i>Notices d'utilisation, et modes d'emploi - déclaration simplifiée</i>		1	0	
	<i>Justificatifs de paiements</i>		1	0	
	<i>Papiers décoratifs</i>		0	0	
	<i>Affiches</i>		0	0	
<i>Notices d'utilisation, et modes d'emploi - déclaration au réel</i>		0	0		

*intègre des frais forfaitaires

La hausse des contributions en 2018 (+44%) s'explique par l'entrée des nouvelles catégories de papiers dans le gisement contribuant de la REP papiers ainsi que par la hausse du tarif passant de 54€/t en 2017 à 60€/t en 2018.

Après application de l'éco-modulation, la contribution moyenne ressort à 59,43 €/t.

En 2018, le montant total des bonus s'élève à 3,79M€ et les malus à 2,76M€.

Focus sur la contribution des catégories de presse :

Conformément à la loi¹², les clients mettant sur le marché des publications de presse ont la possibilité sous réserve du respect de certains critères de contribuer sous forme de prestation en nature (mise à disposition d'espaces publicitaires).

¹² L541-10-1 du code de l'environnement

Le tableau ci-après détaille la répartition de leur contribution :

MSM 2017 - en M€

Catégorie de presse	Contribution financière	Contribution en nature	Contribution finale
Publications de presse - presse payante sur papier journal	0,1	11,8	11,9
Publications de presse - presse magazine	2,0	9,8	11,8
Publications de presse - presse gratuite d'information	0,2	1,1	1,3
TOTAL	2,3	22,8*	25,1

*intègre des frais forfaitaires

Au total 376 clients ont pu bénéficier de la contribution en nature au titre de leurs mises sur le marché 2017.

Le secteur d'activité de la presse a ainsi pu s'acquitter de sa contribution à hauteur de 89% sous forme de prestations en nature.

Des frais forfaitaires sont facturés pour couvrir le coût du dispositif spécifique à la contribution en nature et notamment : le développement et la mise en œuvre des systèmes de gestion, la gestion et l'utilisation de la contribution en nature. Citeo a collecté au global 1.2M€ auprès de ses clients au titre des frais forfaitaires.

Ces frais sont définis chaque année et pour l'année 2018 ils se sont élevés à 3€/tonne contribuant en nature.

4. Sécurisation des contributions

L'équité entre les metteurs sur le marché est un principe de la Responsabilité Elargie du Producteur. Au-delà de ce principe, l'un des objectifs très concret est d'éviter la distorsion de concurrence au sein de la filière.

- **La prospection**

En 2018, à la suite d'actions de prospection, 379 nouveaux clients ont adhéré à Citeo. Deux campagnes de prospection ont notamment été menées sur l'année :

- À destination des Collectivités/entités publiques : 1155 prospects ont été contactés ;
- À destination des clients de la Presse : 2531 prospects ont été contactés.

La contribution au chiffre d'affaires de l'ensemble de ces nouveaux clients est de 11M€.

Conformément au cahier des charges d'agrément et au titre des campagnes menées en 2018, 12 dossiers de non contributeurs ont été transmis au Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, seul habilité à procéder à des sanctions.

- **La conformité des déclarations**

L'équité entre les clients est assurée par plusieurs types de contrôles des déclarations, certains étant inscrits dans le Cahier des charges d'agrément et d'autres étant à l'initiative de l'éco-organisme.

Contrôles des déclarations inscrits dans le cahier des charges d'agrément :

- Les contrôles externes de déclaration :

En 2018, Citeo a mis en place la nouvelle procédure de contrôle externe. Conformément au cahier des charges d'agrément, ces contrôles externes sont diligentés par un tiers totalement indépendant. Ils ont pour objectif de contribuer à la parfaite conformité des déclarations au regard de la REP papiers graphiques.

30 contrôles règlementaires ont été réalisés, représentant 249 Ktonnes, soit 13% des tonnages (sur la base des mises en marché 2017).

Sur ces 30 dossiers de contrôles, 15 ont nécessité une demande de régularisation. L'impact financier net de ces 15 régularisations est de 15 k€ de sur-déclaration :

- o Régularisation de sous déclaration effectuée : -152K€ (10 clients concernés) ;
- o Régularisation de sur déclaration effectuée : +167K€ (5 clients concernés).

Les erreurs déclaratives identifiées par les auditeurs n'ont pas révélé d'anomalies majeures de compréhension du périmètre ou de la méthodologie déclarative ni de nouvelles thématiques d'erreurs.

- Contrôles des modalités d'élaboration des déclarations :

Conformément au cahier des charges d'agrément, Citeo a mis en place une méthode de contrôle ad hoc, consistant en la remise d'un document établi par un Commissaire aux Comptes ou un Expert-Comptable visant les modalités d'élaboration des déclarations afin de s'assurer de la correcte déclaration des papiers graphiques mis en marché : le Rapport de Procédures Convenues à remettre au moins tous les trois ans, pour tous les clients dont le niveau de contribution est supérieur ou égal à 50K€ pour une année. Le cycle de 3 ans correspond aux déclarations 2017, 2018 et 2019. À fin 2018, sur les déclarations 2017, Citeo a réceptionné 11 Rapports de Procédures Convenues. Des relances seront mises en œuvre dès 2019 pour rappeler l'obligation de remise d'un rapport sur la période des 3 années.

Contrôles des déclarations à l'initiative de Citeo :

Citeo a également procédé à des contrôles de déclarations en interne : réalisation de contrôles de cohérence des déclarations présentant des variations N/N-1 importantes.

IV. Relations avec les collectivités locales

L'année 2018 marque le début du nouveau contrat Collectivité Papiers Graphiques pour 2018-2022.

1. Typologie des contrats avec les collectivités locales

	Nombre de contrats
Grands comptes (pop ≥ 100 khab)	162
Comptes Clés (pop < 100 khab)	216
Comptes Locaux (pop ≤ 30 khab)	334
Total Population sous contrat	712

La baisse du nombre de collectivités (21 collectivités locales en 2018) est due à des rapprochements entre collectivités locales (en lien avec la réforme de l'intercommunalité).

2. Population couverte par un dispositif de collecte sélective

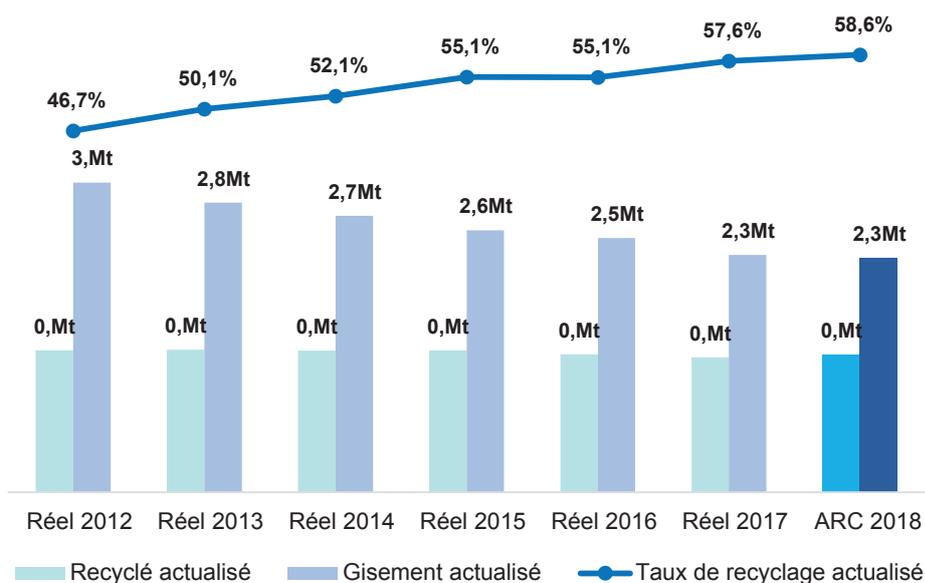
En millions d'habitants	Population couverte
Grands comptes (pop ≥ 100 khab)	47,6
Comptes Clés (pop < 100 khab)	12,3
Comptes Locaux (pop ≤ 30 khab)	5,1
Total Population sous contrat	65,0

Le taux de couverture du territoire par un dispositif de collecte est de 98 % sur la base de la population Insee 2014 contractuelle, en progression de 0,3 point par rapport à 2017.

3. Les tonnages recyclés

La mobilisation autour du geste de tri continue à progresser permettant au taux de recyclage de progresser significativement à 58,6%, (vs. 57,6% en 2016).

Le taux de recyclage, à 47% en 2012, s'inscrit sur une trajectoire d'augmentation régulière cohérente avec la cible de 65% prévue en fin d'agrément.



	ARC 2017	ARC 2018
Ktonnes SPPGD de la population couverte	2 294	2 295
Tonnes recyclées - collecte sélective kt	1 321	1 345
Population sous contrat France métropolitaine en M hab.	64,7	65,6
Performance de tri	712	712
(collecte sélective uniquement) en kg/Habitant	20,4	20,5

4. Les soutiens au titre de l'année 2017

- Les soutiens

En €	REEL 2017	ARC 2018
Soutien au recyclage	53 692 701	65 188 882
Soutien de la majoration à la performance	0	5 000 000
Soutien TOTAL	53 692 701	70 188 882

La progression des soutiens est liée à l'effet changement de barème essentiellement, en particulier sur le soutien à la tonne du matériau papiers-graphiques (1.11) passant de 80 à 90 €, ainsi qu'au soutien sur les papiers bureautiques.

Un nouveau soutien, le soutien à la majoration performance, d'un montant total de 5 millions d'€, est réparti au prorata des tonnes des collectivités ayant une performance supérieure à la médiane de leur milieu.

- La Majoration à la Performance

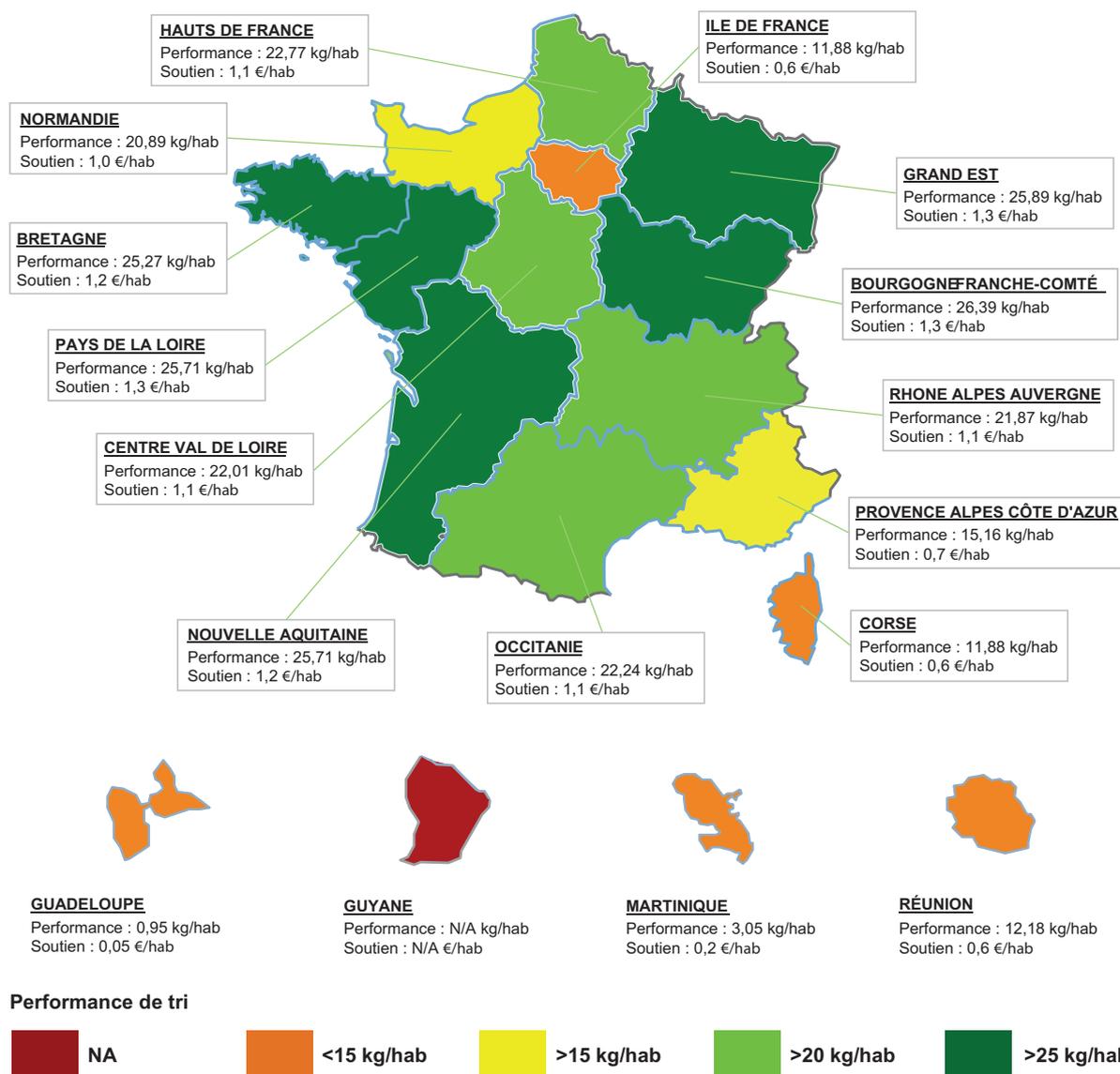
La majoration à la performance environnementale et technico-économique est versée aux collectivités engagées dans la pérennité de la filière via le développement de dispositifs de collecte et de tri performants d'un point de vue environnemental (indicateur : tonnages de papiers déclarés recyclés par an et par habitant) et technico-économique (indicateur : coût de gestion en €/tonne des papiers et des emballages légers, hors verre).

Avec une enveloppe de 5 millions d'euros par an, les collectivités qui remplissent de façon cumulative les critères de la majoration à la performance vont voir leurs soutiens au recyclage augmenter et ainsi bénéficier d'un bonus valorisant leurs engagements sur le recyclage des papiers.

- **Le 1^{er} critère concerne la performance environnementale** : elle est mesurée à partir des tonnes de papiers recyclées ramenées à l'habitant. Cette performance est ensuite comparée à la médiane du milieu de la collectivité. Si la collectivité a une performance supérieure à la médiane de son milieu, elle remplit le 1^{er} critère d'éligibilité. Ce premier critère d'éligibilité est conçu pour favoriser les collectivités ayant mis en œuvre des dispositifs de collectes performants.
- **Le 2nd critère concerne la performance économique** : celle-ci est mesurée à partir d'une déclaration des coûts. Elle est appréciée pour l'année 2018 (et également pour 2019) à partir de la validation de la déclaration des coûts par Citeo. A partir de 2020, les coûts seront comparés, comme pour la performance environnementale, à des indicateurs statistiques de coûts pour des collectivités de typologie similaire.

Pour sa 1^{ère} année de déclaration, 663 collectivités représentant 97% des contrats et 59,9 millions d'habitants se sont engagées dans la démarche. Le nombre de collectivités éligibles sera connu à l'issue de la validation des tonnes permettant le calcul de la performance environnementale.

5. Performance par région

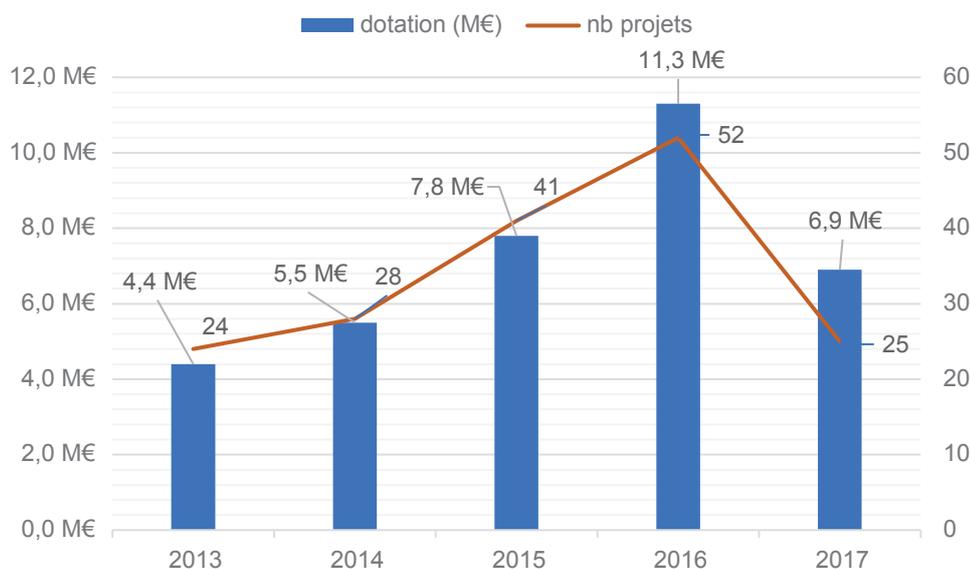


V. Accompagnement au Changement (AAC)

Entre 2013 et 2017, 5 sessions d'appels à projets successives ont été lancées pour l'accompagnement au changement des projets territoriaux en faveur du recyclage des papiers graphiques pour un engagement global de 36M€ et un financement à hauteur de 75% des actions et investissements éligibles.

Montants engagés par année d'agrément

36 M€



En 2018, après la fusion d'Eco Folio avec Eco-Emballages, la priorité a été d'intégrer le pilotage des projets papiers graphiques dans l'outil informatique isAAC (Indicateurs de Suivi de l'Accompagnement Au Changement), déjà utilisé par Eco-Emballages dans le cadre d'une prestation initiée en 2015 pour une partie des projets. Cette priorité a été conduite en 3 étapes :

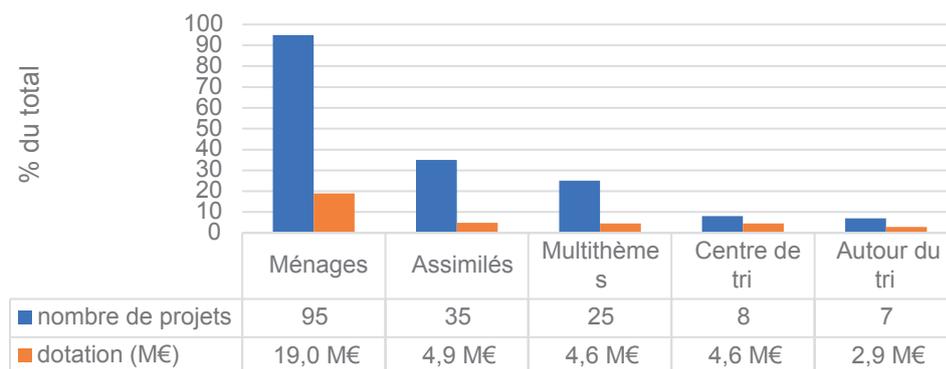
- Formation des équipes régionales à la prise en main des appels à projets papiers graphiques et à l'utilisation de l'outil isAAC (1^{er} trimestre 2018) ;
- Intégration de tous les projets dans isAAC (2^e et 3^e trimestre 2018) ;
- Solde des projets avec priorité aux projets 2013 et 2014 encore actifs, puis en fonction des échéances convenues dans les conventions (2^e semestre 2018).

Au final, ce sont 170 projets qui ont été intégrés dans isAAC au bénéfice de 118 collectivités en contrat CITEO ou de leurs adhérents. Ils se répartissent dans le cadre de 4 thématiques :

- La collecte auprès des ménages (53% des engagements), prioritairement pour développer le réseau de points de collecte de proximité et en ciblant notamment les projets de séparation des flux fibreux/non fibreux, qui est l'un des deux schémas de collecte préconisés par l'ADEME¹³ ;
- La collecte auprès des assimilés (14% des engagements), pour capter auprès des établissements et entreprises les gisements de papiers graphiques de bonne qualité et à forte valeur ajoutée ;
- L'organisation autour du tri, en ciblant dans la dynamique de modernisation des installations de tri et de transfert, les projets d'amélioration de la gestion des papiers graphiques ;
- Les projets multi-thèmes combinant plusieurs pistes d'actions territoriales autour d'un levier prioritaire.

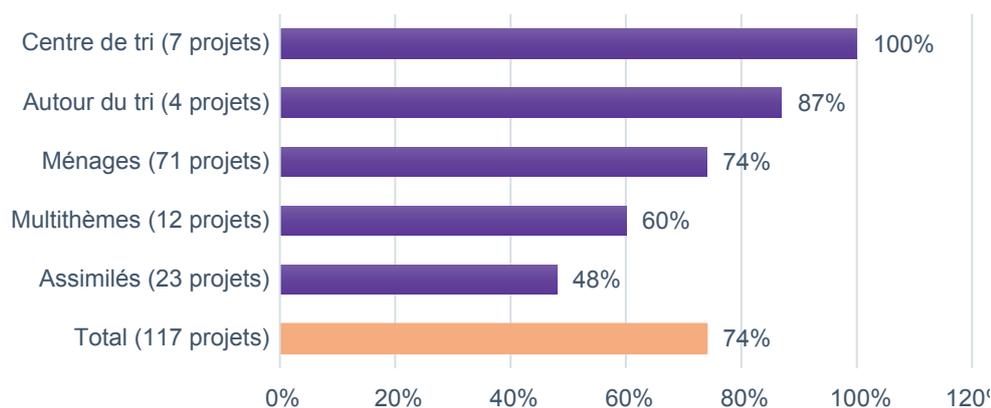
¹³ « Organisation de la collecte des déchets d'emballages ménagers et de papiers graphiques dans le SPGD » - Recommandations de l'ADEME - Mai 2016

Répartition des 170 projets et de la dotation de 36 M€ par thématique



Au 31/12/2018, 117 projets AAC papiers graphiques étaient terminés ou en cours de finalisation administrative.

Utilisation de la dotation



Avec les 11 projets lauréats abandonnés dans les différentes sessions, ce sont 128 projets (75% du nombre total, 65% de la dotation prévue) qui sont potentiellement exploitables pour établir un bilan représentatif des appels à projets papiers graphiques.

Dès la fin de l'exercice 2018, un processus a été mis en place pour paramétrer et fiabiliser les données consolidées dans isAAC, en vue de leur analyse et de l'évaluation des projets.

Ce processus prévoit également la prise en compte des évolutions du gisement national entre 2012 et 2017, des déclarations de tonnages de papiers graphiques sur la même période, ainsi que l'exploitation des données de coûts issus de la base SDD (Soutien au développement durable), spécifiques aux flux contenant les papiers graphiques. Le bilan final des appels à projets papiers est prévu pour fin 2019.

VI. Audit de traçabilité et contrôle qualité

1. Contrôle de la qualité des matériaux triés

Les déchets de papiers graphiques triés par les centres de tri doivent respecter les standards par matériau définis dans le cahier des charges d'agrément de la filière papiers graphiques. Ils sont essentiels à l'activité de recyclage car :

- Ils fixent le niveau de séparation des différents types de déchets d'emballages que doivent respecter tous les dispositifs de collecte et de tri, et à partir duquel le marché du recyclage peut s'organiser. Ils correspondent à un juste équilibre entre une qualité insuffisante qui nécessiterait un traitement supplémentaire avant recyclage, et une qualité excessive qui augmenterait les coûts de tri ;
- Ils définissent les tonnages éligibles aux financements de Citeo.

Les standards par matériau sont donc à la fois une notion technique - ils portent sur la qualité et le conditionnement des flux - et une notion contractuelle car ils s'imposent à tous les acteurs et donnent lieu à des garanties et engagements d'ordre financier notamment.

Dans le cadre des contrats de reprise entre une collectivité et un repreneur, les standards par matériau peuvent être complétés par des prescriptions techniques particulières propres au repreneur (filiale ou opérateur), mais qui ne peuvent avoir pour conséquence de modifier les standards.

Les principaux facteurs ayant une influence sur la qualité matériaux sont les suivants :

- le taux d'humidité ;
- la présence d'indésirables.

D'autres facteurs comme la présence d'emballages perturbateurs du recyclage, d'additifs, d'encres ou de colles peuvent également avoir une influence sur la qualité du recyclage.

Le dispositif de contrôle de la qualité se décline en plusieurs niveaux :

- La vérification des repreneurs qui doivent s'assurer individuellement du respect des standards par matériau de chaque lot repris dans le cadre de leurs relations contractuelles ;
- Les analyses qualité effectuées par les sociétés agréées qui visent à évaluer au niveau national la qualité des flux de matériaux triés en centre de tri.

Ces travaux font l'objet d'une publication annuelle spécifique, diffusée aux collectivités, disponible sur le site internet de Citeo et présentée à l'occasion du Comité de Concertation pour la Reprise et le Recyclage.

• Définition et déroulement des contrôles qualité réalisés par CITEO

Citeo réalise chaque année une campagne d'analyses de composition des matériaux triés en centre de tri, depuis 2018 les analyses de compositions des standards papiers graphiques sont déployées sur l'ensemble du territoire.

La montée en puissance de ces analyses permettra d'atteindre un niveau de mesure supérieur en 2019 avec l'objectif de 160 CDT couverts contre environ 90 CDT couverts en 2018.

Ces analyses permettent d'évaluer la qualité des flux de matériaux produits en fonction de leur aptitude au recyclage, et de suivre l'application des standards par matériau. Pour leur réalisation, les sociétés agréées font appel à des bureaux d'études spécialisés sélectionnés par appel d'offres.

Les centres de tri sont choisis de manière à obtenir des résultats représentatifs de la production nationale (région, typologie de centre de tri, tonnages produits par centre de tri). En revanche ces résultats n'ont pas pour objectif et ne permettent pas de juger du fonctionnement d'un centre de tri en particulier.

Les méthodologies d'analyse sont décrites dans des protocoles établis en collaboration avec les professions concernées : choix aléatoire d'une ou plusieurs balles / ou d'un échantillon de vrac dans le stock du centre de tri, extraction d'une quantité de matériaux définie, identification manuelle ou automatique des éléments présents (afin d'établir la teneur en papiers graphiques et la présence d'indésirables perturbateurs du recyclage) et mesure du taux d'humidité.

- **Papiers Cartons mêlés triés**

Les papiers graphiques correspondent aux papiers de presse et aux papiers d'impression écriture.

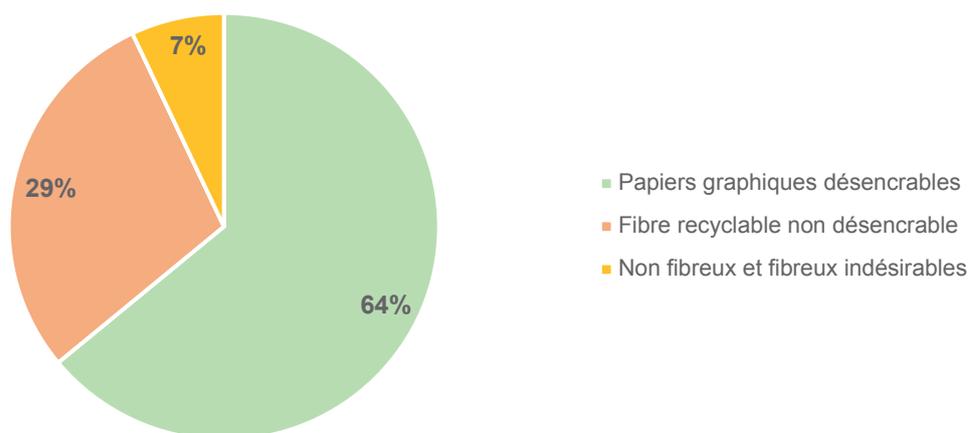
Le standard Papiers Cartons Mêlés est un standard composé de produits par la filière papiers graphiques ainsi que par la filière emballages ménagers. En fonction de la configuration et du niveau de modernisation des centres de tri, ils peuvent être extraits manuellement ou via des machines de tri optique.

Ce qu'il faut retenir :

Seuls ¼ des centres de tri analysés respectent ce standard, avec une moyenne d'indésirables de 7%. On observe un décalage important par rapport au seuil maximum fixé par le standard (2,5%).

Les mêmes ordres de grandeur sont observés aussi bien pour les centres de tri avec ou sans extension des consignes de tri.

Composition des Papiers-Cartons Mêlés triés



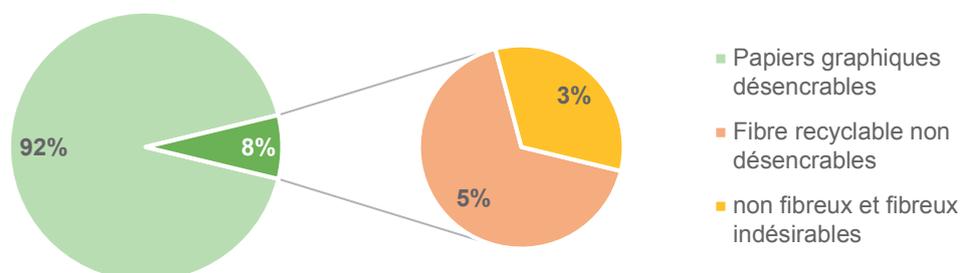
Standard à désencrer (1.11) :

En 2018, 121 analyses ont été réalisées sur les produits de 85 centres de tri différents. Les observations sont les suivantes :

Ce qu'il faut retenir :

- Environ $\frac{1}{4}$ des centres de tri respectent strictement le standard. On note en moyenne un décalage important entre la qualité réelle produite par les centres de tri et le standard avec la présence d'environ 8% d'indésirables alors que le seuil de tolérance du standard est à 3% maximum.
- Les $\frac{2}{3}$ des indésirables sont composés de fibres non désencrables (cartons).

Composition moyenne des désencrables



2. Conditions de traçabilité des matériaux repris

Toutes les tonnes reprises sont déclarées par les opérateurs dans les systèmes d'information de Citeo et Adelphi. Ces déclarations font l'objet d'un contrôle de cohérence avec les tonnes déclarées par les collectivités. L'outil OSCAR permet à tous les repreneurs d'effectuer leurs déclarations en ligne dans un format unique, quelle que soit l'option de reprise. Il garantit la sécurité et la confidentialité des données déclarées. Les données de tonnages sont ensuite transmises directement aux collectivités concernées, un gage d'efficacité.

Par ailleurs, près d'une centaine de contrôles sont effectués chez les recycleurs pour le compte de Citeo par des prestataires spécialisés pour vérifier, sur une sélection de lots, l'exactitude des déclarations (vérification des preuves de livraison : factures, bons de livraison, etc.). Ces contrôles sont effectués quelque soit l'option de reprise et pour toutes les destinations (France, Europe et Hors Europe).

Les destinations des matériaux repris en 2018 sont présentées en paragraphe 2.B.V.4.

VII. Relations avec l'Outre-mer

En 2018, Citeo a poursuivi deux objectifs pour la filière REP des papiers graphiques dans les DOM : Engager les collectivités à contractualiser et identifier les pistes d'actions potentielles à déployer dans le cadre de l'agrément 2018-2022 pour mettre en œuvre des dispositifs performants à coûts maîtrisés et pour alimenter les Programmes d'Actions Territorialisés de chaque DOM-COM.

A fin 2018, 7 sur 18 collectivités ont contractualisé :

- Pour La Réunion : TCO, CIREST, CINOR, CIVIS ;
- Pour la Martinique : CACEM, Cap Nord Martinique ;
- Pour la Guadeloupe : La CARL.

Pour toutes les autres collectivités, le processus de signature est en cours. L'ensemble des collectivités devrait avoir signé au premier trimestre 2019.

Concernant le Programme d'Actions Territorialisé, 3 pistes génériques à tous les DOM ont été identifiées :

- Augmenter le taux de recyclage et améliorer la qualité du recyclage en collectant les assimilés, un gisement important mais très diffus à collecter via les collectivités locales ;
- Sécuriser les débouchés et maîtriser les coûts en déploiement des filières locales de valorisation des papiers, avec ou sans les fibreux.

Communiquer de manière harmonisée à l'échelle de la collectivité et du territoire.

VIII. Communication, Information, Sensibilisation

Certains outils et campagnes mentionnés au chapitre 2.B.VIII s'appliquent aux papiers graphiques. Ci-dessous, les actions spécifiques papiers graphiques :

1. Campagnes nationales de sensibilisation sur le tri et le recyclage des papiers avec les éditeurs de presse

Dans le cadre de la contribution en nature des éditeurs de Presse, Citeo a réalisé une campagne nationale s'articulant autour de 3 axes :

- La campagne avec des « créations personnalisées »

Cette campagne capitalise sur la fidélité et l'affinité du lecteur en l'interpellant sur la nécessité du tri et la transformation du papier en matière première, tout en jouant avec les titres de presse. Les éditeurs mettent ainsi en scène leur responsabilité pour engager celle de leurs lecteurs en utilisant la force de leur marque.



Ces créations ont été complétées avec d'autres créations dites « génériques » sans utilisation de la marque de l'éditeur mais avec des accroches utilisant de fausses manchettes de journaux et magazines ainsi que des accroches uniquement en typographie.



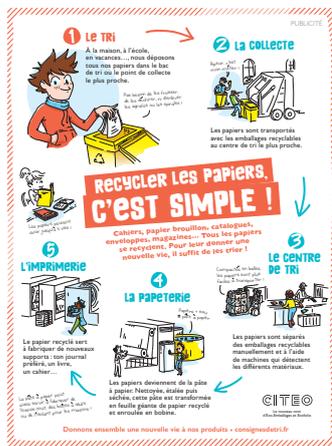
Au total, 256 créations différentes ont ainsi été diffusées dans la presse, près de 3 500 insertions presse ont été réalisées sur l'année 2018 dans plus de 700 titres de presse.

• **Les cahiers spécifiques**

En 2018, Citeo a réalisé des cahiers spécifiques de 8 pages en collaboration avec 11 éditeurs de presse quotidienne régionale. Ces cahiers ont un objectif pédagogique sur le tri et le recyclage des papiers. Au total, 40 cahiers spéciaux ont été diffusés dans 55 titres de presse. Cette opération a permis de toucher 14 millions de personnes et couvert 83% du territoire.



• **Les créations spécifiques pour la presse jeunesse**



La cible 6-12 ans : la première création proposait de découvrir la boucle du tri et du recyclage des papiers en mettant l'accent sur la simplicité du geste. La seconde faisait un focus sur le procédé de recyclage des papiers en mettant en scène le reportage d'un jeune garçon dans une usine de recyclage.

La cible 12-16 ans : deux créations aux contenus pédagogiques ont ainsi été réalisées sur la fabrication du papier jusqu'à son recyclage en passant par la consigne de tri et les bénéfices environnementaux. Ainsi, la première création incitait les jeunes à trier mieux et plus en leur présentant les « 4 bonnes raisons de recycler nos papiers » et la deuxième création portait sur les idées reçues avec un angle « Info-intox ».



Au total, 60 insertions presse dans 22 titres chez 6 éditeurs ont permis de toucher près d'1 million de jeunes.

Citeo a réalisé une étude post-test courant octobre 2018 pour évaluer l'efficacité de la campagne nationale auprès d'un échantillon de 1 030 personnes. Des résultats très positifs puisque 9/10 personnes ont apprécié la campagne avec des annonces jugées :

- Crédibles et claires à 91% ;
- Informatives et incitatives à 82% ;
- Positives à 90%.

2. Information et éducation des plus jeunes

- **Léo Folio**

Créé en 2009, Léo Folio est un programme pédagogique adapté pour les jeunes de 6 à 12 ans.



Le Kit pédagogique Léo Folio « **éveiller à l'écocitoyenneté, la boucle du recyclage des papiers** » est composé de dix fiches-ateliers destinées aux élèves, d'un guide pour l'enseignant ou l'animateur et d'un poster.

Ce Kit a pour objectifs :

- De raconter l'histoire de la fabrication des papiers ;
- De montrer les différents usages du papier ;
- D'expliquer la finalité du tri et de présenter la chaîne du recyclage et des acteurs concernés ;
- D'inciter le jeune public à devenir eux aussi des acteurs du tri en adoptant les éco-gestes.

En 2018, les 5 000 nouvelles inscriptions à Léo Folio ont permis de sensibiliser 230 000 enfants.

- **Les expositions itinérantes**

L'exposition itinérante propose aux enfants de se mettre dans la peau de détectives privés et de mener une enquête afin de résoudre une énigme portant sur le recyclage des papiers. L'exposition itinérante se déroule en 3 phases : les indices du tri, la scène du recyclage et les conclusions de l'enquête. A l'issue du parcours, chaque élève se voit remettre le livre « Léo Folio, l'expert des papiers », fourni avec l'exposition.



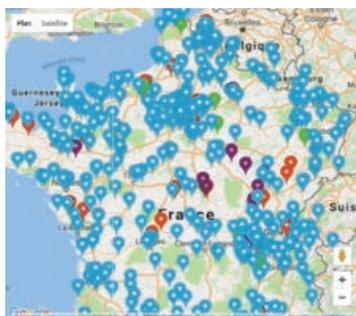
Les 5 exemplaires de l'exposition sont accessibles à tout établissement scolaire ou péri-scolaire sur simple demande via le formulaire en ligne.

En 2018 les expositions itinérantes ont été organisées dans 51 lieux à travers la France et ont permis de sensibiliser 13 000 jeunes.

• Défi papiers

Défi papiers est une plateforme en ligne qui propose d'accompagner les établissements scolaires souhaitant mettre en place une gestion responsable des papiers.

Conçu en concertation avec des professeurs et diffusé en partenariat avec le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Défi Papiers s'inscrit pleinement dans les programmes scolaires.



La méthodologie accompagne les élèves et les enseignants du « diagnostic papiers » de leur établissement à la mise en place concrète de leur projet et à son évaluation. Il favorise ainsi l'émulation positive entre les élèves à relever le Défi papiers et une véritable dynamique avec les acteurs du territoire se crée.

De plus, une carte interactive répertorie les partenaires locaux qui proposent des activités à destination des scolaires. Celle-ci permet également aux établissements de connaître l'état d'avancement des autres projets et de créer une émulation positive sur les territoires.

Plus de 90 établissements se sont engagés en 2018 soit un potentiel de 20 000 élèves sensibilisés.

• Partenariat académie de Lyon

Depuis septembre 2016, des actions spécifiques ont été conduites en partenariat avec l'académie de Lyon afin :

- De diffuser et de mettre à disposition gratuitement des programmes pédagogiques aux professeurs du premier et du second degré des académies ;
- D'organiser des temps de formation entre enseignants et référents EDD¹⁴ sur l'économie circulaire des papiers et la méthodologie de projet dans le cadre du PAF¹⁵ de l'académie à destination ;
- De mettre en place un dans le cadre de la semaine du DD : 500 enfants ont participé au concours 2018 à Lyon. Les lauréats ont été récompensés à l'occasion d'une remise des prix officielle en présence de Madame la rectrice.

¹⁴ Education au Développement Durable

¹⁵ Plan Académique de Formation

IX. Recherche & Développement

La R&D et l'innovation sont au cœur de la stratégie d'accompagnement et de transformation de la filière papier vers un schéma d'économie circulaire pérenne.

Afin de mieux accompagner la réflexion prospective de nos clients et d'anticiper les évolutions des prochaines années, Citeo développe ses compétences internes et renforce son réseau externe en matière de connaissances scientifiques et industrielles sur les matériaux et leur recyclage.

Au service de la circularité des papiers, les actions de R&D de Citeo en 2018 ont porté sur :

- L'éco-conception ;
- Les huiles minérales ;
- Le tri et la qualité des papiers à recycler.

1. R&D et Eco-conception

Depuis 2013, Citeo a déployé son dispositif d'éco-modulation des contributions papiers.

Sur la base de l'analyse des déclarations consolidées de nos clients papiers, Citeo peut :

- Analyser l'évolution de l'éco-conception des papiers et identifier les enjeux qui nécessitent un renforcement des actions pour continuer à faire progresser l'éco-conception cf. 3.A.X.2 ;
- Définir les priorités d'action de R&D en identifiant les marges de progrès de la recyclabilité pour lesquelles il n'existe pas encore de solution sur le marché.

Ainsi les principales actions de R&D d'éco-conception en 2018 ont porté sur :

- **Alternatives aux Eléments Perturbateurs du Recyclage (EPR)**

En 2018, cette collaboration portait notamment sur :

- **Les colles** : développement d'une solution de soudure par ultrason du papier afin de supprimer l'utilisation des colles très perturbatrices du recyclage dans le cadre de notre partenariat pluriannuel de R&D avec le CTP¹⁶ ;
- **Les films de routage** : développement d'un film de routage transparent composé de fibres de celluloses, recyclables dans la filière papier et compostables afin d'être conformes aux exigences de la LTECV dans le cadre de notre partenariat pluriannuel de R&D avec le CTP. Réalisation d'une étude de retour d'expérience sur la diffusion à découvert ;
- **Le vernis UV** : développement d'un protocole d'analyse de la recyclabilité des vernis UV.

¹⁶ Dans le cadre de ses actions sur les colles et les films de routage, Citeo a engagé une collaboration pluriannuelle renforcée avec le CTP (Centre Technique du Papiers) depuis 2017, représentant un engagement d'1.45 million d'euros.

- **Nouveaux papiers recyclés**

L'année 2018 a également été marquée par la production, en première mondiale, d'un papier graphique recyclé de faible grammage.

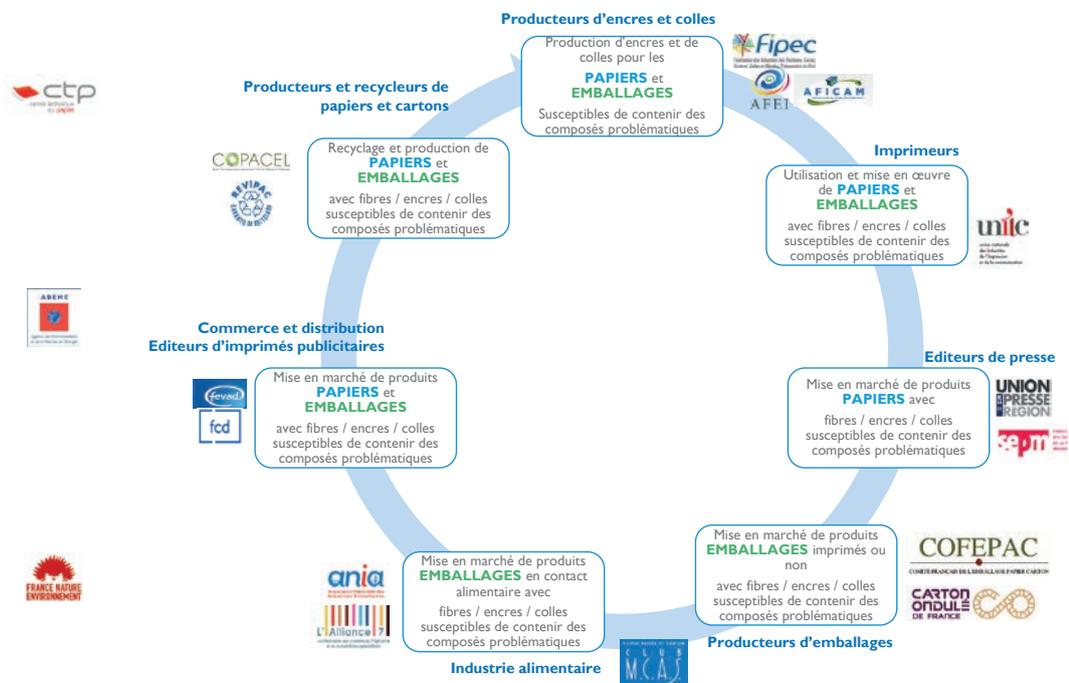
Ce projet initié il y a plusieurs années et réalisé avec les centres de recherche CTP (France) et RISE Innventia (Suède) a abouti à la production à l'échelle pilote d'un papier 36gr/m² avec une teneur majoritaire en fibres recyclées. Ce papier a été produit en combinant les technologies de fractionnement de la pâte à papier (tri des fibres de la pâte pour produire des fractions de pâtes avec des fibres de longueur homogènes), puis de stratification (production d'une feuille en ordonnant chaque fraction de pâte en couches successives). Cette meilleure maîtrise de la composition de la pâte recyclée, permet de réduire la quantité de matière nécessaire à la production de la feuille, et donc de réduire le grammage.

2. Les Huiles Minérales

L'année 2018 a été la première année de mise en œuvre du Plan d'Actions Huiles Minérales que Citeo avait proposé aux pouvoirs publics en 2017, et visant à accompagner les filières emballages papiers-cartons et papiers graphiques vers la réduction de la problématique des huiles minérales.

L'objectif du plan d'actions est de faire émerger des solutions qui permettent aux acteurs opérationnels des filières papiers et emballages papiers cartons de répondre aux contraintes liées à la présence d'huiles minérales sans affaiblir le schéma d'économie circulaire.

Un groupe de travail dédié au suivi de ce plan d'action a été créé (GT HM) et s'est réuni trimestriellement en 2018.



Ce plan d'actions est structuré en 5 axes, dont les principaux résultats sont :

Axe 1 : Quantification et qualification des enjeux des HM pour les acteurs de la filière

- Part du gisement d'emballages papiers-cartons ménagers pouvant être imprimé avec des encres contenant des huiles minérales : <5% de la mise en marché française ;
- Part du gisement de papiers graphiques pouvant être imprimé avec des encres contenant des huiles minérales : environ 50% de la mise en marché française ce qui correspond aux éditions imprimées en Heatset (par exemple des imprimés publicitaires, magazines, catalogues) ou Coldset (principalement journaux).

Axe 2 : Influence des schémas de collecte et tri sur la problématique des HM

Des études menées en collaboration avec MCAS/REVIPAC ont montré l'existence de phénomène de contamination croisée entre papiers graphiques et emballages papiers cartons lors des étapes de collecte et de tri en mélange. Cependant l'étude démontre également que cette contamination croisée est peu significative par rapport à la contamination de la filière emballages par le recyclage de papiers graphiques en emballages.

Axe 3 : R&D et expérimentations industrielles

- Expérimentation d'encres heatset à faible teneur en Huiles Minérales.

D'après les études sur les encres heatset, les conclusions sont les suivantes :

- o Les encres alternatives existantes sur le marché et présentant de bonnes performances d'imprimabilité et de recyclabilité sont compatibles avec les presses heatset déjà installées chez les imprimeurs ;
- o Les encres alternatives à base « d'huiles blanches » présentent un léger surcoût par rapport aux encres traditionnelles. Ce surcoût tendra à diminuer voire disparaître avec l'adoption croissante de ces encres alternatives par le marché ;
- o Les encres alternatives biosourcées présentent des surcoûts importants.

- Expérimentation d'encres Coldset à faible teneur en Huiles Minérales.

L'année 2018 a été dédiée à la recherche de partenaires (imprimeur de journal, fournisseurs d'encres...) permettant de planifier cette expérimentation en 2019.

Axe 4 : Sensibilisation et accompagnement Clients

Afin de sensibiliser les clients, Citeo propose les services suivants :

- Rédaction et mise en ligne de FAQ papiers et FAQ emballages sur la question des huiles minérales ;
- Développement d'outils d'auto-diagnostic dédiés aux emballages et aux papiers graphiques
- Réalisation de campagne de sensibilisation des clients Citeo sur la question des huiles minérales ;
- Elaboration par les fédérations professionnelles compétentes d'attestations d'impression d'emballages sans huiles minérales ajoutées et attestation de composition d'encres sans huiles minérales ajoutées.

Axe 5 : Suivi et accompagnement réglementaire

Citeo veille sur les travaux de réglementation d'usage ou de présence d'huiles minérales.

3. Le tri et la qualité des papiers à recycler

La qualité des papiers à recycler est un élément essentiel de la pérennité économique et industrielle des filières de recyclage.

Citeo souhaite donc accompagner les acteurs du tri et du recyclage dans une transition entre une approche de contrôles ponctuels de la qualité vers un pilotage en continu de la qualité.

En ce sens, Citeo a initié le projet Qualiflux visant à explorer si les technologies de détection de matières utilisées dans les outils de tri optique peuvent être mises en œuvre pour mesurer en continu la qualité des flux sortants des centres de tri.

Ce projet a été mené en partenariat avec PELLENC ST, PAPREC et EBHYS et a abouti en 2018 à la validation de la faisabilité technique. Ce projet fera l'objet d'une expérimentation en centre de tri à partir de 2019.

X. Accompagnement à l'éco-conception

1. Notre démarche d'éco-conception agile et efficace : diagnostiquer puis agir

La prévention et l'éco-conception sont au cœur de toutes les politiques de gestion des déchets. Leur enjeu est clair et fondamental : il s'agit de limiter l'empreinte environnementale des produits mis en marché, d'en faciliter le recyclage et de réduire la quantité de déchets produite.

C'est pourquoi en 2018, Citeo a de nouveau porté une attention particulière à l'accompagnement de ses clients dans la démarche d'éco-conception des papiers mis en marché en menant des projets d'éco-conception destinés à faire émerger des solutions aux freins qu'ils peuvent rencontrer dans leur engagement en faveur de l'économie circulaire via deux actions :

- **Le diagnostic :**

- o Mener des études, investiguer pour connaître les problématiques éventuelles des produits mis en marché (recyclabilité, aspects sanitaires ou environnementaux...) ;
- o Mesurer pour apprécier leur intensité et savoir où porter l'effort (études techniques ou de marché).

- **La mise en œuvre :**

Dans un second temps et suite à ce diagnostic, Citeo agit pour améliorer l'éco-conception le plus efficacement possible en utilisant les leviers d'actions suivants :

- La R&D et l'innovation lorsque les alternatives n'existent pas ou sont peu développées (cf. 3.A.IX.) ;
- L'éco-modulation, le levier financier incitatif transversal ;
- L'accompagnement à l'éco-conception, la sensibilisation et l'information pour encourager les bonnes pratiques.

2. Le diagnostic

• Indicateur d'éco-conception

Au travers du barème éco-différencié, Citeo incite depuis 2013 ses clients à éco-concevoir leurs papiers.

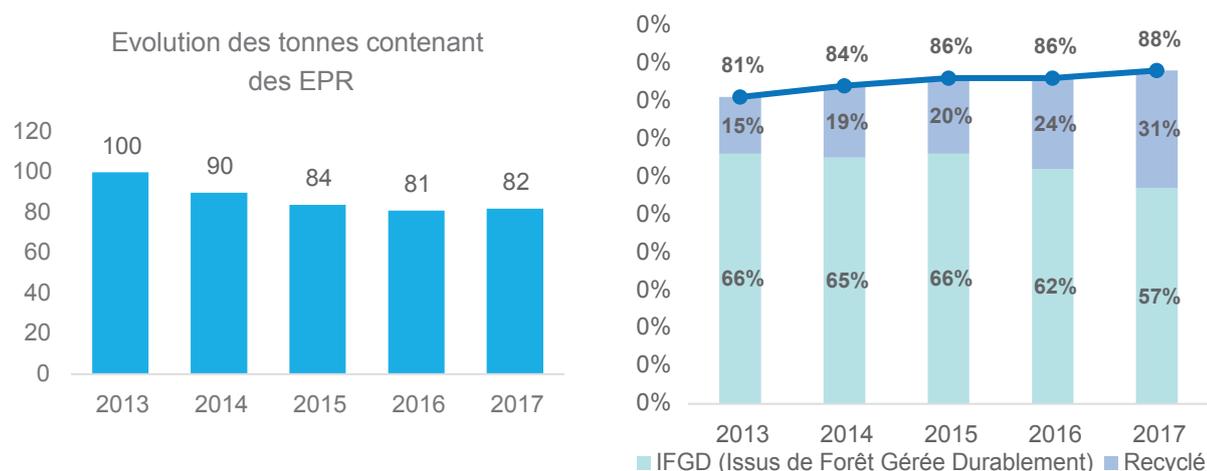
Pour être efficace, l'éco-modulation doit pouvoir s'adapter aux évolutions des gisements mis en marché (évolution de tonnages différents entre typologies de papiers graphiques, évolutions des technologies d'impression, de collage, de façonnage, arrivée de nouveaux papiers...) tout en maintenant une constance dans l'effort d'éco-conception.

C'est en ce sens que Citeo a développé un indicateur d'évolution de l'éco-conception qui permet de mesurer, dans sa globalité, mais également par secteur d'activité et par type d'imprimé, l'évolution de l'éco-conception des papiers, indépendamment de la baisse de la consommation de papier.

Outre la mesure objective des progrès de l'éco-conception des papiers, cet indicateur nous permet également de guider et prioriser nos travaux d'études et de R&D en matière d'éco-conception.

La production de cet indicateur a été automatisée pendant l'année 2018 et les résultats ont été partagés avec la filière.

Exemple d'indicateur d'évolution de l'éco-conception :



(2013 = base 100)

EPR = éléments perturbateurs du recyclage

IFGD = Issus de Forêt Gérée Durablement

L'analyse détaillée de ces indicateurs nous permet également de proposer des évolutions des critères d'éco-modulation afin d'adresser les principaux enjeux d'éco-conception.

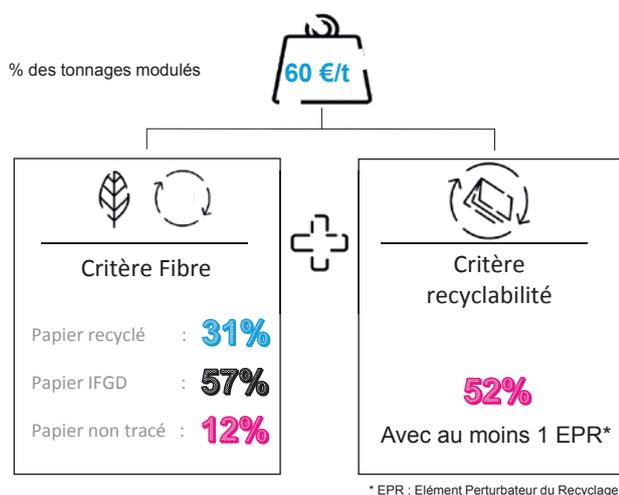
3. Mise en œuvre

- **Les entreprises, acteurs de la REP, continuent de progresser dans l'éco-conception**

Comme le montrent les graphiques ci-dessus, l'investissement dans l'éco-conception (associée à l'implication volontaire des metteurs en marché) donne de bons résultats avec une diminution de la part de papiers sans traçabilité de leur matière première (non recyclé et non IFGD), une hausse significative d'utilisation de papiers recyclés et une baisse de la présence de perturbateurs.

La progression de l'éco-conception des papiers s'explique en grande partie par l'efficacité de l'éco-modulation qui par :

- Sa stabilité de 2013 à 2017 a permis aux metteurs en marché de s'engager sur des démarches dans la durée ;
- Son application sur une part très importante des metteurs en marché, permet d'engager un mouvement de fond des acteurs sur les enjeux d'éco-conception, comme le démontre la part des papiers concernés par chaque critère d'éco-modulation.

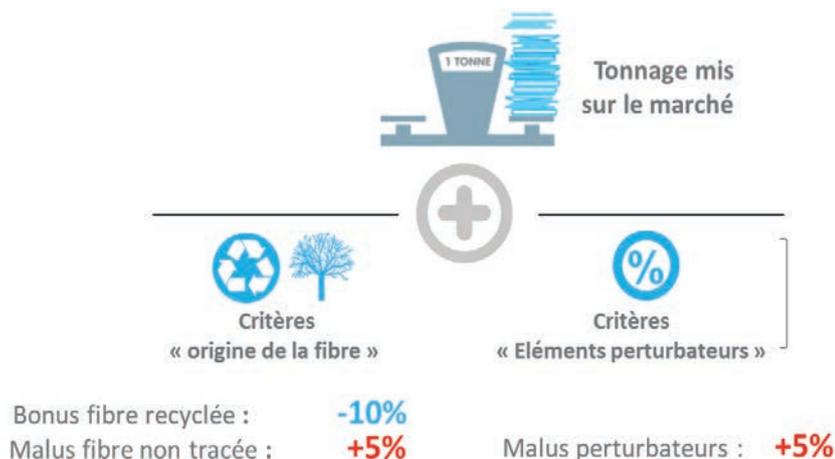


(Déclaration 2018 sur les tonnages mis en marché en 2017)

- **L'éco-modulation, le Barème Eco-Différencié**

L'éco-modulation est un des leviers – mais pas le seul – pour encourager l'éco-conception et améliorer la recyclabilité, favoriser la traçabilité de la fibre et l'usage de papier recyclé. Depuis 2013, sa définition et son suivi se font dans le cadre d'un comité de concertation.

Principe du fonctionnement du barème éco-différencié, critères et valeur de l'éco-modulation appliquée (mise en marché 2017)



Quelles que soient les catégories de perturbateurs, il permet d'avoir un levier sur le marché :

- Absence d'alternative : permet aux donneurs d'ordre d'identifier la problématique et de progressivement faire naître une demande sur le marché ;
- Alternative existante mais non compétitive : permet de réduire l'écart de coût avec les solutions écoconçues ;
- Alternative existante : les critères incitent les donneurs d'ordre à faire évoluer la composition de leurs produits imprimés.

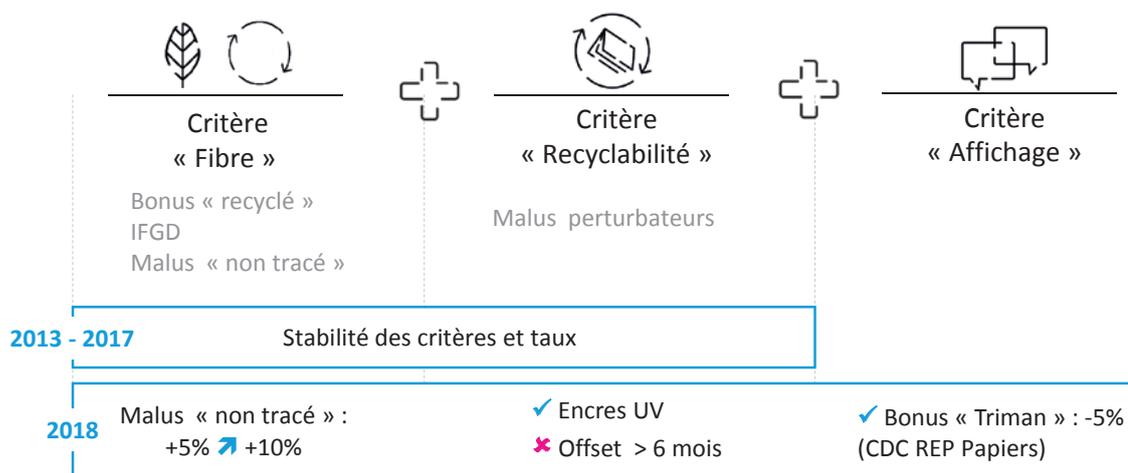
Le barème éco-différencié n'a pas eu à ce stade l'objectif d'aligner les valeurs des bonus-malus sur l'impact économique réel des bénéfiques ou des effets négatifs des différents modes de production des papiers graphiques. L'enjeu était avant tout pédagogique afin de structurer la filière autour des enjeux d'éco-conception.

Toutefois, l'éco-contribution modulée moyenne est de 59,43€/t, soit équivalent à l'éco-contribution de base (60€/t).

L'éco-modulation, un outil évolutif :

Sur la base des analyses des indicateurs d'éco-conception et de l'identification de l'émergence de nouveaux enjeux d'éco-conception, Citeo a proposé de faire évoluer l'éco-modulation de la filière papiers graphiques pour les mises en marché 2018 (applicable lors de la déclaration 2019) avec :

- Le renforcement du malus sur les papiers non tracés ;
- La suppression du critère « offset > 6 mois » face à la forte réduction des papiers présentant cette perturbation du recyclage ;
- La création d'un critère de malus appliqué sur les imprimés en encre offset UV qui présente un très bas niveau de désencrabilité ;
- L'intégration du critère « Affichage » visant à favoriser l'apposition du marquage Triman afin d'inciter les consommateurs à trier leurs papiers.



- **La sensibilisation à l'éco-conception : encourager nos clients à avoir une longueur d'avenir**

Dans le cadre de notre agrément, nous nous sommes engagés à accompagner 15% de nos clients en éco-conception pour réduire les impacts environnementaux des papiers, et prendre en compte dès la conception leur futur recyclage.

Les metteurs sur le marché de papiers ainsi que les imprimeurs ont été sensibilisés à l'éco-conception lors de webinars dédiés tout au long de l'année, ont bénéficié de devis responsables grâce à Paper Metrics®, ou ont disposé de KPI d'écoconception et les conseils d'amélioration dans leur fiche RSE personnalisée.

⇒ Au total, ce sont 572 metteurs sur le marché qui ont ainsi bénéficié de nos outils et diagnostics d'éco-conception en 2018.

- **Des services et des savoirs : mise à disposition de guides et supports**

Afin d'éclairer le choix des donneurs d'ordre et de promouvoir la démarche environnement, Citeo via une approche pédagogique met à disposition des guides et supports divers permettant d'apporter des conseils opérationnels selon le public visé (acheteurs, communicants, responsable RSE etc).

- **Des services dynamiques d'éco-conception : Paper Metrics®, « l'éco-conception est aussi facile que de choisir entre deux devis »**

Paper Metrics® permet aux donneurs d'ordre de disposer sur les devis d'impression du niveau d'éco-conception de leur projet d'impression et de sa performance environnementale. Il est ainsi le premier outil à permettre (sans action supplémentaire pour l'acheteur) de disposer de critères environnementaux avant l'acte d'achat et de piloter ainsi facilement son action d'éco-conception en agissant sur le tonnage de papier mis en marché et sur la qualité environnementale des produits diffusés.

Paper Metrics® permet également de calculer des indicateurs environnementaux en cohérence avec les préconisations de l'ADEME-AFNOR (guide de bonnes pratiques BPX 30-323 et le référentiel de la catégorie « ouvrages imprimés »).

Déclaration Citeo et informations environnementales du produit

SIRET : XXXXXXX
 Numéro d'adhérent Citeo : XXXXXXX

	Estimation de l'éco-contribution (1)	XX €
	Tonnage estimé	X T
	Bonus papier recyclé	OUI
	Malus fibre non tracée	NON
	Malus colle au pli	OUI
	Malus éléments non pulpables inserts et blisters	NON
	Malus éléments non pulpables et papiers REH	OUI
	Malus encre offset UV	NON
	Bonus affichage du Triman	OUI
	Impact environnemental global du produit :	
Indicateurs d'impacts potentiels (2)		
	Changement climatique	xx g éq. CO ₂ par exemplaire
	Pollution des eaux douces (eutrophisation)	xx g éq. N par exemplaire
	Pollution des eaux marines (eutrophisation)	xx g éq. P par exemplaire
	Pollution de l'air (oxydation photochimique)	xx g éq. C2H4 par exemplaire

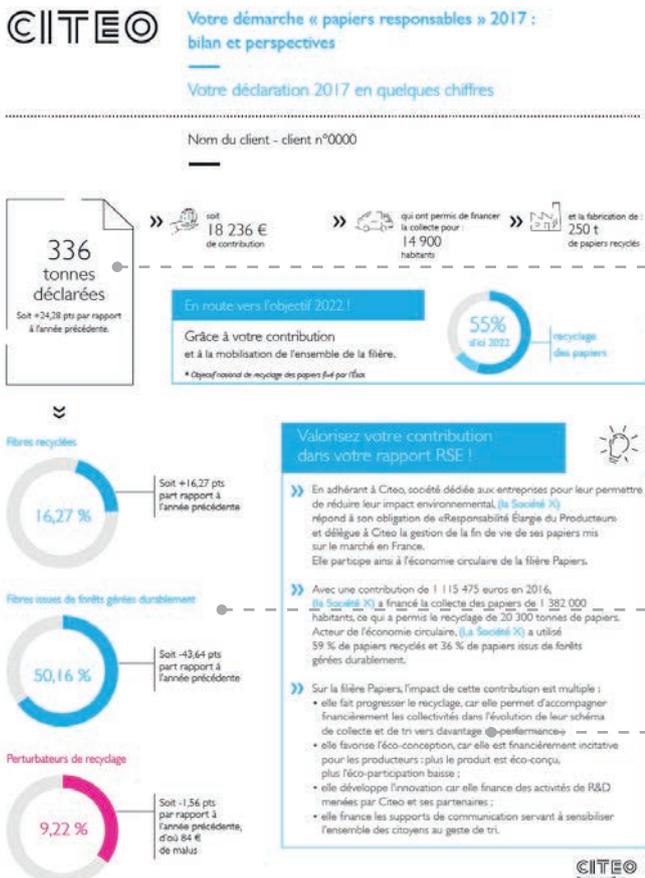
Le tonnage, la nature de la fibre et la présence d'éléments perturbateurs du recyclage (1) pour cette commande ont été transférés automatiquement dans votre compte Mes Papiers grâce à Paper Metrics®. Vous pourrez valider ces données dans votre espace Mes Papiers. Les indicateurs ci-après vous sont proposés à titre indicatifs par Paper Metrics®, ils représentent les impacts environnementaux potentiels de votre produit (2).

En 2018, les développements menés par Citeo sur l'outil Paper Metrics® visent à développer une fonction de pré-déclaration automatique des mises en marché auprès de Citeo. Ainsi, un imprimeur équipé de Paper Metrics® sera en mesure d'apporter à ses clients un service de simplification très important de déclaration à Citeo. Le déploiement opérationnel de cette fonctionnalité est prévu pour le S2 2019.

• Le diagnostic « Papiers responsables » : un outil d'analyse et de valorisation

Ce support personnalisé permet aux sociétés clientes de suivre leur niveau d'éco-conception grâce à des indicateurs clés synthétiques, de bénéficier de conseils d'éco-conception personnalisés et de disposer d'éléments de communication interne ou externe pour mettre en valeur leur implication dans l'économie circulaire des papiers.

En 2018, ce diagnostic a été mis à disposition de l'intégralité de nos clients à l'issue de leurs déclarations de mise en marché. Ci-dessous une fiche RSE :



Rappel des tonnages mis en marché, de l'éco-contribution et de l'impact en termes d'économie circulaire des papiers

Indicateurs d'éco-conception et benchmark sectoriel

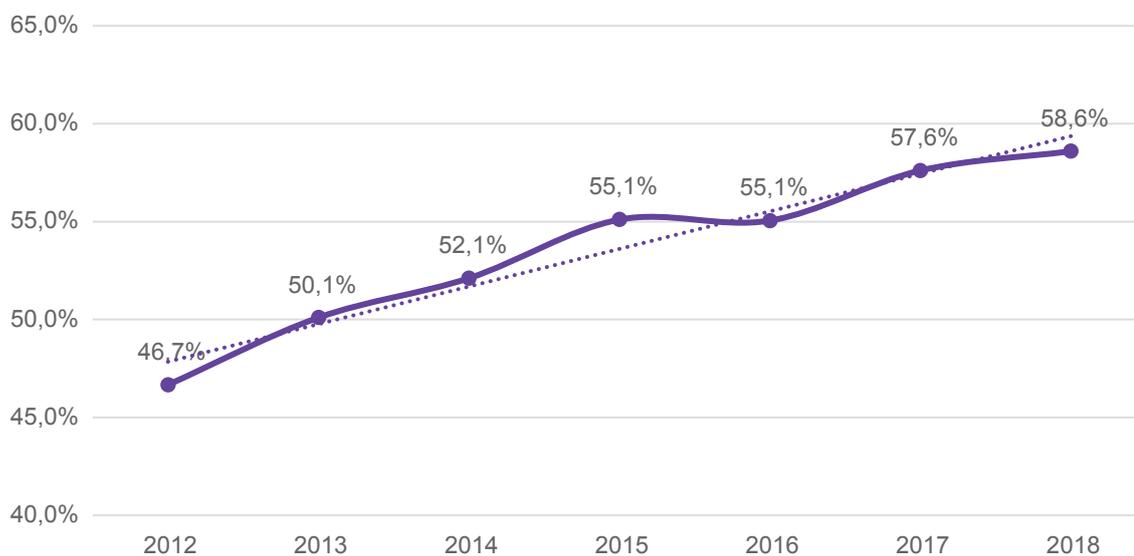
Détail de l'engagement RSE de l'entreprise à travers son adhésion à Citeo

B Performance de Citeo au regard des objectifs de la filière des papiers graphiques

I. Performance de recyclage

<i>Année déclaration</i>	Réel 2017	ARC 2018
Gisement actualisé	2 326	2 298
Recyclé actualisé	1 321	1 345
Taux de couverture population	99%	99%
Taux de recyclage actualisé	57,6%	58,6%

Le taux de recyclage 2018 de la filière Papiers ressort à 58,6%, en progression de 1,0 point par rapport à l'année 2017.



4. Annexes

A	Glossaire Emballages ménagers	124
B	Glossaire Papiers graphiques	125
C	Composition de la gouvernance	126
	I. Composition du conseil d'administration de CITEO au 18 avril 2019	126
	II. Composition des comités spécialisés du conseil d'administration de Citeo au 18 avril 2019	127
	III. Composition du conseil d'administration d'Adelphe au 18 avril 2019	129
D	Bilan et compte de résultat Citeo agréments Emballages ménagers et Papiers graphiques	130
E	Bilan et compte de résultat Adelphe	132
F	Attestation des commissaires aux comptes des sociétés Citeo et Adelphe relative à la comptabilité analytique au 31 décembre 2018	134
G	Attestation de non-lucrativité : société CITEO	136
H	Attestation de non-lucrativité : société Adelphe	138

A Glossaire Emballages ménagers

EMBALLAGE MÉNAGER : est un emballage ménager au sens de l'article R.543-55 du Code de l'environnement, tout emballage d'un produit vendu ou remis gratuitement à un ménage, qui est mis sur le marché en vue de la consommation ou de l'utilisation du produit qu'il contient par un ménage. L'emballage ménager devient un déchet si le ménage s'en défait ou a l'intention de s'en débarrasser, quel que soit le lieu d'abandon.

EMBALLAGE PERTURBATEUR : emballage qui relève d'une consigne de tri mais qui ne peut être recyclé ou dont certaines caractéristiques perturbent la qualité finale des matières recyclées, le tri, le processus de recyclage et augmentent significativement le coût de traitement, dans l'état actuel du gisement et des technologies de tri et de recyclage.

GISEMENT CONTRIBUANT : emballages ménagers mis sur le marché en France par les entreprises clientes de Citeo et Adelphe.

PERFORMANCE DE RECYCLAGE : rapport entre les tonnages de collecte sélective ainsi que les tonnages extraits des ordures ménagères résiduelles (compost, Tri-Mécano-Biologique ou Mâchefers) et le nombre total d'habitants sous contrat.

PERFORMANCE DE TRI : rapport entre les tonnages de collecte sélective et le nombre total d'habitants sous contrat.

PEHD (POLYÉTHYLÈNE HAUTE DENSITÉ) : polymère thermoplastique de la famille des polyoléfines, utilisé pour la fabrication de certains emballages (bouteilles, flacons, films, pots, barquettes ou bouchons).

PET (POLYÉTHYLÈNE TÉRÉPHTHALATE) : polymère thermoplastique de type polyester, utilisé pour la fabrication d'emballages tels que des bouteilles, des barquettes ou des couvercles.

PP (POLYPROPYLENE) : polymère thermoplastique de la famille des polyoléfines, utilisé pour la fabrication d'emballages tels que des bouteilles, des flacons, des films, des pots, des barquettes ou des bouchons.

PS (POLYSTYRÈNE) : polymère styrénique utilisé pour la fabrication d'emballages tels que des pots de yaourt ou des barquettes. À ne pas confondre avec le PSE : polystyrène expansé.

POURVOI : intervention de Citeo pour mettre en place et assurer la gestion des déchets d'emballages ménagers dans les territoires de collectivités d'Outre-mer (DOM-COM) qui le souhaitent et dont la fiscalité ne permet pas de couvrir les coûts de gestion des déchets d'emballages ménagers.

RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR (REP) : elle élargit le champ de responsabilité des producteurs de produits générateurs de déchets à la gestion de la fin de vie de leurs produits. L'objectif est d'encourager la réduction de la production de déchets, depuis la conception du produit jusqu'à son utilisation finale, et de réduire ainsi l'impact environnemental des déchets liés à son utilisation, notamment via l'internalisation des coûts de gestion de ces déchets. Sa mise en œuvre présente un intérêt quand le producteur du déchet, généralement l'utilisateur du produit (pollueur), ne peut agir de lui-même pour prévenir les impacts environnementaux.

La REP introduit donc un partage de responsabilité entre le producteur du déchet (pollueur) et les producteurs du produit à l'origine du déchet. L'étendue des responsabilités des producteurs de produits, notamment pour les déchets d'emballages ménagers, consiste généralement à pourvoir ou contribuer (à tout ou partie) à la gestion de ces déchets en proposant à leurs consommateurs un dispositif pour les gérer.

TAUX DE COUVERTURE DES COÛTS NETS : le taux de couverture représente la part des coûts nets de référence d'un service de collecte et de tri optimisé prise en charge par Citeo et Adelphe. Un taux de couverture de 80% des coûts nets de ce service optimisé est visé à l'atteinte de l'objectif de 75% de recyclage.

TAUX DE RECYCLAGE EMBALLAGES MENAGERS : le taux de recyclage matière et organique est le rapport entre le tonnage des déchets d'emballages ménagers recyclés et soutenus (tonnages issus de collecte sélective ou extraits sur OMR) et le gisement contribuant.

B Glossaire Papiers graphiques

GESTION DES DECHETS DE PAPIERS : la collecte, le tri, le transport, la valorisation et, l'élimination des déchets et, plus largement, toute activité participant de l'organisation de la prise en charge des déchets depuis leur production jusqu'à leur traitement final, y compris les activités de négoce ou de courtage et la supervision de l'ensemble de ces opérations.

PAPIERS IMPRIMES : Tout support papier imprimé au sens de l'article L 541-10-1 C Env., à l'exception des papiers d'hygiène et des papiers d'emballage et des livres.

PAPIERS A USAGE GRAPHIQUE DESTINES A ÊTRE IMPRIMES : Les papiers à copier, les papiers graphiques, les enveloppes et les pochettes postales.

PERFORMANCE DE TRI : rapport entre les tonnages de collecte sélective et le nombre total d'habitants sous contrat.

PERTURBATEUR DU RECYCLAGE : Sont considérés comme perturbateurs du recyclage les éléments et déchets dont la présence dans un flux de déchets de papiers perturbent leur collecte et/ou leur tri et/ou leur recyclage.

RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR (REP) : elle élargit le champ de responsabilité des producteurs de produits générateurs de déchets à la gestion de la fin de vie de leurs produits. L'objectif est d'encourager la réduction de la production de déchets, depuis la conception du produit jusqu'à son utilisation finale, et de réduire ainsi l'impact environnemental des déchets liés à son utilisation, notamment via l'internalisation des coûts de gestion de ces déchets. Sa mise en œuvre présente un intérêt quand le producteur du déchet, généralement l'utilisateur du produit (pollueur), ne peut agir de lui-même pour prévenir les impacts environnementaux.

La REP introduit donc un partage de responsabilité entre le producteur du déchet (pollueur) et les producteurs du produit à l'origine du déchet. L'étendue des responsabilités des producteurs de produits, notamment pour les déchets de papiers graphiques, consiste généralement à pourvoir ou contribuer (à tout ou partie) à la gestion de ces déchets en proposant à leurs consommateurs un dispositif pour les gérer.

TAUX DE RECYCLAGE PAPIERS GRAPHIQUES : Le taux de recyclage est le rapport entre le tonnage des déchets de papiers recyclés par les collectivités territoriales sous contrat avec le titulaire et le tonnage de déchets de papiers graphiques présents dans les déchets ménagers et assimilés. Il est défini à partir d'une part des données déclarées par les collectivités auprès de(s) titulaire(s), et d'autre part des données fournies par l'ADEME, notamment à partir des études concernant la caractérisation des ordures ménagères et les gisements de papiers, et des données collectées par le(s) titulaire(s) auprès des collectivités.

C Composition de la gouvernance

I. Composition du conseil d'administration de CITEO au 18 avril 2019

- **Administrateurs pour le collège « Industrie »**
 - Groupe Lactalis, représenté par Michel Nalet
 - Nestlé Waters France, représentée par Denis Cans
 - Brasserie Kronenbourg, représentée par João Abecasis
 - Compagnie Générale de Conserve (d'Aucy), représentée par Pierre Sifflet
 - L'Oréal, représentée par Bertrand de Senneville
 - Société Anonyme des Eaux Minérales d'Evian, représentée par Bruno de Fougeroux
 - Coca-Cola European Partners France, représentée par Benoist Berton
 - Catherine Petitjean
 - Philippe-Loïc Jacob
- **Administrateurs pour le collège « Commerce Distribution et VAD »**
 - Auchan France, représentée par Antoine Pernod
 - Carrefour France, représentée par Laurent Francony
 - Coopérative U Enseigne
 - Fédération du Commerce et de la Distribution (F.C.D.), représentée par Jacques Creyssel
 - La Redoute, représentée par Grégory Bouquet
 - Silve, représentée par Jean-Marc L'Huillier
- **Administrateurs pour le collège « Papiers et éditeurs »**
 - Antalis France, représentée par Stéphane Courtot
- **Administrateurs pour le collège « Services »**
 - Société Générale, représentée par Emmanuel Martinez
- **Administrateurs pour le collège « Filières d'emballages »**
 - Interemballage SA, représentée par Mostafa Aboulfaraj
- **Censeur d'État**
 - Caroline Montalcino, Chef de mission du Contrôle Général économique et financier de la mission Écologie et Développement Durable, est nommée Censeur d'État au 27 avril 2016.

II. Composition des comités spécialisés du conseil d'administration de Citeo au 18 avril 2019

- **Comité d'audit et gestion des risques**

- Stéphane COURTOT, Président du comité
- Jacques CREYSSEL, membre du comité
- Grégory BOUQUET, membre du comité
- Michel NALET, membre du comité
- Bertrand de SENNEVILLE, membre du comité

Invités Permanents :

- Manuela BAUDOIN-REVERT, cabinet Mazars, commissaire aux comptes
- Jean-Benoît MONNAIS, société H3P, commissaire aux comptes
- Caroline MONTALCINO, censeur d'Etat

- **Comité des nominations et des rémunérations**

- Bertrand de SENNEVILLE, Président du comité
- Jacques CREYSSEL, membre du comité
- Philippe-Loïc JACOB, membre du comité
- Emmanuel MARTINEZ, membre du comité
- Antoine PERNOD, membre du comité

- **Comité stratégique et du barème**

- Philippe-Loïc JACOB, Président du comité
- Denis CANS, membre du comité
- Laurent FRANCONY, membre du comité
- Bruno de FOUGEROUX, membre du comité
- Jean-Marc L'HUILLIER, membre du comité
- Emmanuel MARTINEZ, membre du comité

Invités Permanents :

- Caroline MONTALCINO, censeur d'Etat
- Georges ORTOLA, Président du conseil d'administration d'Adelphe

- **Comité barème amont « emballages ménagers »**

- Benoist BERTON, Président du comité
- Stéphane COURTOT, membre du comité
- Emmanuel MARTINEZ, membre du comité
- Pierre SIFFLET, membre du comité

- **Comité barème amont « papiers »**

- Stéphane COURTOT, Président du comité
- Benoist BERTON, membre du comité
- Grégory BOUQUET, membre du comité
- Emmanuel MARTINEZ, membre du comité

- **Comité recherche & développement**
 - Benoist BERTON, Président du comité
 - Mostafa ABOULFARAJ, membre du comité
 - Philippe-Loïc JACOB, membre du comité
 - Jean-Marc L'HUILLIER, membre du comité

Invités Permanents :

- Michel FONTAINE, Président du Conseil National de l'Emballage
- Jean-Michel GUILLOU, chargé de projets Environnement de U Enseigne
- Catherine JUNG, Environment & recycling manager d'ArcelorMittal
- Catherine KLEIN, Directrice Générale de Valorplast
- Guénaëlle LACROIX, Responsable environnement d'Intermarché
- Jan LE MOUX, Directeur Economie Circulaire et Politiques Produits de la Copacel
- Noël MANGIN, Directeur Général de Revipac
- Patrice ZIROTTI, Responsable optimisation et écoconception MDD d'Auchan

- **Comité matériaux**
 - Mostafa ABOULFARAJ, membre du comité
 - Benoist BERTON, membre du comité
 - Philippe-Loïc JACOB, membre du comité
 - Antoine PERNOD, membre du comité
 - Pierre SIFFLET, membre du comité

III. Composition du conseil d'administration d'Adelphe au 18 avril 2019

- **Administrateurs**

- Georges Ortola, Président du Conseil d'Administration
- Bertrand de Senneville, Directeur Général des Relations Sociales de L'Oréal
- A.F.E.D., représentée par Michel-Laurent Pinat
- NET V&S France, représentée par Patrick Deschamps
- L.E.E.M., représentées par Flore de Lamaze
- La F.E.E.F., représentée par Christine Barthe
- Citeo, représentée par Philippe-Loïc Jacob
- Ecopar, représentée par Benoist Berton
- Patrice Robichon

- **Censeurs**

- Association Nationale des Industries Alimentaires (ANIA)
- F.C.S.I.V, représentée par Jacques Bordat
- FEDEREC, représentée par Dominique Maguin
- F.F.V.A., représentée par Jean-Jacques Vereecken
- S.N.F.L, représenté par Camille Marchand

- **Censeur d'État**

- Caroline Montalcino, Chef de mission du Contrôle Général économique et financier de la mission Écologie et Développement Durable, est nommée Censeur d'État au 27 avril 2016.

D Bilan et compte de résultat Citeo agréments Emballages ménagers et Papiers graphiques

Bilan Citeo	Exercice 2018 (au 31.12.2018)			Exercice 2017 (au 31.12.2017)
	Brut	Amortissement et provisions	Net	Net
<i>Actif en k€</i>				
Frais d'établissements	0	0	0	0
Logiciels	13 952	7 952	6 000	4 849
Immobilisations corporelles	7 270	4 792	2 478	2 635
Immobilisations financières	569	0	569	665
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	21 791	12 744	9 047	8 150
Stock et en-cours	17	0	17	15
Avances et acomptes versés	145	0	145	34
Créances clients	346 910	32 997	313 913	278 973
Créances diverses	17 518	845	16 674	25 555
Valeurs mobilières de placement	13 929	2 792	11 137	35 838
Disponibilités	238 840	0	238 840	148 912
Charges constatées d'avance	632	0	632	521
TOTAL ACTIF CIRCULANT	617 992	36 633	581 359	489 848
TOTAL GENERAL	639 783	49 377	590 406	497 997

<i>Passif en k€</i>	Exercice 2018 (au 31.12.2018)	Exercice 2017 (au 31.12.2017)
	Capital	499
Reserve indisponible	1	1
Prime de fusion	0	0
Report à nouveau	0	0
Résultat de l'exercice	0	0
CAPITAUX PROPRES	500	500
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	146 377	125 191
Emprunts auprès des établissements de crédit	146	458
Emprunts & dettes fin divers	112	112
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	353 016	283 424
Dettes fiscales et sociales	71 990	75 424
Dettes diverses	18 266	12 888
DETTES	443 530	372 306
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL GENERAL	590 406	497 997

Compte de résultat Citeo

En k€

	Exercice 2018 (au 31.12.18)	Exercice 2017 (au 31.12.17)
Chiffre d'affaires net	760 555	690 542
Production stockée	2	-12
Production immobilisée	252	176
Reprise sur amortissements et provisions	2 076	46 883
Reprise sur provisions pour charges futures	0	0
Subventions d'exploitation	86	84
Autres produits	7 580	16 694
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	770 550	754 366
Soutiens aux Collectivités Territoriales	661 584	670 078
Autres achats et charges externes	54 700	51 290
Impôts et taxes	2 801	2 231
Salaires et traitements	16 025	16 175
Charges sociales	7 753	9 744
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2 345	2 345
Dotations aux provisions sur actif circulant	3 447	3 094
Dotations aux provisions pour risques et charges	21 836	262
Dotations aux provisions ayant supporté l'impôt	0	0
Autres charges	1 627	727
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	772 121	755 946
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 571	-1 580
Perte supportée ou bénéfice transféré	79	51
Produits financiers sur placements	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	745	1 015
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 803	260
Différence positive de change	0	0
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	2 548	1 275
Dotations aux amortissements et provisions	0	0
Charges nettes sur VMP	221	242
Intérêts et charges assimilées	1	4
Différences négatives de change	0	0
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	222	247
RESULTAT FINANCIER	2 326	1 028
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	675	-602
Produits exceptionnels sur opération de gestion	10	43
Produits exceptionnels sur opération en capital	0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	10	43
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	2	5
Charges exceptionnelles sur opération en capital	0	0
Dotations except. Aux amortissements et provisions	1 235	81
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 237	86
RESULTAT EXCEPTIONNELLE	-1 227	-43
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	25	0
Impôts sur les bénéfices	-574	-645
TOTAL DES PRODUITS	773 108	755 684
TOTAL DES CHARGES	773 108	755 684
RESULTAT	0	0

E Bilan et compte de résultat Adelphe

Bilan Adelphe	Exercice 2018 (au 31.12.2018)			Exercice 2017 (au 31.12.2017)
	Brut	Amortissement et provisions	Net	Net
<i>Actif en k€</i>				
Frais d'établissements	0	0	0	0
Logiciels	1 165	1 159	7	24
Immobilisations corporelles	44	42	2	1
Immobilisations financières	26	0	26	26
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 235	1 200	35	51
Stock et en-cours	0	0	0	0
Avances et acomptes versés	1	0	1	8
Créances clients	22 598	361	22 238	23 092
Créances diverses	1 928	14	1 913	3 870
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
Disponibilités	36 633	0	36 633	36 836
Charges constatées d'avance	5	0	5	7
TOTAL ACTIF CIRCULANT	61 166	375	60 791	63 814
TOTAL GENERAL	62 400	1 575	60 825	63 864

<i>Passif en k€</i>	Exercice 2018 (au 31.12.2018)	Exercice 2017 (au 31.12.2017)
Capital	40	40
Reserve indisponible	25	25
Report à nouveau	-45	-45
Résultat de l'exercice	0	0
CAPITAUX PROPRES	20	20
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	24 784	23 321
Emprunts auprès des établissements de crédit	2	4
Emprunts & dette fin divers	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 098	14 383
Dettes fiscales et sociales	4 029	4 579
Dettes diverses	10 892	21 558
DETTES	36 022	40 524
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL GENERAL	60 825	63 864

Compte de résultat Adelphe

En k€

	Exercice 2018 (au 31.12.18)	Exercice 2017 (au 31.12.17)
Chiffre d'affaires net	59 622	56 114
Production stockée	0	0
Production immobilisée	0	0
Reprise sur amortissements et provisions	68	6918
Reprise sur provisions pour charges futures	0	0
Subventions d'exploitation	0	0
Autres produits	155	237
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	59 845	63 269
Achats de matières premières et autres approvisionnements	54 247	58 504
Autres achats et charges externes	2 964	3 696
Impôts et taxes	131	99
Salaires et traitements	637	594
Charges sociales	292	241
Dotations aux amortissements sur immobilisations	18	22
Dotations aux provisions sur actif circulant	90	87
Dotations aux provisions n'ayant pas supporté l'impôt	1 463	0
Dotations aux provisions ayant supporté l'impôt	0	0
Autres charges	58	52
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	59 901	63 296
RESULTAT D'EXPLOITATION	-56	-27
Perte supportée ou bénéfice transféré	11	8
Produits financiers sur placements	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	54	83
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Différence positive de change	0	0
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	54	83
Dotations aux amortissements et provisions	0	0
Charges nettes sur VMP	0	0
Intérêts et charges assimilées	0	0
Différences négatives de change	0	0
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	0	0
RESULTAT FINANCIER	54	83
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-12	48
Produits exceptionnels sur opération de gestion	3	1
Produits exceptionnels sur opération en capital	0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	3	1
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	0	35
Charges exceptionnelles sur opération en capital	0	0
Dotations except. Aux amortissements et provisions	0	0
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	35
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3	-33
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	0	0
Impôt sur les bénéfices	-8	15
TOTAL DES PRODUITS	59 902	63 353
TOTAL DES CHARGES	59 902	63 353
RESULTAT	0	0

F Attestation des commissaires aux comptes des sociétés Citeo et Adelphe relative à la comptabilité analytique au 31 décembre 2018

Aux Présidents des sociétés Citeo et Adelphe,

En notre qualité de commissaire aux comptes des sociétés Citeo et Adelphe et en réponse à votre demande, nous avons procédé à la vérification des informations issues de la comptabilité analytique figurant dans les paragraphes A.1 et B.1 de la partie 2 et A.1 de la partie 3 du « rapport d'activité des sociétés agréées Citeo et Adelphe » (ci-après « le rapport d'activité ») au 31 décembre 2018 et établi dans le cadre des agréments obtenus par les deux sociétés.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la direction générale de chacune des sociétés. Les règles méthodologiques et les clés de répartition utilisées pour établir ces informations analytiques sont décrites dans le document « comptabilité analytique de Citeo », dans la « note de répartition des frais de personnel » ainsi que dans la « note de retraitements Comptabilité générale – Comptabilité Analytique », disponibles au siège de chacune des sociétés.

Il nous appartient de nous prononcer sur la concordance de la comptabilité analytique de Citeo et d'Adelphe avec la comptabilité générale de chacune des sociétés et des informations analytiques contenues dans le « rapport d'activité » avec la comptabilité analytique de Citeo et d'Adelphe, concernant l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la pertinence des hypothèses retenues par la direction de chaque société dans l'établissement de la comptabilité analytique (telles que formulées dans le référentiel de comptabilité analytique).

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de chacune des sociétés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination des informations contenues dans le rapport d'activité. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Notre intervention, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité, a été effectuée selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nos travaux ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre les informations analytiques contenues dans le « rapport d'activité » et la comptabilité analytique de Citeo et d'Adelphe, et vérifier que celle-ci concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de chacune des sociétés. Pour cela, nous avons effectué les diligences suivantes :

- prise de connaissance du référentiel relatif à la définition de la comptabilité analytique chez Citeo et Adelphe ;
- prise de connaissance des procédures mises en place par Citeo et Adelphe pour produire l'information donnée dans le document joint, et vérification par sondages que l'information résultant de l'application de ces procédures concorde avec les données sous-tendant la comptabilité de Citeo et d'Adelphe ;
- vérification de la concordance des informations analytiques contenues dans les paragraphes A.1 et B.1 de la partie 2 et A.1 de la partie 3 du rapport d'activité avec la comptabilité analytique de Citeo et d'Adelphe au 31 décembre 2018.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la concordance entre la comptabilité analytique de Citeo et d'Adelphe et les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de chacune des sociétés.
- la concordance des informations analytiques contenues dans les paragraphes A.1 et B.1 de la partie 2 et A.1 de la partie 3 du « rapport d'activité » avec la comptabilité analytique de Citeo et d'Adelphe.

Nos travaux ne sont pas destinés à remplacer les diligences qu'il appartient, le cas échéant, aux tiers ayant eu communication de cette attestation de mettre en œuvre au regard de leurs propres besoins.

Fait à Courbevoie, le 11 juin 2019,

Le Commissaire aux Comptes

MAZARS

Manuela BAUDOIN-REVERT

G Attestation de non-lucrativité : société CITEO

Au Président,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société CITEO, et en réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives à l'état des capitaux propres, du résultat net et des dividendes pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 figurant dans le document ci-joint et établi dans le cadre des dispositions des chapitres II.A du cahier des charges de la filière Emballages ménagers 2018-2022 et du cahier des charges de la filière Papiers graphiques 2017-2022.

Ce document, initialisé aux seules fins d'identification, fait ressortir, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018 :

- Un montant des capitaux propres de 500 088,21 euros, selon la définition prévue au Plan Comptable Général. Les capitaux propres sont égaux au capital social, prime de fusion et réserves réglementées.
- Un résultat net comptable nul, selon la définition prévue au Plan Comptable Général.
- L'absence de distribution de dividendes au cours de l'exercice.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la Direction Financière de la société CITEO, à partir des données de base issues de la comptabilité.

Il nous appartient de nous prononcer sur la concordance de ces informations avec la comptabilité ou les données sous-tendant la comptabilité de la société CITEO.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de la société CITEO pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination des capitaux propres ou du résultat net. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

En outre, nous n'avons pas mis en œuvre de procédures pour identifier, le cas échéant, les événements survenus postérieurement à l'émission de notre rapport sur les comptes annuels de la société CITEO en date du 7 mai 2019.

Nos travaux, qui ne constituent, ni un audit, ni un examen limité, ont été effectués selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Ces travaux ont consisté, à :

- ⇒ Prendre connaissance des procédures mises en place par la société CITEO, pour produire les informations figurant dans le document joint, et vérifier que les informations résultant de l'application de ces procédures concordent avec les données sous-tendant la comptabilité ;
- ⇒ Vérifier que les éléments retenus pour la détermination des capitaux propres et du résultat net concordent avec les définitions prévues au Plan Comptable Général ;
- ⇒ S'assurer de l'absence de distribution de dividendes au cours de l'exercice.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations figurant sur le document joint.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Les diligences mises en œuvre dans le cadre de la présente attestation ne sont pas destinées à remplacer les enquêtes et diligences, que les tiers ayant eu communication de cette attestation pourraient par ailleurs mettre en œuvre et nous ne portons pas d'avis sur leur caractère suffisant au regard de leurs propres besoins.

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société CITEO, notre responsabilité à l'égard de l'entité et de ses actionnaires est définie par la loi française, et nous n'acceptons aucune extension de notre responsabilité au-delà de celle prévue par la loi française. Nous ne sommes redevables et n'acceptons aucune responsabilité vis-à-vis de tout tiers, étant précisé que nous ne sommes pas partie à la convention de subvention. Les Commissaires aux comptes ne pourront être tenus responsables d'aucun dommage, perte, coût ou dépense, résultant d'un comportement dolosif ou d'une fraude commise par les administrateurs, les dirigeants ou les employés de la société CITEO.

Cette attestation est régie par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou de la présente attestation, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Fait à Courbevoie et Levallois Perret, le 7 mai 2019

Les Commissaires aux comptes

H3P AUDIT

Jean-Benoît MONNAIS

MAZARS

Manuela BAUDOIN-REVERT

H Attestation de non-lucrativité : société Adelphe

Au Président,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société ADELPHE, et en réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives à l'état des capitaux propres, du résultat net et des dividendes pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 figurant dans le document ci-joint et établi dans le cadre des dispositions du chapitre II.1 du cahier des charges de la filière Emballages ménagers 2018-2022.

Ce document, initialisé aux seules fins d'identification, fait ressortir, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018 :

- Un montant des capitaux propres de 20 001 euros, selon la définition prévue au Plan Comptable Général.
- Un résultat net comptable nul, selon la définition prévue au Plan Comptable Général.
- L'absence de distribution de dividendes au cours de l'exercice

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la Direction Financière de la société ADELPHE, à partir des données de base issues de la comptabilité.

Il nous appartient de nous prononcer sur la concordance de ces informations avec la comptabilité ou les données sous-tendant la comptabilité de la société ADELPHE.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de la société ADELPHE pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination des capitaux propres ou du résultat net. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

En outre, nous n'avons pas mis en œuvre de procédures pour identifier, le cas échéant, les événements survenus postérieurement à l'émission de notre rapport sur les comptes annuels de la société ADELPHE en date du 8 mai 2019.

Nos travaux, qui ne constituent, ni un audit, ni un examen limité, ont été effectués selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Ces travaux ont consisté, à :

- ⇒ Prendre connaissance des procédures mises en place par la société ADELPHE, pour produire les informations figurant dans le document joint, et vérifier que les informations résultant de l'application de ces procédures concordent avec les données sous-tendant la comptabilité ;
- ⇒ Vérifier que les éléments retenus pour la détermination des capitaux propres et du résultat net concordent avec les définitions prévues au Plan Comptable Général ;
- ⇒ S'assurer de l'absence de distribution de dividendes au cours de l'exercice.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations figurant sur le document joint.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Les diligences mises en œuvre dans le cadre de la présente attestation ne sont pas destinées à remplacer les enquêtes et diligences, que les tiers ayant eu communication de cette attestation pourraient par ailleurs mettre en œuvre et nous ne portons pas d'avis sur leur caractère suffisant au regard de leurs propres besoins.

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la société ADELPHE, notre responsabilité à l'égard de l'entité et de ses actionnaires est définie par la loi française, et nous n'acceptons aucune extension de notre responsabilité au-delà de celle prévue par la loi française. Nous ne sommes redevables et n'acceptons aucune responsabilité vis-à-vis de tout tiers, étant précisé que nous ne sommes pas partie à la convention de subvention. Le Commissaire aux comptes ne pourra être tenu responsable d'aucun dommage, perte, coût ou dépense, résultant d'un comportement dolosif ou d'une fraude commise par les administrateurs, les dirigeants ou les employés de la société ADELPHE.

Cette attestation est régie par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou de la présente attestation, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Fait à Courbevoie, le 8 mai 2019

Le Commissaire aux comptes

MAZARS

Manuela BAUDOIN-REVERT

Ces indicateurs représentent une estimation des impacts environnementaux potentiels d'un tirage ou d'un exemplaire, sur l'ensemble des étapes de leur cycle de vie. Ces estimations sont calculées avec Citeo en cohérence avec les exigences de la démarche française de l'affichage environnemental (guide de bonnes pratiques Afnor - BP X 30-323 et référentiel « ouvrage imprimés » - GT8 Edition). Ces résultats sont des estimations calculées à l'aide des caractéristiques du produit et de certaines données par défaut.



Indicateurs d'impacts potentiels



Changement climatique

2600 g éq. CO₂ par exemplaire



Pollution des eaux douces (eutrophisation)

0,82 g éq. P par exemplaire



Pollution des eaux marines (eutrophisation)

4,6 g éq. N par exemplaire



Pollution de l'air (oxydation photochimique)

4,8 g éq C₂H₄ par exemplaire



CITEO

Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

—
www.citeo.com



Citeo
50 boulevard Haussmann
75009 Paris – France
Tél. : + 33 (0)1 81 69 06 00
Fax : + 33 (0)1 81 69 07 47